

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PLPDMA



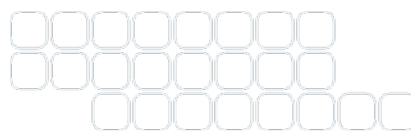
2026 - 2031



Ecogeos - Bureau d'études

3 rue du colonel Touny — 62000 Arras
Tél. : 03 21 15 55 70 | Fax : 03 62 02 45 25





Fiche projet

Intitulé de l'étude

Révision du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Mission suivie par

Julie SAUMUREAU

Chargée de mission Prévention et Économie Circulaire

Service communication et développement territorial

04 30 49 13 52

juliesaumureau@SYNDICAT-CENTRE-HERAULT.ORG

Gestion de projet

Marie Papin – Directrice de projet

06 95 39 48 35

marie.papin@ecogeos.fr

Chloé ROCHARD – Cheffe de projet

07 72 00 33 95

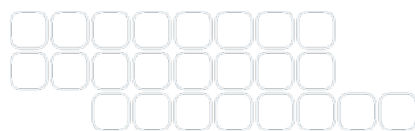
chloe.rochard@ecogeos.fr

Rédaction du rapport

Marie-Ameline BARBIER

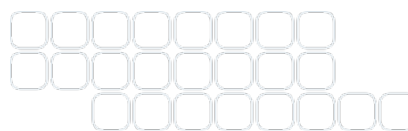
Jean-Michel FEDI

Marie HAYE



Sommaire

Diagnostic de territoire	7
1. Contexte du PLPDMA	9
1.1. Contexte de la prévention	9
1.1.1. Contexte national	9
1.1.2. Contexte régional : le PRPGD	9
1.1.3. Contexte local de la prévention et gestion des déchets	10
1.2. Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA	10
1.3. Phasage de la mission d'élaboration du PLPDMA	11
2. Cadre et objectifs du diagnostic	13
2.1. Cadre du diagnostic territorial	13
2.2. Objectifs du diagnostic	13
3. Gouvernance du projet	14
3.1. Gouvernance du PLPDMA	14
3.1.1. Le COPIL	14
3.1.2. La Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi	15
4. Caractéristiques territoriales	17
4.1. Situation géographique et contexte historique	17
4.1.1. Présentation du territoire	17
4.1.2. Historique des politiques de prévention et gestion des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault	18
4.2. Population	20
4.2.1. Population et évolution démographique	20
4.2.2. Densité de population	21
4.2.3. Composition des ménages	22
4.2.4. Pyramide des âges	23
4.2.5. Catégories socio-professionnelles	24
4.2.6. Revenus et taux de pauvreté	24
4.3. Typologies de logements	25
4.4. Activités économiques	26
4.4.1. Secteurs économiques	26
4.4.2. Micro-entreprises	26
4.4.3. Établissements scolaires	27
4.4.4. Petite enfance	28
4.4.5. Activité touristique	29
4.5. Les partenaires privilégiés	30
4.5.1. Les 3 Communautés de communes	30
4.5.2. Le Pays Cœur d'Hérault	30
4.5.3. Les partenaires spécialisés dans le réemploi	33
4.6. Conclusion	34
5. Service Public de Prévention et de Gestion des déchets (SPPGD)	36
5.1. Organisation générale	36
5.1.1. Exercice de la compétence	36
5.1.2. Organigramme du syndicat	36
5.2. Gestion des déchets	37
5.2.1. Collecte des déchets	37
5.2.2. Traitement des déchets	41
5.3. Conclusion	43

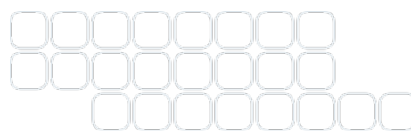


6.	Production de DMA et performances	45
6.1.	Performances et comparaison aux données de référence.....	45
6.2.	Analyse par gisement	47
6.2.1.	Les DMA	47
6.2.2.	Collectes séparées	48
6.2.3.	Déchets occasionnels	49
6.3.	Gisements par modes de traitement et valorisation	50
6.3.1.	Modes de traitement des DMA.....	50
6.3.2.	Objectifs réglementaires en matière de traitement.....	51
6.4.	Estimation des tonnages actuellement évités ou détournés.....	51
6.4.1.	Gisement des objets réemployés	51
6.4.2.	Gisement détourné par les solutions de tri à la source des biodéchets	52
6.5.	Prospective des gisements d'évitement ou de détournement	52
6.5.1.	Au sein des ordures ménagères résiduelles	52
6.5.2.	Au sein des déchets de déchèterie.....	53
6.6.	Conclusion	54
7.	Prévention des déchets	56
7.1.	Analyse de la prévention	56
7.1.1.	Bilan des actions de prévention du dernier PLPDMA.....	56
7.1.2.	Mise en perspective des actions planifiées avec les 10 axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME	60
7.2.	Analyse des messages et des canaux de communication	62
7.3.	Conclusion	65
8.	Analyse des acteurs du territoire	66
8.1.	La méthodologie du recensement.....	66
8.1.1.	Périmètre et objectifs du recensement	66
8.1.2.	Structuration du tableau de recensement	66
8.1.3.	La classification des acteurs suivant différents critères.....	67
8.2.	Type d'acteurs recensés	67
8.3.	Synoptique des acteurs.....	67
8.4.	Conclusion	69
9.	Atout - Faiblesse - Opportunités – Menaces (AFOM).....	70

Objectifs et orientations stratégiques

73

1.	Objectifs quantitatifs	74
1.1.	Échéances	74
1.2.	Objectifs quantitatifs de réduction des DMA	74
2.	Orientations stratégiques.....	75
2.1.	Orientation stratégique n°1 : Faire de la prévention des déchets un outil au service du SPPGD.....	76
2.2.	Orientation stratégique n°2 : Accompagner au changement de comportement dans le but de préserver les ressources	76
2.3.	Orientation stratégique n°3 : Travailler étroitement avec les acteurs du territoire afin de renforcer la transversalité et l'éco-exemplarité	76
2.4.	Orientation stratégique n°4 : La prévention des déchets : un levier en faveur de la maîtrise des coûts.....	77



Programme d'actions 78

1. Bilan des actions retenues 79

1.1. Identification des actions 79

1.2. Elaboration des fiches actions 79

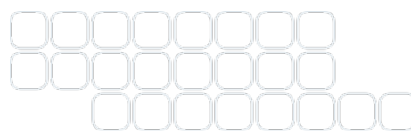
2. Fiches actions 80

Gouvernance et suivi 110

1. Gouvernance 111

2. Tableau de suivi 112

Bibliographie 115



Glossaire

AFOM : Atout-Faiblesse-Opportunité-Menace

AV : Apport Volontaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères

BQ : Bas de quai des déchèteries

CC : Communautés de communes

CCES : Commission consultative d'élaboration et de suivi

CdE : Code de l'Environnement

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire

CS : Collecte sélective

DDS : Déchets dangereux spécifiques

DEA : Déchets d'équipement et d'ameublement

DEEE : Déchets d'équipement électrique et électronique

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

EMRP : Emballages Ménagers Recyclables et Papiers

EPHV : Emballages Papiers Hors Verre

ETP : Équivalent Temps Plein

HQ : Haut de Quai des déchèteries

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015

LAGEC : Loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire du 10 janvier 2020

NOTRe : Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PàP : Porte à porte

PAT : Plan Alimentaire Territorial

PAV : Point d'Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat Air Energie

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PMCB : Produits et matériaux de Construction et du Bâtiment

PR : Point de regroupement

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

QT : Quai de Transfert

REP : filière à Responsabilité Elargie des Producteurs

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SPAn : Sous-produits animaux

SPL : Société Publique Locale

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

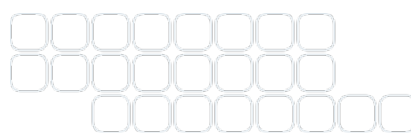
TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

UVE : Unité de valorisation énergétique



Partie 1

Diagnostic de territoire





1. Contexte du PLPDMA

1.1. Contexte de la prévention

1.1.1. Contexte national

L'élaboration de **programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** est **obligatoire depuis 2012** en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ». Auparavant, les programmes de prévention étaient une démarche volontaire. Les collectivités qui se lançaient bénéficiaient d'un soutien technique et financier de l'ADEME.

Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA est précisé dans le **décret du 10 juin 2015** relatif aux PLPDMA. Ainsi, celui-ci doit notamment inclure un **état des lieux**, des **objectifs** de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), un **plan d'actions** permettant d'atteindre ces objectifs et des **indicateurs de suivi**. En outre, une **Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** doit être constituée, donner son avis sur le projet de PLPDMA et se réunir de nouveau tous les ans pour suivre la mise en œuvre du programme et émettre un avis.

Les PLPDMA sont élaborés pour **6 ans**. Ils doivent inclure un **objectif de réduction des DMA** compatible avec les **objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** et tenir compte de l'objectif de réduction **de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010**, inscrit dans la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

L'ADEME offre un soutien technique à l'élaboration de ces programmes à travers son *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA* (décembre 2016), son rapport *Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA* (février 2018) et d'autres ressources (fiches Optigede, outils, FAQ et autres rapports).

1.1.2. Contexte régional : le PRPGD

Le PLPDMA doit être **compatible avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015. Le PRPGD Occitanie a été adopté le 14 novembre 2019. Les objectifs du PRPGD de la Région Occitanie doivent donc être pris en compte pour fixer les objectifs du PLPDMA du Syndicat Centre Hérault. Les objectifs principaux du PRPGD, à l'échelle de la Région, sont :

- 🌱 Une réduction du ratio de **DMA** de 13 % entre 2010 et 2025, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031 ;
- 🌱 Le **détournement des biodéchets** de la poubelle des résiduels : 13 % en 2025 et 16 % en 2031. La part des biodéchets dans les OMR (estimée à 74,5 kg/hab/an en 2015) serait ainsi réduite de 50 % en 2025 puis de 61 % en 2031 par rapport à 2015 ;
- 🌱 Une réduction de la prise en charge des **végétaux** par le service public de 20 % pour 2025 et 25 % pour 2031 par rapport à 2015 ;
- 🌱 Une réduction des flux de non-recyclables (**encombrants**) de 10 % pour 2025 et 15 % pour 2031 par rapport à 2015.

Les politiques de prévention menées par le Syndicat Centre Hérault depuis de nombreuses années participent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets fixés par la Région Occitanie.

Les objectifs réglementaires qui s'appliquent aux DMA sont :

-  **Réduction de 15 % de la quantité des DMA** produits par habitant en **2030** par rapport à **2010** (LAGEC - Article 3).
 - => Objectif atteint pour l'année 2025.
-  **Réduire de 13 % la quantité de DMA** produits par habitant en **2025** par rapport à **2010** (PRPGD) d'Occitanie) et de **16 %** en **2031**.
 - => Objectif atteint.

Sur le territoire du Syndicat Centre Hérault, la **réduction des DMA** (assimilés et gravats compris) est de **21,1 %** entre **2010 et 2024**. Si l'on considère les **DMA hors gravats**, la réduction atteinte entre 2010 et 2024 est de **28%**.

Les objectifs fixés par le Syndicat Centre Hérault seront établis au regard du contexte, des enjeux et des réalités du territoire.

1.1.3. Contexte local de la prévention et gestion des déchets

1.1.3.1. UNE COLLECTIVITE PIONNIERE

-  2003 : mise en place de la collecte séparée des biodéchets
-  2010 : Le SCH élabore son premier Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD 2010-2015). Construit à partir de 8 ateliers de concertation, le programme d'action est articulé autour de 9 axes.
-  2011 : Le syndicat devient membre fondateur du réseau CompostPlus, avec 5 autres collectivités pionnières de la collecte séparée des biodéchets. Ce réseau, d'envergure nationale, compte plus de 60 collectivités membres. Il a depuis évolué pour devenir le réseau Réduire + et s'est ouvert à de nouvelles thématiques autour de la prévention des déchets.
-  2015 : Le SCH devient lauréat de l'Appel à Projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG)
-  2019 : Élaboration du deuxième PLPDMA (2019-2025), comprenant 4 axes et 11 actions.
-  2025 : Le syndicat lance son 3^e PLDPMA suite à la délibération du 26 mars 2025.

1.2. Périmètre des déchets ciblés par le PLPDMA

Le périmètre d'intervention des PLPDMA correspond principalement au périmètre d'intervention du **Service public de prévention et de gestion des déchets** (SPPGD).

Il s'agit de l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA), c'est-à-dire les déchets produits par les ménages et professionnels (qui s'assimilent cependant selon leurs caractéristiques et volumes à ceux des ménages et qui ne nécessitent pas de sujétions techniques particulières) qui sont collectés par le SPPGD :

-  Les **Ordures ménagères et résiduelles** (OMR) : les déchets ménagers et assimilés collectés en mélange (non triés) ;
-  Les déchets issus de la **collecte séparée**, c'est-à-dire les emballages et papiers hors verre (EPHV), les emballages en verre, ainsi que les déchets alimentaires collectés séparément ;
-  Les **déchets dits « occasionnels »**, incluant les déchets collectés dans les **déchèteries** (encombrants, gravats, bois, métaux...) et les déchets des bornes textiles ou des collectes spécifiques d'encombrants, de cartons, etc.

Toutefois, deux autres flux de déchets qui ne relèvent pas du SPPGD sont susceptibles d'être pris en compte dans les PLPDMA : les **déchets d'activités économiques (DAE)** et les **déchets du BTP**. Pour rappel, les déchets d'entreprises collectés par le SPPGD sont considérés comme des **déchets « assimilés »** et sont donc inclus par hypothèse dans le champ d'intervention central des PLPDMA.

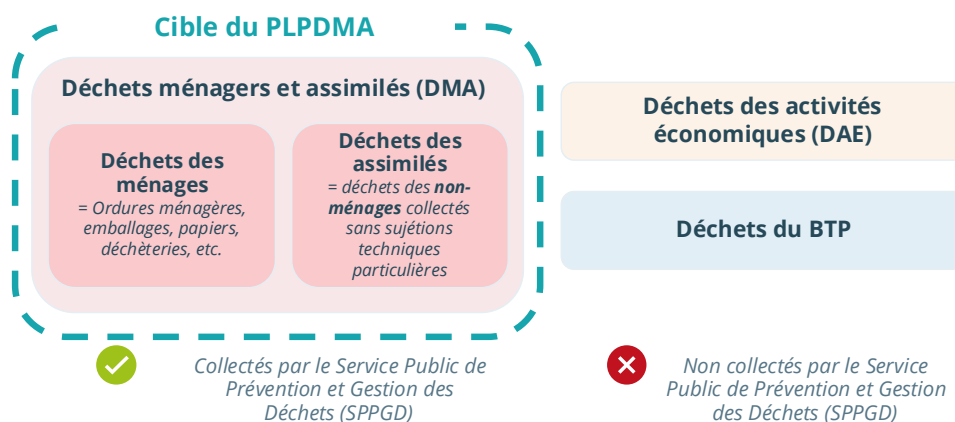


Figure 1. Flux ciblés par les PLPDMA.

1.3. Phasage de la mission d'élaboration du PLPDMA

L'étude d'élaboration du PLPDMA se déroule en **trois phases** :

- Une première phase **d'état des lieux et de diagnostic territorial** se nourrissant d'analyses bibliographiques et quantitatives qui débouche sur une synthèse sous forme de matrice Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).
- La seconde phase permet **d'élaborer le programme d'actions** à travers :
 - L'identification des orientations stratégiques susceptibles d'encadrer le futur plan d'actions,
 - L'élaboration des objectifs quantitatifs et des indicateurs correspondants,
 - L'identification des leviers efficaces en matière de prévention des déchets,
 - L'organisation d'échanges sur les orientations, objectifs et proposition de programme d'actions à travers une réunion de suivi et un groupe de travail.

Cette **phase d'échanges** et de **dimensionnement du programme et des actions** est menée avec les acteurs du territoire, afin de garantir l'engagement d'une dynamique locale des structures évoluant autour de la prévention.

- La **dernière phase de l'étude** (phase 3) est destinée à rédiger et finaliser le projet de PLPDMA à travers la rédaction de fiches- actions. Elle sera accompagnée d'une réunion de suivi de l'élaboration destinée à ajuster et rédiger le projet final de PLPDMA.

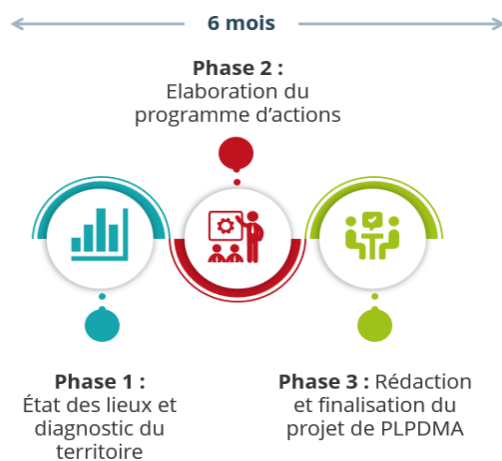


Figure 2. Méthodologie d'élaboration du PLPDMA.

Le présent rapport rassemble les résultats du diagnostic territorial de la phase 1.



2

• Cadre et objectifs du diagnostic

2.1. Cadre du diagnostic territorial

Le **diagnostic territorial** est la **première pierre de l'élaboration du PLPDMA**. Ce diagnostic est prévu par le décret du 10 juin 2015 qui dispose que le PLPDMA comprend un état des lieux qui :

- a) Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
- b) Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
- c) Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- d) Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles.

2.2. Objectifs du diagnostic

Le diagnostic territorial est utile à plus d'un titre :

-  Il apporte une **vision** du territoire et un regard extérieur sur les **actions déjà menées**, permettant d'orienter au mieux les nouvelles actions ;
-  Il permet d'obtenir des données sur la production de déchets et sur les **gisements d'évitement** pour définir des objectifs adaptés au territoire ;
-  Il permet à la collectivité de **mieux connaître** les acteurs de son territoire et d'amorcer la **mobilisation** de ces acteurs autour d'un projet co-construit.

Cela aboutit à une synthèse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).et une construction du plan d'actions.



Les **données de référence** sur les caractéristiques du territoire (données INSEE 2022 et diagnostic interne se basant sur des données INSEE de 2021) et sur la production de déchets (SINOE) **datent de 2021, 2022 et 2024**.

Les **données plus qualitatives**, telles que certaines informations sur les modalités de gestion des déchets ou les bilans de la prévention, proviennent des documents officiels (rapports annuels ou documents de planification) du SCH



3. Gouvernance du projet

3.1. Gouvernance du PLPDMA

Deux instances de gouvernance sont prévues pour suivre l'élaboration du PLPDMA : le **Comité de Pilotage** (COFIL) et la **Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi** (CCES) dont la vocation est de perdurer pour suivre le PLPDMA. Le rôle et la composition des instances sont détaillés dans les chapitres suivants.

3.1.1. Le COFIL

Le COFIL est **l'instance décisionnelle et de pilotage** dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA. Il est notamment amené à valider les objectifs du programme et le plan d'actions.

Le COFIL se réunit lors des réunions de restitution des phases de la mission, pour valider les différentes étapes et les éléments structurants du PLPDMA (objectifs, orientations stratégiques, actions à inclure dans le PLPDMA...).

Le COFIL inclut **des agents et des élus**. Les membres du COFIL sont présentés ci-dessous.

Élus du Syndicat Centre Hérault :

- ✔ Président du Syndicat Centre Hérault
- ✔ Bureau et Comité Syndical
- ✔ Vice-Président en charge de la Prévention
- ✔ Commission communication et développement territorial

Agents représentants des services du SCH :

- ✔ Direction générale des services
- ✔ Développement territorial et Communication
- ✔ Développement Durable
- ✔ Qualité, Sécurité, Environnement
- ✔ Techniques (collecte et traitement)
- ✔ Gestion de projets, contrôle de gestion (compta cout) et veille réglementaire

Agents représentants des services des communautés de communes :

- ✔ Collecte
- ✔ Développement durable

Agents représentants partenaires :

- 🌿 Pôles développement économique et environnement du Sydel Pays Coeur d'Hérault

3.1.2. La Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi

La CCES est complémentaire au COPIL, c'est une instance prévue par la réglementation¹. Elle joue un **rôle uniquement consultatif et doit émettre un avis** sur le projet de PLPDMA avant l'étape de consultation publique². De plus, la CCES **intègre des acteurs extérieurs** dans une logique d'ouverture et pour apporter un regard extérieur.

La commission a vocation à se réunir :

- 🌿 **Tous les ans** pour émettre un avis (ou des orientations) sur le PLPDMA chemin faisant et apporter des contributions ;
- 🌿 **Tous les 6 ans** pour procéder à l'évaluation du PLPDMA.

Lors de ces réunions, la CCES pourra faire état de l'avancement de la mise en œuvre du programme d'actions et le faire évoluer en fonction des contraintes et opportunités actuelles ou futures du territoire.

Le schéma ci-dessous de l'ADEME sur l'élaboration et le suivi du PLPDMA reprend les étapes d'intervention de la CCES :

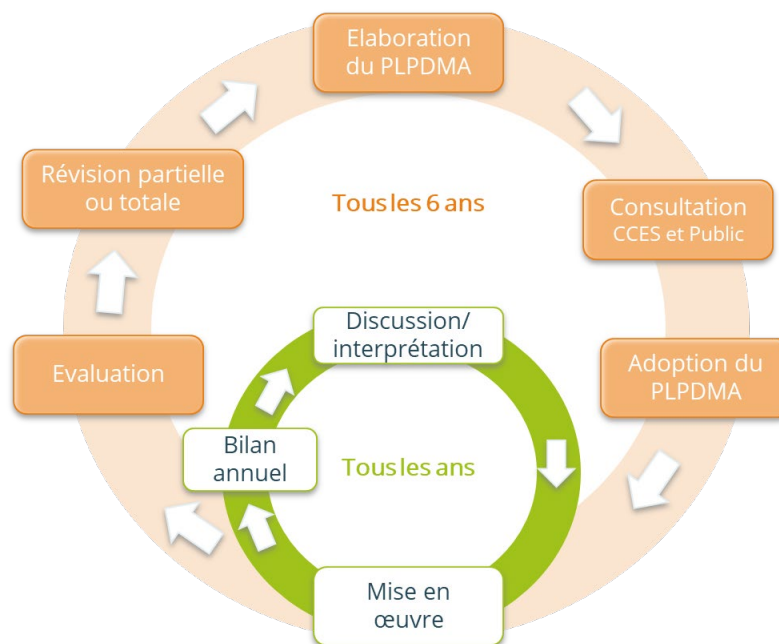


Figure 3. Étapes d'élaboration du PLPDMA (Source : ADEME, 2018).

Au sein du Syndicat Centre Hérault, la CCES correspond au Comité Territorial (COTER) qui se réunit une fois par an.

Des rencontres thématiques avec les acteurs seront également organisées plusieurs fois par an.

¹ Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 codifié à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement.

² Art. R. 541-41-24. Code de l'Environnement

La composition de la CCES est présentée ci-dessous. Les membres du COPIL cités seront également parties prenantes de la CCES.

-  Les membres du COPIL ;
-  Les élus du réseau d'élus référents et des communes ;
-  Les partenaires du territoire ;
-  Les partenaires institutionnels ;
-  Les associations ;
-  Les entreprises autour de la prévention et gestion des déchets ;
-  Les éco-organismes.

4



• Caractéristiques territoriales

4.1. Situation géographique et contexte historique

4.1.1. Présentation du territoire³

Le **Syndicat Centre Hérault** (SCH) est un syndicat mixte de l'Hérault, en région Occitanie, créé en 1998 et regroupant **trois intercommunalités** :

- 🌿 La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (CCVH),
- 🌿 La Communauté de Communes du Clermontais (CCC),
- 🌿 La Communauté de Communes Lodévois et Larzac (CCLL).

Ces trois collectivités représentent environ 20 % de la superficie du département de l'Hérault. Les Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Lodévois et Larzac et du Clermontais comptent respectivement 28, 21 et 28 communes, pour un total de 77 communes. La commune de Fontès, commune de la CCC, a récemment intégré le Syndicat Centre Hérault pour la gestion de ses déchets.

Le territoire se situe au centre d'un triangle formé par les agglomérations de **Montpellier** (à l'est), **Béziers** (au sud-ouest) et **Millau** (au Nord), entre le plateau du Larzac et la couronne périurbaine de Montpellier. Celui-ci reste néanmoins majoritairement rural avec 69 % de sa superficie couverte par des espaces naturels et 23 % par des espaces agricoles.

Le territoire est desservi par des infrastructures de communication et de transport importantes telles que les autoroutes gratuites A75 (axe Nord-Sud) et A 750 (axe Est-Ouest).

Le Syndicat Centre Hérault regroupe 3 pôles d'équilibre principaux d'environ 10 000 à 15 000 habitants. Ces 3 pôles se répartissent sur les 3 Communautés de communes :

- 🌿 CCC : Clermont l'Hérault, Nébian, Canet, Ceyras et Paulhan.
- 🌿 CCLL : Lodève, Soubès et Le Bosc
- 🌿 CCVH : Gignac, Aniane et Saint-André-de-Sangonis

³ Issue du Rapport Annuel 2024 et du diagnostic de territoire réalisé par le Syndicat Centre Hérault.

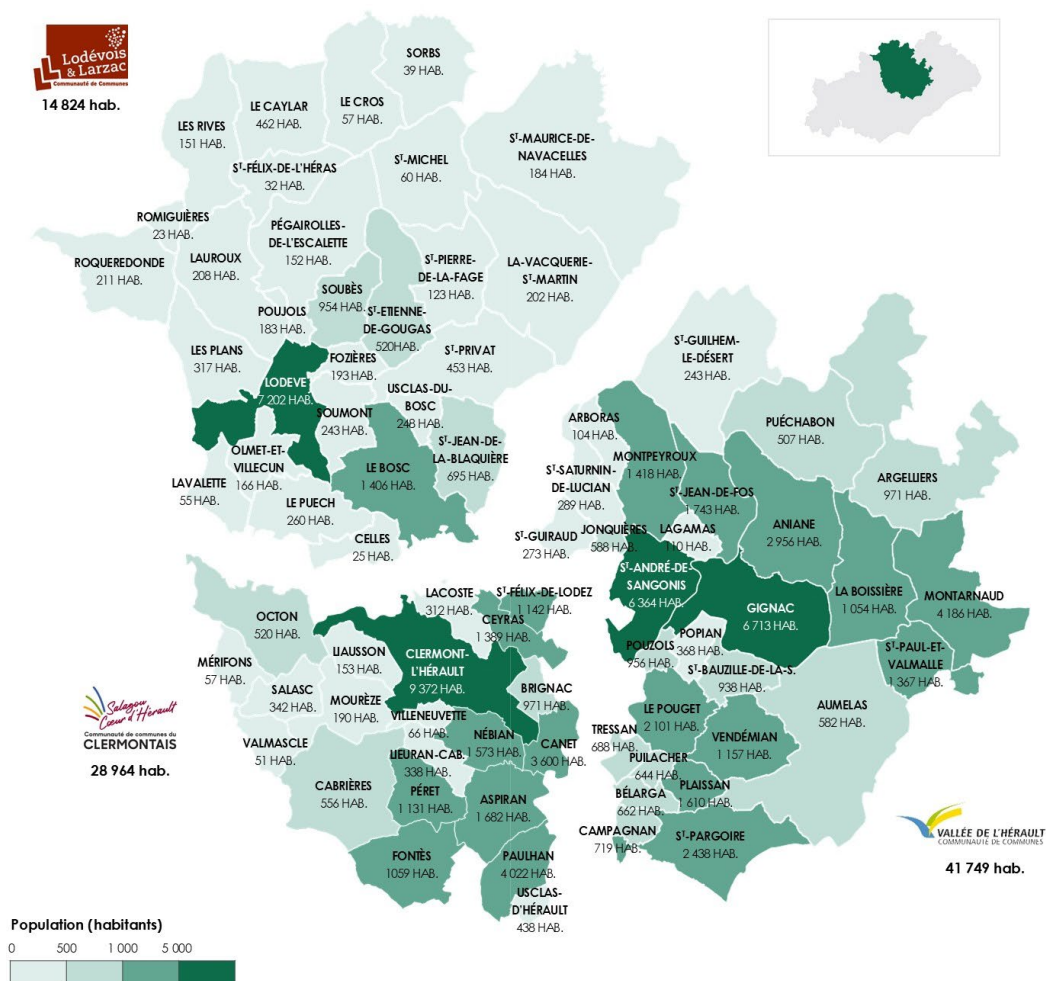


Figure 4. Territoire du Syndicat Centre Hérault et sa population (RA 2024).

Le Syndicat Centre Hérault exerce la **compétence prévention et traitement des déchets ménagers et assimilés** pour le compte de ses trois EPCI adhérents. La **compétence collecte des déchets est assurée** par les trois intercommunalités adhérentes. Le Syndicat Centre Hérault a la charge de la collecte des points tri (verre, emballages et papiers et ordures ménagères) et des déchetteries sur le territoire des trois intercommunalités concernées. Les trois EPCI ont la charge des collectes équipements individuels.

4.1.2. Historique des politiques de prévention et gestion des déchets sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ⁴

4.1.2.1. L'ISDND

Le syndicat exploite en régie une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (**ISDND**), à Soumont, depuis 1998. Initialement, la fin de l'autorisation d'exploitation de cette installation était prévue pour 2022. Cependant, grâce aux efforts du territoire en matière de **prévention** et de **valorisation**, les tonnages de déchets résiduels enfouis ont été fortement réduits. Un arrêté préfectoral a autorisé la

⁴ Issue du Rapport Annuel 2024 et du diagnostic de territoire réalisé par le Syndicat Centre Hérault.

poursuite de son exploitation jusqu'en 2031, sous réserve d'une réduction des taux d'enfouissement par paliers.

-  **23 900 tonnes** de déchets résiduels acceptés sur l'ISDND en 2023 ;
-  **21 000 tonnes** à partir de 2025 ;
-  **16 300 tonnes** à partir de 2027 ;
-  **14 400 tonnes** à partir de 2030.

La poursuite de l'exploitation de l'ISDND en régie constitue un **atout majeur** pour le territoire, tant sur le plan environnemental que financier. En effet, la réduction des tonnages enfouis permet de maîtriser les coûts liés à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), dont le tarif était de 25 euros / tonne en 2020 pour atteindre 65 euros / tonne en 2025. De plus, la fermeture de l'ISDND entraînerait le transport des déchets résiduels sur d'autres sites de traitement à l'extérieur du territoire, ce qui augmenterait à la fois les impacts environnementaux liés au transport et les coûts de traitement.

La prévention et la valorisation constituent les principaux leviers de réduction des déchets enfouis, indispensables au maintien de l'exploitation de l'ISDND et à la maîtrise des coûts.

Le Syndicat Centre Hérault a lancé en 2024 une étude en plusieurs phases pour développer une **stratégie de traitement** après 2031.

4.1.2.2. L'ETUDE 120 KG

Dans ce contexte, le Syndicat Centre Hérault a cherché à réduire la quantité de déchets enfouis et à améliorer les performances de tri. Ainsi, en 2021, l'étude « 120 kg » a été lancée, avec pour objectif de réduire les quantités de déchets ménagers des poubelles grises, de 209 à 120 kg/habitant/an. Cette étude a notamment mis en avant un levier technique avec la nécessité de la mise en place d'un nouveau schéma de collecte comprenant de nouveaux équipements de tri et d'un levier incitatif (mise en place d'une tarification incitative) permettant une meilleure maîtrise des coûts.

La « stratégie 120 kg » a abouti au déploiement progressif, de façon hétérogène sur les trois communautés de communes et étendu sur 4 ans, d'un **nouveau schéma de collecte qui a débuté en 2023**.

Parallèlement, ont été mis en place **l'extension des consignes de tri** et la collecte des emballages et des papiers en mélange en 2021.

4.1.2.3. FOCUS SUR LA GESTION DES BIODECHETS

Plateforme de compostage :

Dès 2003, le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes mettent en place la **collecte séparée des biodéchets**. Les biodéchets collectés sont traités sur la **plateforme de compostage** située à Aspiran, afin d'être transformés en compost. En 2006, le compost produit sur la plateforme est certifié utilisable en agriculture biologique (AB). En 2008, la plateforme de compostage est certifiée ISO 9001 et ISO 14 001. En 2015, le compost est labellisé amendement utilisable en Agriculture Biologique (label ASQA).

Gestion de proximité des biodéchets :

Le compostage partagé se développe sur l'ensemble du territoire. **Les aires de compostage partagé** (ACP) du Syndicat Centre Hérault sont des équipements collectifs à caractère pédagogique, qui permettent de composter en dehors de chez soi, à l'échelle d'un quartier, d'un village ou d'un immeuble. L'objectif de leur installation était de créer un lieu de vie et de sensibilisation, favorisant le lien social, tout en produisant un amendement local.

Depuis 2014, vingt-huit aires de compostage partagé ont été installées par le SCH, en partenariat avec les communes et avec l'appui de l'association Terre en partage jusqu'en 2019. En 2025, 13 aires sont encore en gestion par le syndicat. La commune de Lodève et la CCLL ont repris la gestion des aires de compostage sur leurs territoires. La CCLL en a confié la gestion et le développement à l'association l'Abeille Verte. Ce territoire a pour objectif, depuis 2024, de développer les ACP à des fins d'équipements de collecte.

Une réflexion a été menée sur la gestion des aires de compostage partagé sur le territoire. Il a été décidé de poursuivre l'action et de déployer de nouvelles aires afin de développer les équipements de gestion des déchets organiques, en complément de leurs objectifs pédagogiques et sociaux.

Les deux membres de l'équipe d'animation territoriale sont, pour l'une guide-compostrice et pour l'autre, maître-compostrice, formées par l'organisme Compostons. Depuis fin 2025, le SCH a adhéré au Réseau Compost Citoyen Occitanie. Le SCH est également membre fondateur du réseau Compost+, devenu Réduire+ en 2025. S'appuyant sur ces réseaux, il suit et participe aux évolutions (réglementaires et pratiques) de la thématique, ainsi qu'aux formations et aux retours d'expériences.

4.2. Population

4.2.1. Population et évolution démographique

La **population** du Syndicat Centre Hérault s'élève à **85 537 habitants** au 1^{er} janvier 2025 (INSEE). Les communes regroupent entre 23 (Romiguières) et 9 372 habitants (Clermont-l'Hérault). **70 % des communes ont moins de 1 000 habitants.**

La population DGF, qui prend en compte la population INSEE, les résidences secondaires ainsi que les places de caravanes conventionnées, ne diffère pas significativement de la population INSEE (91 353 habitants DGF contre 87 255 habitants INSEE)⁵.

Sur le territoire, le taux de croissance démographique moyen est d'environ 1,15 % (taux national de 0,3 %, INSEE) d'après les données INSEE 2022. La croissance démographique est de 2,1% par rapport à 2023 au regard de la population municipale au 1^{er} janvier 2025.

D'après l'analyse du Syndicat, la croissance démographique du territoire varie d'une collectivité à l'autre. Le Lodévois et Larzac, territoire très rural, possède un dynamisme modéré, tandis que la Vallée de l'Hérault possède le taux de croissance le plus élevé. Son dynamisme s'explique par un solde migratoire et naturel positif, nettement supérieur à la moyenne du département. La **proximité de la métropole de Montpellier** joue un rôle important dans l'attractivité de cette Communauté de communes, située aux abords de la couronne péri-urbaine et bien desservie par l'autoroute.

Cela implique un grand nombre de nouveaux arrivants sur le territoire, tant dans les établissements scolaires que lors des manifestations, qu'il est important de sensibiliser à la prévention et former aux consignes de tri locales.

⁵ Source : http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/criteres_repartition.php (exercice 2025)

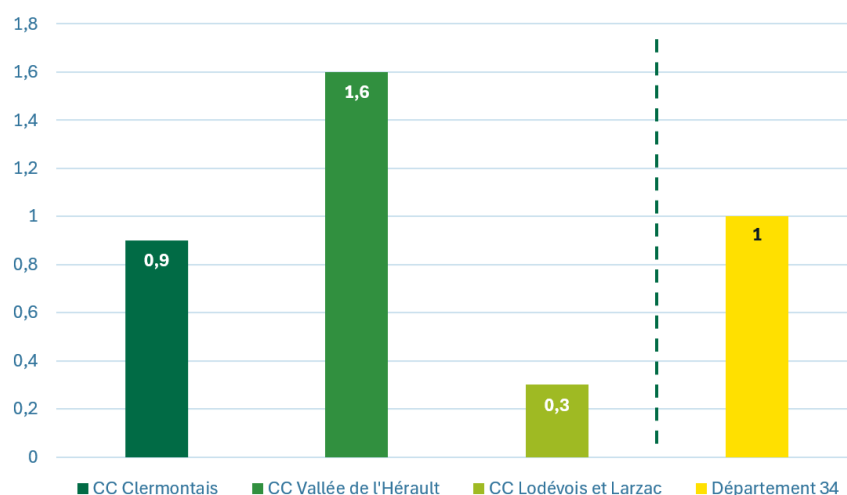


Figure 5. Taux de croissance démographique moyen entre 2016 et 2022 (%) sur le territoire, en comparaison avec les données départementales. Issu du travail de diagnostic réalisé par le Syndicat Centre Hérault.

4.2.2. Densité de population

La densité de la population peut influencer le type d'action à mettre en œuvre pour prévenir les déchets. Par exemple, pour la gestion des biodéchets, dans les milieux ruraux (peu denses), il peut être préférable d'inciter au compostage individuel tandis que dans les milieux denses (ex : centre-ville), une solution de collecte pourra plus facilement être envisagée.

Le **nombre d'habitants par km² est de 67** en 2025 sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ce qui est plus faible que la moyenne en France (106 hab./km²). Néanmoins, la **densité de population par EPCI est très hétérogène** :

- 🌿 CCC : 123 hab./km²
- 🌿 CCVH : 87 hab./km²
- 🌿 CCLL : 27 hab./km².

Le territoire est classé comme étant de typologie **mixte à dominante rurale** selon SINOE®. L'INSEE a construit une « grille communale de densité »⁶, qui « permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de leur répartition sur le territoire. La **Figure 6** illustre cette qualification, avec une majorité des communes classées comme « rurales » ou « bourgs ruraux ». Six communes sont plus urbaines, selon les critères de l'INSEE : Clermont-l'Hérault, Gignac, Lodève, Aniane, Saint-André-de-Sangonis et Montarnaud.

⁶ <https://www.insee.fr/fr/information/6439600>

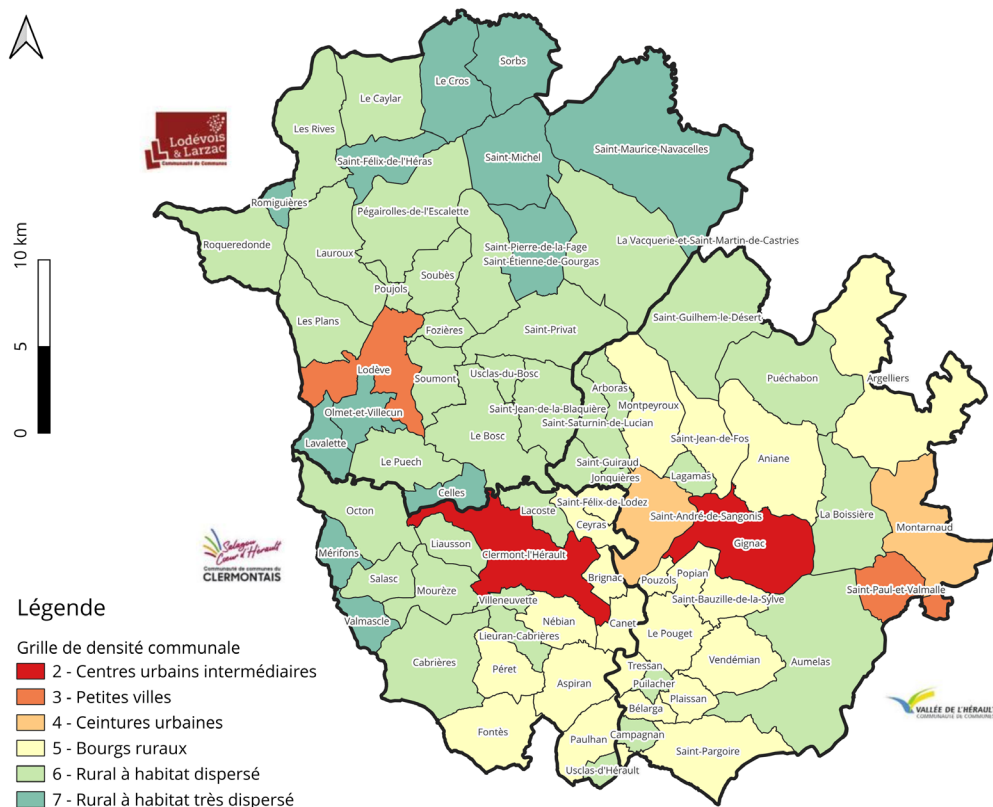


Figure 6. Densité de population des communes du Syndicat Centre Hérault (INSEE 2022).

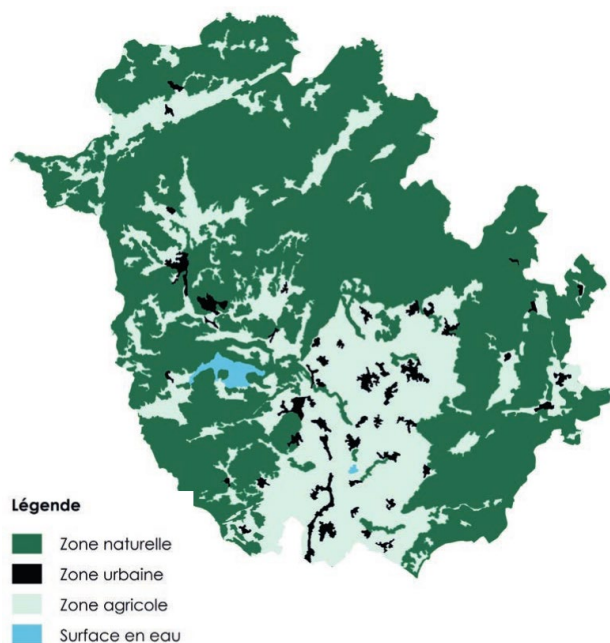


Figure 7. Occupation des sols du territoire du Syndicat Centre Hérault (rapport annuel 2024).

4.2.3. Composition des ménages

Un ménage, au sens de l'INSEE, représente l'ensemble des habitants qui partagent la même résidence principale, qu'ils soient unis par des liens de parenté ou non.

En 2022, le territoire du Syndicat Centre Hérault regroupait **37 554 ménages** (INSEE 2022). Le **nombre moyen de personnes par ménage** est assez homogène sur le territoire, avec néanmoins quelques écarts. Ainsi, la moyenne est de 2,2 personnes par foyer avec un minimum à 1,3 (Celles) et un maximum à 3,0 (Romiguières). Ces extrêmes sont observés sur des communes très rurales et peu peuplées de la CCLL.

33,5 % des ménages de Syndicat Centre Hérault **sont composés d'une unique personne**. 65 % des ménages sont des **familles** (ce taux est supérieur aux taux **national et départemental**) : 27,3 % concernent des couples sans enfant, 27,0 % sont formés d'un couple avec enfant(s), 10,7 % sont des familles monoparentales et enfin, 1,5 % des ménages sont classés « autres ménages sans famille » par l'INSEE.

La répartition de la composition des ménages et la comparaison aux données nationales sont présentées dans le graphique ci-après.

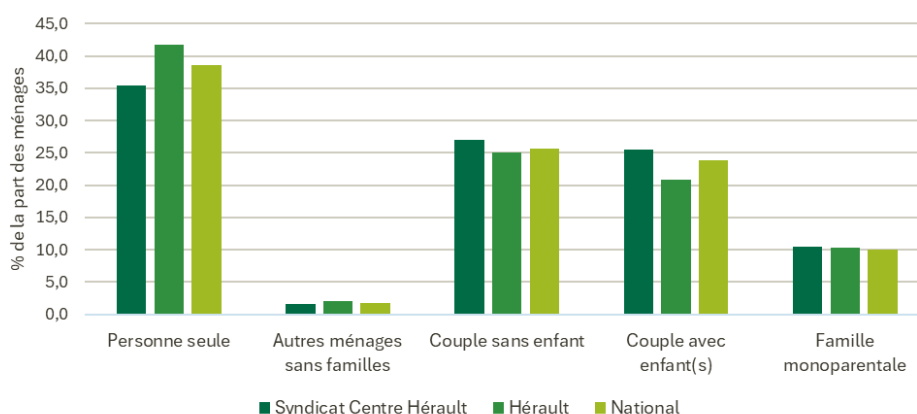


Figure 8. Composition des ménages du territoire du Syndicat Centre Hérault et comparaison aux données régionales et nationales (INSEE 2022).

4.2.4. Pyramide des âges

La **population permanente est légèrement plus âgée** que la moyenne nationale avec un peu plus d'un tiers de la population à moins de 30 ans. On peut noter une **baisse significative des 15-29 ans**, par rapport aux moyennes nationales et départementales. Les personnes ayant entre 30 et 60 ans représentent 39,6 % de la population du Syndicat Centre Hérault en 2022 (3 points de plus qu'au niveau national). Enfin, 28,1 % ont plus de 60 ans, 10,0 % ont plus de 75 ans.

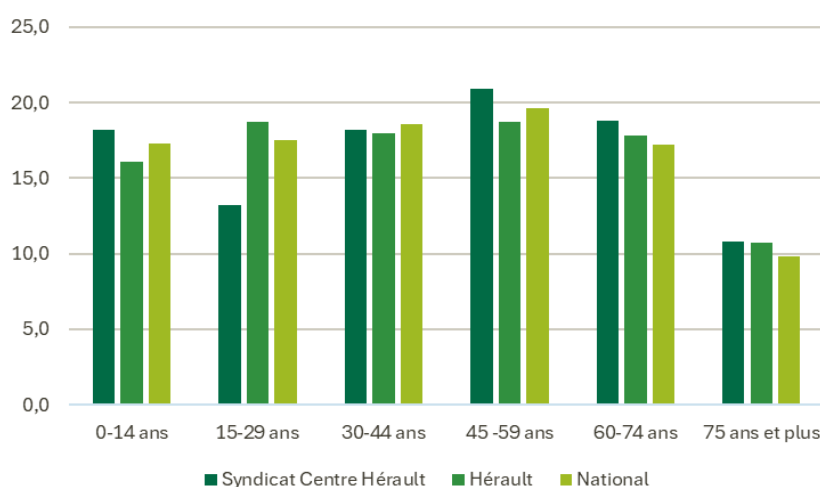


Figure 9. Répartition de la population du Syndicat Centre Hérault par tranche d'âge et comparaison aux données régionales et nationales (INSEE 2022).

4.2.5. Catégories socio-professionnelles

Les actions de prévention peuvent être ciblées en fonction des activités socio-professionnelles des usagers du territoire.

La catégorie socio-professionnelle la plus répandue sur le territoire du Cœur d'Hérault chez les plus de 15 ans est celle des **retraités**. En effet, elle concernait **29,4 %** de la population en 2024, proche de la proportion au niveau national (27,8 %) et départemental (28,8 %). Les autres catégories socio-professionnelles les plus représentées sont les suivantes : les **employés** (16,6 %), les **professions intermédiaires** (15,0 %), les **personnes sans activité professionnelle** (14,6 %) et les **ouvriers** (9,7 %). Les **cadres et professions intellectuelles supérieures** sont 7,9 % parmi les plus de 15 ans (2 points de moins qu'au niveau national et départemental).

La proportion des **agriculteurs et exploitants** (1,5 %) dans la population du Syndicat représente **plus du double de celle du département** et du niveau national. De même, sans la doubler, la proportion des **artisans, commerçants et chefs d'entreprise** est plus importante sur le territoire du Syndicat. Les personnes sans activité professionnelle sont 1 à 3,5 points de moins qu'au niveau départemental et national (respectivement).

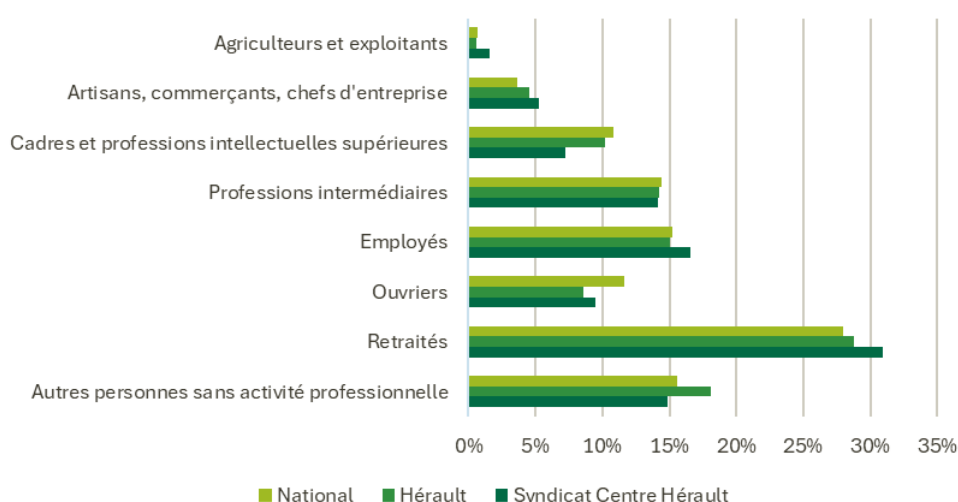


Figure 10. Répartition de la population du Syndicat Centre Hérault ayant 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle et comparaison avec les données régionales et nationales (INSEE 2022).

4.2.6. Revenus et taux de pauvreté⁷

Bien que le territoire affiche un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale (estimée à 14,5 % en 2021), il connaît des situations très différenciées en matière de chômage et de précarité. La Communauté de communes du Clermontais se trouve dans une position intermédiaire, avec un taux de pauvreté de 18,5 %. Le Lodévois et Larzac est la collectivité qui connaît les plus forts enjeux de lutte contre la précarité avec un taux de pauvreté de 24,4 %. Cette communauté de communes est d'ailleurs engagée dans la démarche « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ».

A l'inverse, la Vallée de l'Hérault bénéficie d'une situation socio-économique plus favorable, avec un taux de pauvreté de 14,3 % et un taux de chômage de 11,5 %. On notera la forte interdépendance de ce territoire avec la métropole de Montpellier, ce qui induit des déplacements pendulaires très fréquents.

⁷ D'après le diagnostic de territoire réalisé par le Syndicat Centre Hérault

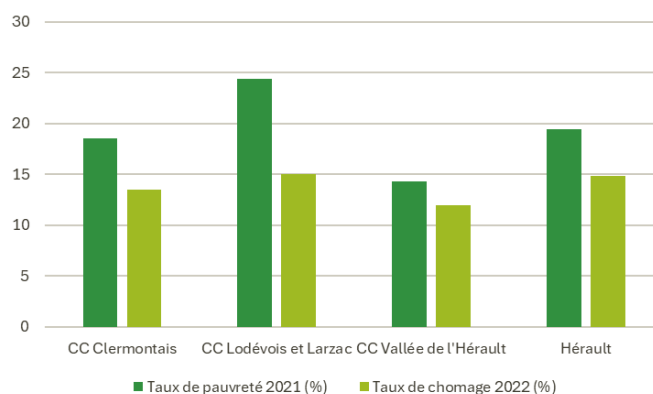


Figure 11. Taux de pauvreté et taux de chômage entre les différents EPCI constituant le Syndicat Centre Hérault (données sur l'année 2021, source INSEE).

Territoire Zéro chômeur de longue durée

Le projet « **Territoire zéro chômeur de longue durée** » mis en place sur le territoire du **Lodévois et Larzac**, vise à lutter contre la précarité et le chômage de longue durée, tout en favorisant l'insertion sociale.

Ce dispositif, porté au niveau national par l'association du même nom, repose sur un principe simple : proposer un emploi en contrat à durée indéterminée aux personnes privées d'emploi depuis plus d'un an et volontaires pour travailler.

Ces emplois sont créés au sein de l'entreprise à but d'emploi (EBE) **l'Abeille Verte**, qui développe de nombreuses activités en lien avec la prévention des déchets, telles que le réemploi et le compostage (plus de renseignements en partie 4.5.3.2).

4.3. Typologies de logements

Cette donnée est utile pour la prévention des déchets car certaines actions peuvent être proposées en ciblant le type d'habitat le plus adapté (ex : sensibilisation en porte-à-porte dans un immeuble non touristique, animations lors de fêtes de villages, etc.).

L'INSEE recense **45 754 logements**. 57 % des logements du territoire ont été construits avant 1990.

Les logements sont **très majoritairement des résidences principales** sur le territoire du Syndicat Centre Hérault (82 %). La part restante se découpe entre des **logements vacants** (9,5 %) et des **résidences secondaires et logements occasionnels** (8,5 %), ce qui est proche des moyennes nationales (resp. 8,0 % et 9,7 %).

D'après les données de l'INSEE 2022, **79 % des logements sur le territoire du Syndicat sont des maisons** et **20 % sont des appartements**. Les trois villes ayant le plus de logements sont :

- 🌿 Clermont-l'Hérault (CCC) : 5 207 logements dont 49,7 % de maisons ;
- 🌿 Lodève (CCLL) : 4 273 logements dont 43,5 % de maisons ;
- 🌿 Gignac (CCVH) : 3 112 logements dont 73,0 % de maisons.

Ces trois villes regroupent presque un tiers des logements du territoire.

La CCVH est l'EPCI du territoire ayant la plus grande proportion de maisons (85,7 % pour 20 686 logements en tout), alors que la CCLL en a le moins (69,4 % pour 9 532 logements en tout). La CCC présente 76,1 % de maisons, sur un total de 15 537 logements.

4.4. Activités économiques

L'étude de l'activité économique du territoire permet d'identifier le gisement de déchets produits par les entreprises publiques et privées et pouvant être assimilés aux déchets ménagers.

4.4.1. Secteurs économiques

D'après les données de l'INSEE, le territoire du Syndicat Centre Hérault regroupe 2 799 établissements, qui, en petite majorité, sont issus **des secteurs d'activité liés au commerce, aux transports et aux services marchands** (57 % des établissements). Les autres établissements exercent des activités de l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (14 %), de la construction (14 %), puis de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (8 %) et enfin l'industrie (7 %).

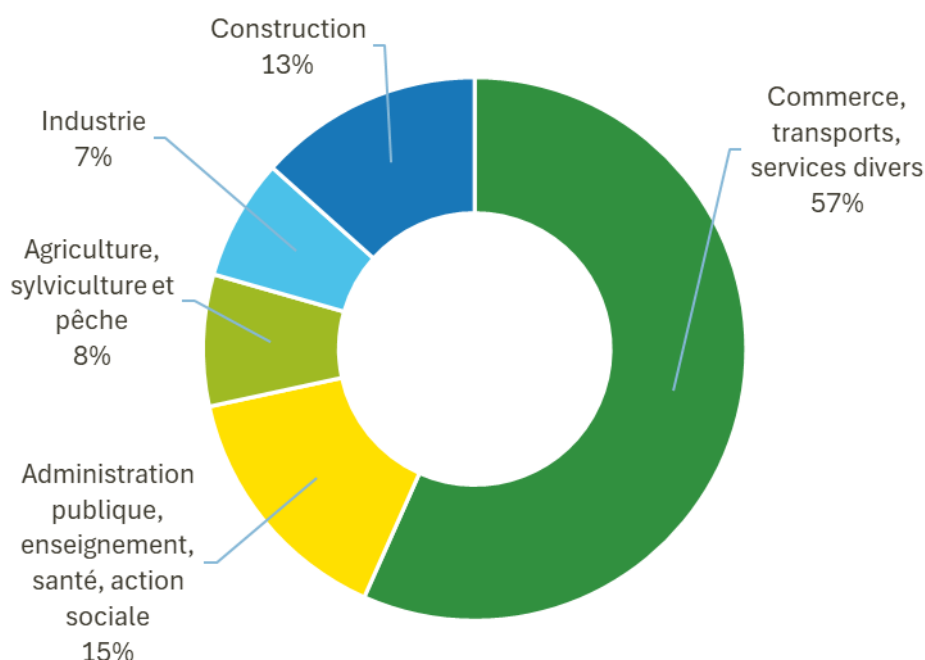


Figure 12. Secteurs des établissements actifs sur le territoire du Syndicat Centre Hérault (INSEE 2022).

Les activités économiques sont regroupées principalement dans les centres urbains et les petites villes (voir **Figure 6**).

4.4.2. Micro-entreprises⁸

Sur le territoire, 74 % des établissements recensés sont des micro-entreprises, avec un effectif salarié inférieur à 10 personnes.

⁸ D'après le diagnostic de territoire réalisé par le Syndicat Centre Hérault

Les déchets générés par ces entreprises sont, en termes de quantité et de typologie, similaires à ceux des ménages. Par conséquent, ces entreprises utilisent le SPPGD pour leurs déchets de manière comparable aux particuliers. Ainsi ces déchets assimilés sont ensuite ramassés par les services publics de collecte. Ceci a un impact significatif sur les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

Ci-dessous, une carte illustre la répartition de ces micro-entreprises sur le territoire, afin de localiser leur implantation et d'identifier les enjeux liés à la réduction des tonnages de déchets assimilés à ceux des ménages.

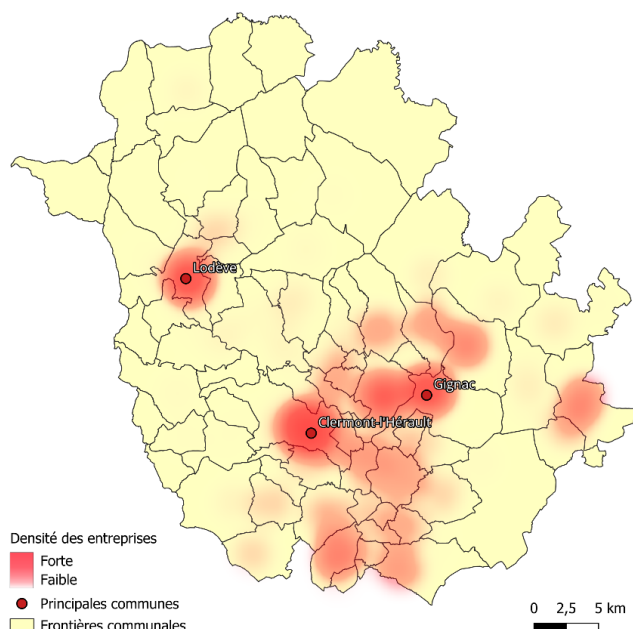


Figure 13. Répartition des entreprises sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. (Diagnostic de territoire Syndicat Centre Hérault)

4.4.3. Établissements scolaires⁹

Les établissements scolaires sont des partenaires privilégiés des actions de prévention des déchets des collectivités. En effet, en sensibilisant les élèves, c'est un public plus large qui est touché (parents, amis, ...). Les élèves sont les usagers actuels et futurs du territoire. De plus, l'établissement peut lui-même être sollicité pour mettre en place des actions de prévention comme du compostage, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des impressions papier, la réutilisation du matériel scolaire, etc.

La **Communauté de communes du Clermontais** compte un total de 20 écoles, 3 collèges (deux sur la commune de Clermont-l'Hérault et un sur celle de Paulhan) et 3 lycées, tous localisés à Clermont-l'Hérault (un lycée professionnel agricole, un lycée général privé et un lycée général et technologique).

La **Communauté de communes du Lodévois et Larzac** possède 17 écoles, ainsi qu'un collège et 1 lycée polyvalent, tous deux situés sur la commune de Lodève.

Enfin, la **Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault** comprend 32 écoles, 3 collèges (communes de Gignac, Montarnaud et Saint-André-de-Sangonis), ainsi que 2 lycées (un lycée privé agricole et un lycée polyvalent, tous deux sur la commune de Gignac).

Le nombre de jeunes scolarisés de 6 à 14 ans sur le territoire est de 10 264, soit 12% de la population du syndicat. Ce chiffre montre l'importance de sensibiliser les publics scolaires.

⁹ D'après le diagnostic de territoire réalisé par le Syndicat Centre Hérault et les données de l'INSEE

Le syndicat met en place des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires depuis 2003. D'abord réalisées principalement dans les écoles élémentaires, elles ont été étendues aux collèges et lycées en 2014. Les interventions, autrefois réalisées ponctuellement, s'inscrivent aujourd'hui davantage dans le cadre de projets d'établissement, dans le but de sensibiliser toutes les classes.

Initialement assurées par une seule animatrice, les interventions sont aujourd'hui réparties entre deux animatrices du pôle Prévention et Économie Circulaire, qui assurent en parallèle d'autres actions de prévention des déchets.

Depuis 2018, les interventions sont structurées autour de quatre thématiques : la plateforme de compostage, le centre d'enfouissement, la prévention des déchets et le tri. Elles sont construites sur un format d'une heure chacune et s'appuient sur un diaporama. D'anciens outils, comme des cahiers pédagogiques et des mallettes de jeux, sont aujourd'hui obsolètes et n'ont pas été réactualisés. De nouveaux livrets pour les visites de sites sont en cours de création. D'autres supports sont utilisés ponctuellement, comme la charte « Green Up Your School » et des expositions.

Le nombre d'élèves sensibilisés en classe, auparavant plus important compris entre 2 000 et 3 000 par an, représente aujourd'hui environ 1 500 et 2 000 élèves (environ 1 500 en classe et 500 en visite des sites de traitement). Le nombre d'adultes sensibilisés à quant à lui significativement augmenté et représente aujourd'hui entre 400 et 500 adultes par an.

4.4.4. Petite enfance

D'après l'Observatoire des territoires, au dernier recensement de 2022, le nombre d'enfants de 0 à 2 ans comptabilisé sur l'ensemble du territoire était de 2 644 (soit 3% de la population globale). Un enfant utilise environ 5 000 couches jusqu'à sa propreté, soit environ 1 tonne de déchets. Le potentiel de réduction est alors d'environ 1 300 tonnes/an de fractions hygiéniques présentes dans les OMR.

Le secteur de la petite enfance compte un **grand nombre d'acteurs** : Relais Petite Enfance intercommunaux (3 sur le territoire), assistant(e)s maternel(le)s, professionnel(le)s de la puériculture, crèches (13 établissements au total sur le territoire, dont : crèches familiales, micro-crèches, crèches multi-accueils), services de la PMI).

Ces acteurs sont mobilisés par le Syndicat Centre Hérault sur la réduction des déchets liés à leur activité, notamment sur le sujet des couches lavables.

-  Des ateliers d'information et de découverte des couches lavables sont proposés gratuitement sur tout le territoire pour les familles et assistantes maternelles
-  Le SCH met également à disposition des familles du territoire des kits de prêts couches lavables. Un partenariat avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault a été mis en place afin de gérer le stockage, la remise des kits, et leur hygiénisation (cf. détails des actions entreprises 7.1.1).
-  Le SCH propose également une aide à l'achat pour les familles souhaitant acquérir leurs propres couches lavables suite à l'atelier découverte et à l'emprunt d'un kit d'essai.

4.4.5. Activité touristique

4.4.5.1. CONTEXTE¹⁰

Terre de nature et de grands paysages, le territoire du Syndicat Centre Hérault enregistre une **importante activité touristique toute l'année**. Il s'agit principalement d'un **tourisme d'excursion à la journée**, une caractéristique essentielle car elle implique des modes de consommation spécifiques, auxquels les actions de prévention doivent s'adapter.

Le **Pays Cœur Hérault** a pour rôle de coordonner le développement et la promotion touristique de la destination en collaboration avec les :

-  **3 Offices de Tourisme intercommunaux** : Office de Tourisme du Clermontais, Office de Tourisme du Lodévois et Larzac, Office de Tourisme Saint-Guilhem Vallée de l'Hérault.
-  **3 Communautés de Communes** : Communauté de Communes du Clermontais, Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.
-  **2 syndicats mixtes et une Communauté de Communes en charge des Opérations Grand Sites** : le Syndicat Mixte de Gestion du Salagou, le Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

La forte attractivité du territoire est due au cadre naturel exceptionnel entre villages, rivières, garigue et aux 3 Grands Sites du territoire (Les Gorges de l'Hérault, le Cirque de Navacelles et le Salagou-Cirque de Mourèze).

Cette population touristique entraîne une **production de déchets irrégulière mais importante** (campings, aires de camping-car et restaurants) et peut être plus difficile à cibler en termes d'actions de prévention.

Face à ces constats partagés, les équipes du Pays Cœur Hérault et du Syndicat Centre Hérault ont engagé une collaboration visant à apporter une réponse collective, structurée et adaptée aux enjeux, tant en matière de prévention des déchets que de gestion.

Un groupe de travail a été constitué à cette fin en 2024 à l'initiative du Pays Cœur d'Hérault et du Syndicat Centre Hérault. Un collectif d'acteurs qui émane de ce groupe de travail a proposé une communication commune auprès du grand public, habitants et visiteurs afin de sensibiliser sur les comportements responsables.

Le Pays Cœur d'Hérault s'est également engagé dans une démarche ambitieuse : **la labellisation Green Destination**¹¹, synonyme de tourisme responsable, respectueux du territoire et de ses habitants.

4.4.5.2. INFLUENCE SUR LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS

L'activité touristique a des conséquences sur le service de gestion des déchets du Syndicat Centre Hérault. Comme illustré par la suite, les deux mois des vacances scolaires d'été sont marqués par un pic de débordement des colonnes d'apports volontaires pour les emballages et le verre, signe d'une surproduction de déchets (et d'une hausse de la population du territoire) durant cette période. Il y a aussi un pic plus faible de débordement au printemps.

¹⁰ D'après le diagnostic de territoire réalisé par le Syndicat Centre Hérault

¹¹ Green Destinations est une association, accréditée pour porter un label et une certification reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable, la plus haute instance traitant du tourisme durable au niveau international.

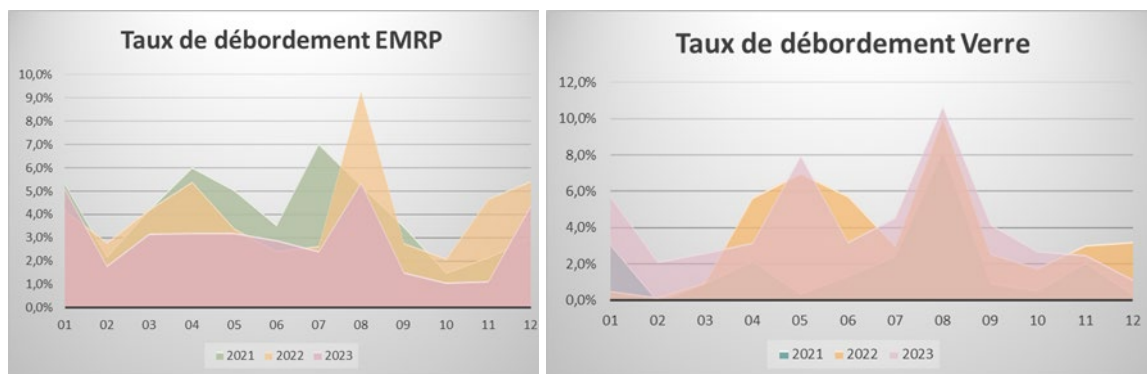


Figure 14. Taux de débordement des emballages ménagers (EMRP, à gauche) et des colonnes de verre (à droite). Graphiques provenant du diagnostic de territoire du Syndicat Centre Hérault.

4.4.5.3. HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le territoire du Cœur d'Hérault s'inscrit dans un contexte départemental fortement marqué par l'activité touristique. En 2025, l'Hérault dispose d'une capacité d'accueil de **973 000 lits touristiques**, dont près de **30 % relèvent de l'hébergement marchand**. Le département compte en moyenne **80 lits touristiques pour 100 habitants**, ce qui en fait l'un des territoires les plus touristiques de France.

La part des résidences secondaires représente **17 % du parc de logements dans l'Hérault**, contre **12 % au niveau national**, illustrant l'importance du tourisme résidentiel dans le département. Cette situation génère des enjeux importants en matière d'aménagement, de gestion des flux touristiques, d'accès au logement et de préservation des ressources locales.

À l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, l'offre touristique est plus modérée mais demeure significative. Le territoire compte **11 162 lits marchands**, soit **5 % de la capacité d'hébergement marchand du département**, ainsi que **19 500 lits non marchands** (résidences secondaires de Français), représentant **3 % du total départemental**. Cette capacité d'accueil traduit une activité touristique diffuse, répartie entre hébergements professionnels et hébergements résidentiels, en cohérence avec le positionnement du territoire fondé sur les patrimoines naturels, culturels, viticoles et les activités de pleine nature.

4.5. Les partenaires privilégiés

4.5.1. Les 3 Communautés de communes

Le Syndicat Centre Hérault travaille en collaboration avec les services déchets et développement durable des trois Communautés de communes.

Toutefois, il est important de souligner que d'autres services des communautés de communes, peuvent faire l'objet de collaborations sur des thématiques qu'ils ont en commun avec le syndicat. Par exemple, le syndicat peut s'appuyer sur les services petite enfance pour le développement de l'action sur les couches lavables. ; les services culture et activités de pleine nature pourraient être relais de bonnes pratiques sur les manifestations. L'ensemble des services des collectivités est concerné par l'action sur les collectivités éco-exemplaires.

4.5.2. Le Pays Cœur d'Hérault

Le **Pays Cœur d'Hérault** (PCH), est un syndicat mixte de développement local (SYDEL) qui s'étend sur le même territoire que le Syndicat Centre Hérault.

Le PCH est une structure de projets à l'échelle supra territoriale qui agit de manière transversale sur de nombreuses thématiques, avec comme seul objectif de contribuer à un développement équilibré et

durable du territoire. Elle est une structure d'ingénierie, de concertation et de contractualisation. Elle porte des missions opérationnelles et de coordination sur les enjeux du Cœur d'Hérault, tels que l'aménagement du territoire, son développement économique, le tourisme durable, la culture, le patrimoine ainsi que la santé. Le Pays Cœur d'Hérault porte également le programme européen Leader et assure le pilotage d'un certain nombre d'outils de contractualisation (ATI, CTO, CRTE...).

4.5.2.1. COMPETENCES DU PCH

Les trois Communautés de Communes lui ont notamment transféré deux compétences structurantes :

1. Le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault a voté, à l'unanimité, l'approbation de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) le jeudi 13 juillet 2023. Le SCoT est un document d'urbanisme stratégique qui fixe, pour 20 ans, le cadre des politiques publiques d'aménagement et de développement à l'échelle d'un bassin de vie.

Le SCoT du Pays Cœur d'Hérault a été élaboré à l'échelle des 3 communautés de communes pour la période 2018-2040. Ce document est le fruit d'un long travail d'études préliminaires et de diagnostic territorial qui a conduit à la définition de 4 défis majeurs :

-  Conforter une armature urbaine et les composantes paysagères porteuses de bien-être territorial
-  Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives
-  Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale
-  Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable

Ces orientations doivent à présent être déclinées dans les documents d'urbanisme locaux ainsi que dans les projets du territoire : c'est le travail de mise en œuvre du SCoT.

2. Le **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial)

Le Pays Cœur d'Hérault s'était engagé dès 2013 dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), qui n'a pas été mis en œuvre. En effet, la promulgation en août 2015 de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a rendu obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Dans ce cadre, les Communautés de Communes ont délégué cette compétence au PCH.

Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire lors d'ateliers tenus de septembre à novembre 2018, le projet de PCAET a été validé par le Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault le 30 novembre 2018.

Parmi les axes structurants de ce document figurent notamment l'amélioration de la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de la consommation énergétique et l'adaptation du territoire au changement climatique.

4.5.2.2. CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Syndicat Centre Hérault et le SYDEL Pays Cœur d'Hérault approuvent entre eux une convention pluriannuelle sur la période 2025-2026 afin de renforcer le partenariat entre les deux institutions.

A travers ce partenariat, les deux structures confortent la poursuite d'objectifs communs en s'engageant dans un cadre de collaboration intégrant les axes stratégiques :

-  **Ecologie Industrielle et Territoriale** et soutien aux porteurs de projets et aux actions expérimentales

- Accompagnement à l'implantation et à l'intégration d'un **quai de transfert** pour la collecte des déchets dans le Schéma de Cohérence Territoriale
- Mise en cohérence des objectifs dans les **documents de planifications** respectifs : PCAET, PLPDMA, SCoT, PAT...
- Accompagnement des acteurs touristiques** sur le tri des déchets

4.5.2.3. MISSION D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

En 2022, le SCH a initié une expérimentation d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) dans le cadre des objectifs du CODEC. En accord avec les trois Communautés de Communes et après validation du comité syndical du SYDEL, la mission a été transférée au PCH pour qu'il développe cette démarche territoriale, à travers le prisme du développement économique.

Démarche Syn'Eccho

La démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) Syn'Eccho a été lancée en janvier 2025. Son intention est de créer des synergies entre entreprises, collectivités et acteurs locaux dans le but d'optimiser les ressources, de réduire les déchets et de renforcer l'économie locale en repensant les flux de matières, d'eau et d'énergie. Forte de son succès, cette démarche s'est élargie désormais à 6 des 7 piliers de l'Economie Circulaire en devenant une démarche de développement territorial multi acteurs.

Ce projet vise à :

- Assurer la transversalité de la démarche d'économie circulaire sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, par le développement des piliers de l'économie circulaire définis par l'ADEME.
- Compléter le PLPDMA avec une approche de développement économique et notamment une approche par filière de ressources du territoire : bois, carton, matériaux du BTP...
- Accompagner les acteurs économiques (publics et privés) vers des modèles plus sobres et performants.

But à atteindre :

- Faire converger les intérêts des acteurs économiques publics et privés autour des objectifs de la transition écologique territoriale.

Objectif de cette démarche :

- Organiser et animer une gouvernance de l'économie circulaire avec une démarche d'évaluation partagée.
- Engager une démarche collective d'amélioration continue auprès des acteurs économiques publics et privés, en travaillant sur la performance des modèles économiques et la réduction des impacts de leurs activités sur l'environnement.

Actions prévisionnelles :

- Mise en place de filières locales à la manière de l'économie circulaire : carton, bois, matériaux BTP, viticulture-viniculture...
- Sensibilisation et formations des acteurs du territoire : gérants d'entreprises, agents des collectivités, élus

4.5.2.4. MISSION TOURISME DURABLE

La mission Tourisme durable du Pays Cœur d'Hérault vise à accompagner l'ensemble des acteurs du territoire vers des pratiques plus responsables, cohérentes avec les enjeux environnementaux,

économiques et sociaux. Elle s'appuie sur un travail étroit avec les Offices de tourisme, les Grands Sites, l'ADEME et Hérault Tourisme pour structurer une transition collective. Ses actions portent sur la sensibilisation des professionnels, la formation, l'accompagnement technique et l'expérimentation de solutions concrètes, notamment autour de la gestion des déchets, des mobilités douces, des consommations d'eau et d'énergie ou encore de l'écotourisme.

Elle anime des groupes de travail thématiques, développe des outils communs (kits de communication, fiches pratiques, diagnostics), et pilote à des démarches structurantes comme le Fonds Tourisme durable et la candidature Green Destinations.

L'objectif : renforcer la résilience du territoire, améliorer la qualité d'accueil, réduire les impacts du tourisme et faire du Cœur d'Hérault une destination exemplaire, engagée et attractive, tout en répondant aux attentes des visiteurs et des habitants.

4.5.2.5. MISSION PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) 3D - Démocratique, Durable, Décloisonné - est à l'œuvre depuis maintenant 5 ans sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Il est issu des Etats Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD), organisés en 2019 à l'initiative du Conseil de Développement. Porté par le Pays Cœur d'Hérault, le PAT poursuit 5 ambitions à travers 5 axes :

- 🌱 Axe 1 : Accès au foncier et au bâti agricoles pour la diversification
- 🌱 Axe 2 : Développement de l'agroécologie et gestion durable de la ressource en eau
- 🌱 Axe 3 : Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s
- 🌱 Axe 4 : Coopération au sein de la chaîne alimentaire
- 🌱 Axe transversal : Gouvernance partagée

4.5.3. Les partenaires spécialisés dans le réemploi

4.5.3.1. LA RESSOURCERIE CŒUR D'HERAULT

En 2013, la Ressourcerie Cœur d'Hérault est née de la volonté du Syndicat Centre Hérault de réduire la production de déchets. Elle est aujourd'hui hébergée dans des locaux en propriété du Syndicat Centre Hérault, sur la ZAE de la Garrigue, à Saint-André-de-Sangonis, afin de poursuivre ce partenariat important dans l'optique de donner une nouvelle vie aux objets.

La **convention de partenariat** qui lie le SCH et la Ressourcerie a été renouvelée en 2024. Elle définit les engagements des deux parties autour de 3 thématiques : le détournement des déchets vers le réemploi, la sensibilisation des habitants et l'insertion professionnelle.

Concernant le **réemploi**, le SCH met à disposition des locaux réemploi en déchèterie, et la Ressourcerie s'engage à y récupérer les objets déposés et les remettre dans le circuit de l'occasion par des actions de nettoyage, de réparation ou de valorisation. L'objectif de détournement fixé par le SCH est le suivant : un minimum de 150 tonnes d'objets détournés chaque année par la Ressourcerie, en faveur du réemploi.

En termes de **sensibilisation**, le SCH s'engage à proposer des temps de formation à destination des salariés de la ressourcerie sur les thèmes suivants : prévention, réduction des déchets, sensibilisation au geste de tri et présentation des sites techniques. La Ressourcerie s'engage, elle aussi, à sensibiliser le grand public sur la thématique du réemploi.

La Ressourcerie s'engage également à demeurer dans le champ de **l'économie sociale et solidaire** et à tout mettre en œuvre pour parvenir à l'insertion durable de ses salariés.

Un comité de pilotage annuel permet d'assurer le suivi et l'évaluation de cette coopération.

4.5.3.2. PARTENARIAT AVEC L'ABEILLE VERTE

Le Syndicat Centre Hérault est lié par une convention de partenariat avec l'EBE l'Abeille Verte, créé en 2022. Cette entreprise soutient la transition écologique et sociale et a, à cet effet, développé un pôle « Recyclage et Réemploi » qui comprend :

- 🌱 La recyclerie-ressourcerie « Le recyclage Lodévois », qui donne une nouvelle vie aux objets dont on ne se sert plus en les réparant et en les remettant sur le marché.
- 🌱 L'atelier « Rembobinez » qui a pour mission de revaloriser les textiles destinés à être jetés ;
- 🌱 La boutique-atelier « Recycl'aides 34 » de Lodève, dédié au réemploi et à la réparation de matériel médical afin de leur donner une seconde vie.

4.5.3.3. LA GRANDE CONSERVE

La Grande Conserve est une plateforme de matériaux d'occasion ou issus de surstocks, implantée sur le territoire. En 2019, le Recyclage Lodévois, accompagné par le Syndicat Centre Hérault, a mené comme projet la création d'une ressourcerie dédiée aux matériaux du bâtiment qui a vu le jour en 2021 à Lodève.

La Grande Conserve collecte, valorise et répare des matériaux, outils et machines du bâtiment qui sont revendus à des prix accessibles à destination des entreprises comme des particuliers. Elle propose également de la déconstruction sélective, des diagnostics ressources et la réalisation de chantier avec des matériaux de réemploi et possède un atelier de démantèlement d'huissieries.

4.5.3.4. LA FEUILLE D'ERABLE

La Feuille d'Erable est un acteur du réemploi des déchets d'activité économique (DAE) implanté sur le territoire depuis 2005. L'entreprise est spécialisée dans la collecte et le recyclage des déchets et des archives des professionnels, comme le carton, le papier, le plastique, le polystyrène, le bois, les piles et déchets dits « 7 flux ». Tout comme l'Abeille Verte, la Feuille d'Erable soutient l'inclusion sociale et professionnelle ainsi que le développement de l'économie locale.

4.6. Conclusion

Une synthèse des caractéristiques territoriales permettra de rappeler les particularités du territoire, ses points forts et ses points d'attention, à travers le prisme de la prévention des déchets.



Synthèse des caractéristiques générales du territoire



Le Syndicat Centre Hérault se situe dans le département de l'Hérault, en région Occitanie. C'est un **syndicat** à la **compétence traitement et prévention** des DMA et compétence déléguée de collecte en apport volontaire (points tri et déchèteries). La **compétence collecte** est assurée par les 3 EPCI de son territoire, regroupant **77 communes** et **85 537 habitants (2024)**.



L'analyse du territoire permet de mieux appréhender la composition de la population et d'ainsi mieux définir les publics-cibles de la prévention des déchets sur le territoire.

- Une évolution démographique forte qui souligne l'importance de capter et d'informer les nouveaux arrivants afin qu'ils s'adaptent rapidement aux pratiques et règles de tri du territoire et s'imprègnent de la dynamique.
- Le territoire, majoritairement **rural**, est presque entièrement occupé par des espaces naturels ou agricoles, sensibles au besoin du sol et au cycle de la matière organique. Néanmoins, il concentre **quelques centres urbains** pouvant présenter des contraintes et des dynamiques différentes des bourgs ruraux.

- Par rapport à la moyenne nationale et départementale, les ménages du Syndicat Centre Hérault sont plus souvent des **familles**. Le secteur de la **petite enfance** représente un important potentiel de réduction et justifie un accompagnement du public vers l'utilisation de textiles sanitaires lavables (potentiel de réduction de 1 300 tonnes/an).
- La **population est plutôt âgée**.
 - On observe une baisse du pourcentage d'habitants dans la tranche d'âge des 15-29 ans (départs pour les études, l'emploi ou d'autres motifs).
Le nombre de jeunes scolarisés de 6 à 14 ans sur le territoire est de 10 264, soit 12% de la population du syndicat. Ce chiffre montre l'importance de sensibiliser les publics scolaires.
La tranche d'âge la plus représentée sur le territoire est celle des 45-59 ans. Afin de toucher efficacement ce public, la communication sur le réseau social Facebook doit être privilégiée, car il s'agit de la plateforme la plus utilisée par cette catégorie d'âge. À l'inverse, les campagnes destinées aux publics plus jeunes peuvent être diffusées via Instagram, davantage utilisé par ces tranches d'âge.
- Les entreprises du territoire sont principalement des **micro-entreprises** qui produisent des déchets assimilés et celles-ci sont bien localisées.
- Les trois Grands Sites de France sont clairement identifiés par la population (locale et visiteurs à la journée). Ils constituent ainsi un véritable levier pour le syndicat, qui peut s'appuyer sur leur notoriété pour relayer des messages et éventuellement porter des actions de sensibilisation.
- Le SCH dispose de nombreux partenaires avec lesquels des actions de prévention sont déjà en place (sur le gaspillage alimentaire, le réemploi, le tourisme, l'EIT, etc.). Ces partenaires sont des relais, à privilégier pour le développement des actions du PLPDMA, ainsi que pour la sensibilisation des publics.



Points d'attention :

- **Précarité réelle** (chômage élevé, taux de pauvreté, fracture sociale entre certains groupes de population), particulièrement marquée sur le territoire du Lodévois et Larzac.
- Le Syndicat Centre Hérault possède un **territoire étendu avec des communes assez isolées** (peu d'habitants, peu d'infrastructures). Certaines populations seront peut-être un peu plus difficiles à toucher voire mobiliser.
- Le territoire accueille de nombreux **touristes journaliers** sur les mois d'été et dans les ailes de saison : irrégularité de la production de déchets sur le territoire et une population touristique volatile plus difficile d'accès. Il faut donc prévoir une stratégie de communication spécifique autour de la cible touristique.



• Service Public de Prévention et de Gestion des déchets (SPPGD)

5.1. Organisation générale

5.1.1. Exercice de la compétence

Le Syndicat Centre Hérault s'est vu confier la compétence « traitement des déchets ménagers » afin d'assurer un service commun et adapté sur le territoire des 3 collectivités membres. La compétence « collecte des ordures ménagères » reste du domaine des trois intercommunalités.

Pour exercer sa compétence, le syndicat assure la gestion des points de tri en apport volontaire (verre, papiers et emballages, ordures ménagères), de 9 déchèteries (et une déchèterie mobile), d'une plateforme de compostage à Aspiran, et d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Soumont. Il est également co-propriétaire, avec 6 autres EPCI, du centre de tri des emballages et papiers Oekotri de Saint-Thibéry. Ce, par le biais de la Société Publique Locale (SPL) OEKOMED qui gère des équipements structurants sur le bassin sud-méditerranéen et dont il est actionnaire.

La gestion du service est assurée **en régie** par le Syndicat de la manière suivante :

- ✔ **Prévention des déchets et communication** assurées en régie et partagées avec les adhérents ;
- ✔ Gestion des **équipements de collecte** (ou pré-collecte) en apport volontaire ;
- ✔ **Collecte** des déchets en points d'apports volontaires et déchèteries ;
- ✔ **Gestion de 9 déchèteries** et d'une déchèterie mobile ;
- ✔ **Transport des déchets** vers les unités de traitement du Syndicat ;
- ✔ **Traitement des déchets** (enfouissement et compostage).

Le SPPGD est financé par la TEOM, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, prélevée par les communautés de communes qui reversent ensuite une contribution au Syndicat Centre Hérault.

La Communauté de communes Lodévois et Larzac a mis en place une redevance spéciale à destination des producteurs de déchets assimilés (professionnels, établissements publics, administrations, etc.).

Un système de tarification dit incitatif, en fonction de la production de déchets de l'utilisateur, est actuellement à l'étude.

5.1.2. Organigramme du syndicat

Dans le cadre du service réalisé en régie, le syndicat est organisé comme suit :

- ✔ Ressources humaines et informatique ;
- ✔ Qualité Sécurité et Environnement (QSE) ;
- ✔ Administratif et Finances ;
- ✔ Technique, composé de 4 pôles :

- Pôle Collecte ;
- Pôle Traitement ;
- Pôle Maintenance ;
- Pôle Protection des biens et des personnes ;
- 🌱 Développement territorial et communication ; composé de deux pôles :
 - Pôle Prévention et économie circulaire (porteur de la prévention et du PLPDMA) ;
 - Pôle Communication
- 🌱 Gestion de projets : en charge de la prospective, des projets d'optimisation, du suivi des quantités de déchets, etc.
- 🌱 Développement durable et subventions

5.2. Gestion des déchets

La gestion est assurée **en régie** pour l'ensemble du territoire, soit par le syndicat, soit par les communautés de communes pour la collecte en porte-à-porte.

5.2.1. Collecte des déchets

Une nouvelle organisation de la collecte des déchets a été élaborée par le Syndicat Centre Hérault et les trois Communautés de Communes. Le calendrier de déploiement s'étend en trois phases de fin 2023 à fin 2026.

Tableau 1. Récapitulatif de la répartition de la collecte par flux de déchets

	Syndicat Centre Hérault	Communautés de communes
OMR	PAV	PàP PàP / PR / PAV (seulement CCLL)
Emballages et papiers	PAV	PàP
Verre	PAV	/
Biodéchets	/	PàP/PAV
Déchets occasionnels (déchèteries)	Déchèteries	/

5.2.1.1. OMR

Auparavant, les OMR étaient collectées en bacs (1 fois par semaine) ou modules bacs (2 fois par semaine) en porte-à-porte ou points de regroupement.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation de collecte, les modes de collecte évoluent selon le lieu d'habitation :

- 🌱 Les **zones pavillonnaires** (70% des logements du territoire) sont équipées de bacs là où il est possible de collecter en porte-à-porte ou en point de regroupement, avec une collecte une semaine sur deux.

- Les **centre villages** disposent de points tri de proximité pour déposer leurs déchets (OMR, emballages-papiers, verre, déchets alimentaires. Dans la plupart des communes, les colonnes à ordures ménagères s'ouvrent avec un badge d'accès. Les poubelles grises et vertes sont retirées définitivement.

5.2.1.2. DECHETS ALIMENTAIRES

Les usagers ont plusieurs possibilités pour les déchets alimentaires :

- Bac vert** pour une collecte en porte-à-porte ou point de regroupement par les communautés de communes du territoire ;
Composteur individuel : les Communautés de communes assurent l'achat et la distribution des équipements individuels (bacs, composteurs) , l'intégration des données sur les foyers dans la base de données de gestion des bacs, l'accompagnement des foyers (conseils pratiques) ;
- Composteur partagé** ; (voir carte interactive des points sur le site du SCH)
- Point d'apport contrôlé** (avec possible badge d'accès selon les communautés de communes) : colonnes abri-bacs présentes sur certaines communes au niveau des points tri et amenées à se déployer sur le territoire selon le nouveau schéma de collecte adopté en novembre 2023.

5.2.1.3. VEGETAUX

Les administrés du territoire du Syndicat Centre Hérault ont la possibilité de déposer leurs végétaux en déchèteries afin qu'ils soient broyés puis compostés sur la plateforme de compostage. Plusieurs techniques permettent de réutiliser les végétaux dans son jardin et d'éviter de les apporter à la déchèterie.

5.2.1.4. EMBALLAGES ET PAPIERS

Les **emballages et papiers** sont collectés **en mélange**. Avant la mise en place du nouveau schéma de collecte, ils étaient uniquement collectés sur les **points tri** par le Syndicat Centre Hérault.

Avec la mise en place de la nouvelle organisation de collecte, les EPCI adhérents réalisent depuis fin 2023 une collecte en bacs individuels en collecte 1 fois toutes les deux semaines (collecte dite en C0,5) pour une partie du territoire en zone pavillonnaire (environ 75 %).

5.2.1.5. VERRE

Le verre est collecté exclusivement en **colonne**. En 2025 : 421 colonnes sur le territoire, soit 1 pour 203 habitants. À titre de comparaison, CITEO recommande 1 colonne pour 250 habitants en zone rurale et 1 colonne pour 450 habitants en secteur urbain.

5.2.1.6. TEXTILES

Les colonnes textiles ne sont pas gérées en régie mais directement par les opérateurs. Le Syndicat Centre Hérault conventionne avec des prestataires pour la collecte du textile dans les communes et dans les déchetteries.

Il y a également des prestataires n'étant pas sous conventions qui mettent à disposition des colonnes dans les communes et qui les collectent.

Une convention lie également le Syndicat Centre Hérault avec l'éco-organisme Refashion qui tient à jour les données de tous les prestataires connus, et la carte de l'ensemble des points. En 2024, le territoire comptait 104 points d'apports volontaires, soit 1 pour 839 habitants.

Une [cartographie](#) de l'ensemble des points de collecte en apport volontaire est disponible en ligne sur le site internet de la collectivité.

DECHETERIE

• Exploitation

L'exploitation des déchèteries classiques et de la déchèterie professionnelle est assurée **en régie** (haut de quai et bas de quai).

Une déchetterie haut de quai et une déchetterie bas de quai se distinguent par leur aménagement :

Déchetterie haut de quai : les usagers déposent leurs déchets sur une plateforme surélevée. Les bennes sont placées en contrebas, ce qui permet de jeter directement les déchets par le dessus. Cela facilite le dépôt et limite les efforts.

Déchetterie bas de quai : les bennes sont au même niveau que les usagers. Il faut alors lever ou déposer les déchets dans les bennes sans différence de hauteur.

Neuf déchèteries sont présentes sur le territoire du syndicat (Aspiran, Montarnaud, Gignac, Clermont-l'Hérault, Lodève, Le Pouget, Montpeyroux, Le Caylar et Octon), ainsi qu'une déchèterie mobile à La Vacquerie.

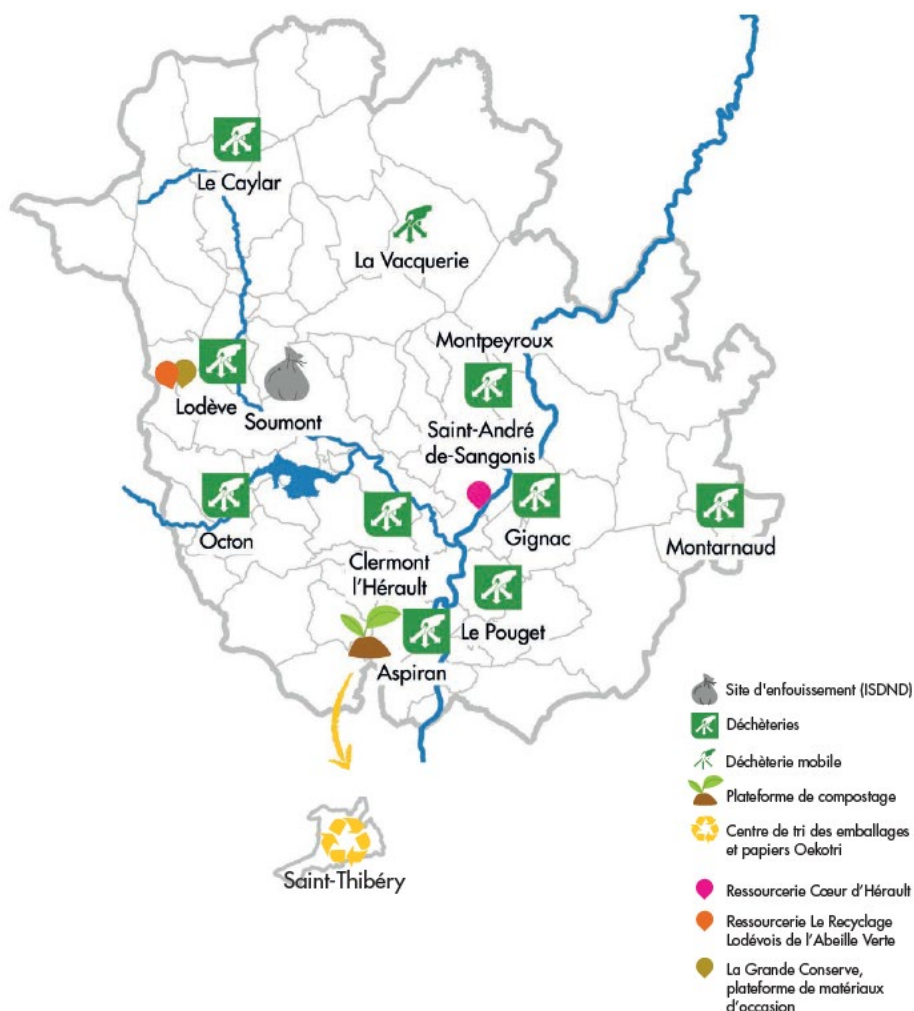


Figure 15. Installations de gestion et de valorisation du territoire

• Déchets acceptés

Les déchets acceptés sur les déchèteries sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Déchets acceptés dans les déchèteries (source : rapport annuel)

	Aspiran et Montarnaud	Gignac et Clermont l'Hérault	Lodève et Le Pouget	Montpeyroux	Le Caylar	Octon
Cartons						
Bois non traité						
Bois traité						
Métaux						
Végétaux						
Non recyclables						
Piles						
Mobilier usagé						
Plâtre						
DEEE						
Inertes						
Produits chimiques et déchets dangereux						
Objets réemployables						
Textiles						
Polystyrène						
Articles de sport et loisirs						
Menuiseries vitrées						

Les déchets suivants sont refusés :

- Médicaments non utilisés : à rapporter en pharmacie ;
- Bouteilles de gaz et pneus : à rapporter chez les revendeurs ;
- Déchets d'activités de soin à risque infectieux ;
- Déchets chimiques professionnels et produits phytosanitaires ;
- Amiante.

Toutes les déchèteries du territoire, sauf celle d'Octon, disposent de locaux de réemploi pour déposer des objets encore réutilisables ou réparables.

• Accessibilité

Seuls les véhicules de moins de 2 m sont acceptés dans toutes les déchèteries. Les déchèteries de Lodève, Le Caylar, Montpeyroux et Octon acceptent les véhicules de plus de 2 m avec un service payant au poids.

L'accès aux déchèteries par les usagers se fait à l'aide d'un badge attribué par foyer et permettant 30 passages gratuits par an. La demande de badge se fait sur le site internet du syndicat avec la création d'un compte usager.

Les quantités sont limitées à 5 m³/j pour les véhicules inférieurs à 2 m de hauteur.

• Les professionnels

Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries classiques (excepté les professionnels du bâtiment), sous réserve de respecter les dimensions vues précédemment (< 2 m et < 3,5 t), selon certaines conditions, via un forfait de 32 € TTC par passage.

Le territoire possède aussi **une déchèterie professionnelle sur la commune d’Aspiran** également gérée par le Syndicat Centre Hérault. Le tableau ci-dessous présente la liste des déchets acceptés ou refusés.

Tableau 3. Déchets acceptés et refusés en déchèterie professionnelle (Source : rapport annuel 2024)

Type de déchets	Précisions
Déchets acceptés	Non recyclables, inertes, végétaux, métaux, cartons, bois, bois combustible, mobilier usagé, polystyrène, plâtre, verre plat
Déchets refusés	Amiante, bois avec traitement dangereux, emballages de produits phytosanitaires, pneumatiques, huiles, produits chimiques, électriques, DASRI, médicaments

Un contrôle de la nature et de la quantité de déchets est effectué par pesée du véhicule, et la facturation est mensuelle.

Les dépôts de métaux et mobilier (éligible éco-mobilier) sont gratuits.

Enfin, une déchèterie professionnelle privée située à Lodève, accepte les déchets inertes.

• **Fréquentation**

Le territoire compte 1 déchèterie pour 9 600 habitants. Ce ratio est inférieur aux ratios de référence national (1 déchèterie pour 14 500 habitants), régional (1 déchèterie pour 10 700 habitants) ou départemental (1 déchèterie pour 13 600 habitants). Le maillage en déchèterie est dense, il est supérieur aux recommandations nationales, qui préconisent une couverture de l'ordre de 10 000 à 20 000 habitants par déchèterie. Cela indique que le nombre de structures est satisfaisant au regard des besoins du territoire.

En 2024, sur l'ensemble des 9 déchèteries, **191 271 entrées ont été recensées**.

5.2.2. Traitement des déchets

Le Syndicat Centre Hérault assure en **régie le traitement** et la **valorisation** d'une grande partie des déchets du territoire. La figure ci-dessous présente les installations du Syndicat Centre Hérault.



Figure 16. Installations de traitement des déchets du Syndicat Centre Hérault (source : site internet du Syndicat Centre Hérault).

5.2.2.1. OMR

Les OMR sont acheminées vers l'ISDND située à Soumont appartenant au Syndicat Centre Hérault.

Le Syndicat Centre Hérault a lancé en 2024 une étude en plusieurs phases pour développer une **stratégie de traitement** après 2031 (voir détails en partie 4.1.2). De plus, le SCH est actionnaire de la SPL OEKOMED, regroupant 7 collectivités du centre et de l'Ouest Hérault. La SPL mène des échanges sur le devenir des tonnages d'OMR avec les équipements existants ou en création.

5.2.2.2. EMBALLAGES ET PAPIERS

Les emballages et papiers sont triés sur le site OEKOTRI, à Saint-Thibéry, géré par la SPL OEKOMED. L'exploitation du centre de tri a été confié à Urbaser Environnement.

Les refus de tri sont traités par CITEO et acheminés sur des installations dédiées.

5.2.2.3. DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

Les déchets alimentaires et les végétaux (qui subissent des processus de collecte différents) sont compostés sur la plateforme de compostage d'Aspiran. Ils permettent de produire des composts de qualité certifiés, ainsi qu'un bois de paillage. Ces produits sont proposés à la vente aux professionnels et aux particuliers.

5.2.2.4. VERRE

Le verre est acheminé vers la verrerie OI Manufacturing, située à Béziers.

5.2.2.5. TEXTILES

Les textiles, linges et chaussures sont principalement collectés par Philtex mais également par d'autres collecteurs tels que Recycling ou Le Relais pour valorisation en réemploi, chiffons, rembourrage, ou isolants. Le Syndicat Centre Hérault a contractualisé avec Refashion, éco-organisme de la filière.

5.2.2.6. DECHETERIES

Les déchets de déchèteries sont valorisés selon leur nature. Les végétaux sont acheminés et traités sur la plateforme de compostage d'Aspiran. Les déchets inertes de la déchèterie professionnelle sont revalorisés en produits commercialisés (tout-venant calibré, terre, terre végétale, ...) ou en couverture sur le site d'enfouissement.

Le récapitulatif du traitement des déchets par flux est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Devenir des déchets du territoire (source : rapport annuel 2024 du Syndicat Centre Hérault).

	ÉCO-ORGANISME PARTENAIRE	CENTRE DE TRI CONDITIONNEMENT	REPRENEUR OU CENTRE DE TRAITEMENT	DEVENIR
Emballages Ménagers Recyclables et papiers	Citeo	Oekotri	Paprec, Suez	Emballages, objets en matières recyclées et papier recyclé
Verre	Citeo	OI Manufacturing	OI Manufacturing	Emballages en verre
Textile Linge Chaussures	Refashion	Le Relais / Philtex et Recycling	Le Relais / Philtex et Recycling	Réemploi, chiffons, rembourrage, isolants
Carton	Citeo	La Feuille d'érable	Suez	Fibres de carton
Déchets d'équipement électrique et électronique	Ecologic	Triade, filiale de Véolia		Automobile, poutrelles métalliques, câbles en cuivre...
Piles	Batibox			Piles, batteries, tuyaux de cuivre, pièces auto...
Lampes et néon	Recylum	Paprec	Paprec	Cadres de vélos, nouveaux tubes fluorescents
Déchets chimiques ménagers (dangereux)	Eco-DDS (sauf produits hors champ)	Triadis	Triadis	Huile de moteur, combustibles, traitement en centres spécialisés
Mobilier usagé	Eco-maison		Réseaux de repreneurs Eco-maison	Panneaux de particules (bois), tuyaux (plastique), panneaux acoustiques et thermiques, literie (matelas)...
Bois traité			Paprec	Plaques de bois aggloméré
Métaux			GDE	Métaux recyclés
Polystyrène	Citeo		Valorplast	Isolation, emballages
Plâtre	Valobat		Valoridec	Industrie plâtrière, cimenterie, activité agricole (engrais)
Verre plat Menuiseries vitrées	Ecomaison		Réseau des repreneurs Eco-maison	Verrerie

5.3. Conclusion



Synthèse de la gestion des DMA sur le territoire du Syndicat Centre Hérault

-  L'ensemble du SPPGD est exploité en **régie**. Le Syndicat Centre Hérault assure la collecte des équipements collectifs (colonnes et déchèteries) pour acheminer les déchets vers les quais de transfert ou sites de valorisation. Il assure également la gestion des sites de traitement plateforme de compostage et ISDND.
-  Les Communautés de communes gèrent la dotation et la collecte des équipements individuels (sauf exception pour la ville de Lodève) et des colonnes à déchets alimentaires.
-  La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac a mis en place une redevance spéciale à destination des producteurs de déchets professionnels, des établissements publics, administrations, etc.
-  L'existence d'une SPL avec plusieurs collectivités voisines permet des mutualisations en matière de tri et traitement des déchets afin de développer à plusieurs des stratégies, de saisir des opportunités et d'atteindre de meilleures performances.

Points positifs :

-  Dans un objectif d'optimisation des performances de tri et de collecte, un nouveau schéma est en cours de déploiement sur le territoire ;
-  Le territoire présente un maillage dense en déchèteries, colonnes en point d'apport volontaire et zones de réemploi ; plus important que les préconisations ou moyennes nationales.

Points d'attention :

-  Le site de stockage des déchets géré par le syndicat dispose d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2031. Cela représente un enjeu qui impose une stratégie de la prévention des déchets.



6. Production de DMA et performances

Les **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) peuvent être subdivisés en :

- 🌿 **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR) ;
- 🌿 **Collectes séparées** : regroupant les emballages ménagers recyclables et papiers (EMRP) triés, les emballages de verre collectés sélectivement, ainsi que les biodéchets collectés séparément ;
- 🌿 **Déchets occasionnels**, comprenant les déchets collectés en déchèteries, ainsi que les autres collectes telles que les textiles.

6.1. Performances et comparaison aux données de référence

Remarque : dans ce paragraphe, les données du Syndicat Centre Hérault de 2024 (ratios du Rapport Annuel de 2024) sont comparées aux ratios de référence issus de l'ADEME, qui se basent sur les statistiques de SINOE® (version 2021). Les ratios de références sont présentés à titre indicatif et les chiffres de performance du Syndicat Centre Hérault doivent être analysés au regard des spécificités et de l'évolution du territoire en matière de gestion des déchets.

En 2024, **44 083 tonnes de DMA**, soit **526 kg/habitants** ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Ce ratio est inférieur aux moyennes nationale, régionale, départementale et à celles des EPCI classés Mixtes à dominante rurale.

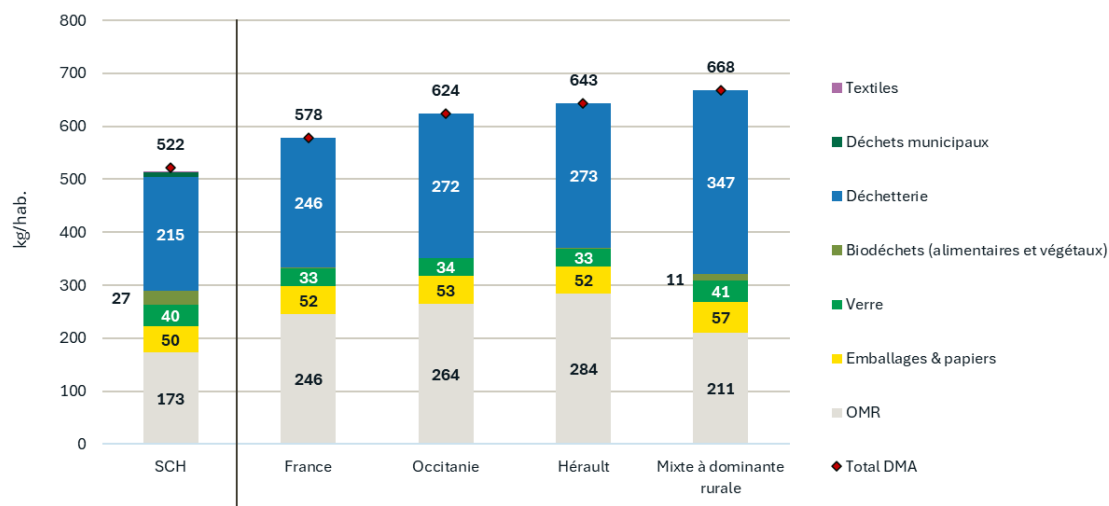


Figure 177. Ratios de DMA en 2024 et comparaison aux données de référence (données SINOE 2021).

En 2024, 14 792 tonnes d'**OMR**, soit **179 kg/habitants**, ont été collectées sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Ce **ratio est bien inférieur à l'ensemble des ratios de référence** (national, régional, départemental et de typologie mixte à dominante rurale).

En 2024, 4 258 tonnes d'**emballages et papiers**, soit **50 kg/habitants**, ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Les consignes de tri comprennent les extensions des consignes de tri mises

en place depuis 2021. Ce **ratio est inférieur** à tous les ratios de référence : national, régional, départemental et des EPCI classés mixtes à dominante rurale.

En 2024, 3 415 tonnes d'**emballages en verre**, soit **40kg/habitants** ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Ce **ratio est supérieur** aux valeurs de référence nationale, régionale et départementale, et semblable aux valeurs moyennes des EPCI classés mixte à dominante rurale.

En 2024, 2 285 tonnes de **biodéchets**, soit **27 kg/habitants**, ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Ce **ratio est largement supérieur** à l'ensemble des valeurs de référence.

En 2024, 673 tonnes de **déchets municipaux**, soit **8 kg/habitants**, ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Il est important de souligner que ce chiffre n'est pas représentatif. En effet, seuls certains modes de collecte sont pris en compte dans ce calcul.

Déchets municipaux : concerne les déchets collectés par les communes, les déchets du nettoyage, les déchets de dégrillage de station d'épuration...

En 2024, 260 tonnes de **textiles, linge et chaussures**, soit **3 kg/habitants**, ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Il s'agit uniquement de la part collectée par nos partenaires sous conventions.

D'après l'éco-organisme Refashion, 587 tonnes de textiles, soit 6,92kg/habitant ont été collectés sur le territoire en 2024 par tous les prestataires confondus et connus. La moyenne nationale se situant à 4,3kg/an/habitant.

En 2024, 18 410 tonnes de **déchets occasionnels des déchèteries classiques**, soit **220 kg/habitants**, ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Ce **ratio est inférieur** aux ratios de référence nationale, régionale et départementale et **bien inférieur aux ratios des EPCI** classés mixtes à dominante rurale.

À noter : 6 858 tonnes ont également été collectées en déchèteries professionnelles.

Le détail des tonnages collectés en déchèterie par flux est présenté en partie 6.2.3.

La proportion des tonnages collectés en déchèterie, en comparaison avec la moyenne nationale, est présenté dans le graphique ci-dessous.

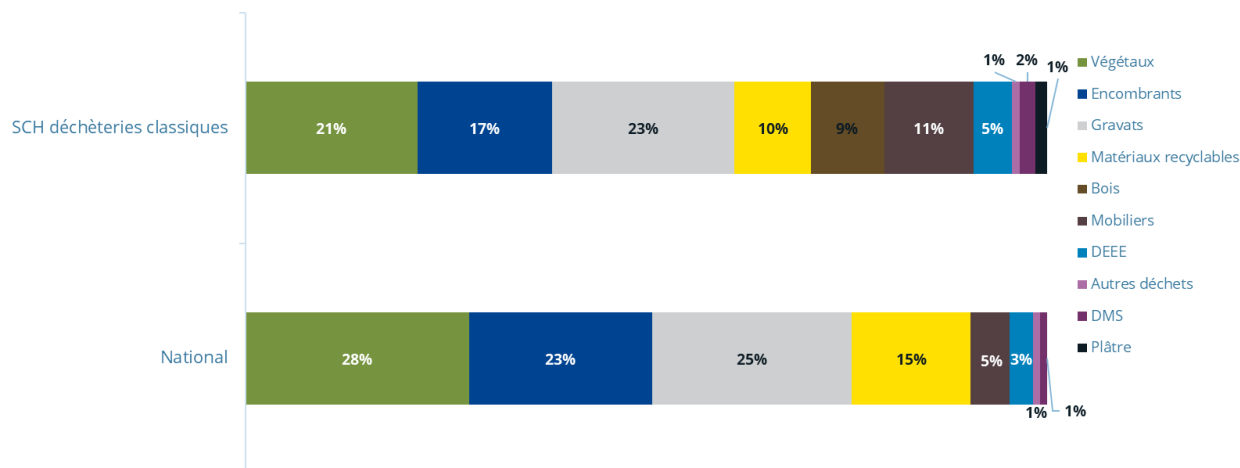


Figure 18. Répartition des tonnages de déchets de déchèterie gérés : ADEME enquête collecte 2019.

6.2. Analyse par gisement

6.2.1. Les DMA

En 2024, **44 081 tonnes de DMA**, soit **526 kg/habitants** ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault. Les DMA sont composés principalement de **déchets occasionnels de déchèterie** (41 % des ratios) et **d'OMR** (34% des ratios) et puis plus marginalement des déchets collectés sélectivement (24 % des ratios) : les emballages et papiers, le verre et les autres flux (biodéchets, textiles, déchets municipaux).

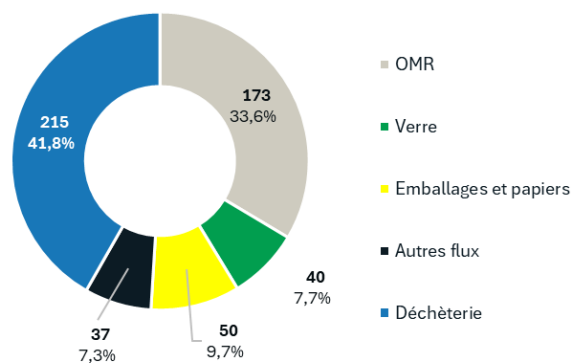


Figure 19. Répartition des DMA en *kg/hab./an* et en % en 2024.

Le ratio de DMA total a évolué de **- 21,1 % entre 2010 et 2024**, comme le montre la **figure 20**. Les badges d'accès en déchèterie ayant été introduits en 2022, les tonnages en déchèterie de 2023 ne sont pas pleinement représentatifs, la nouvelle méthode d'accès étant trop récente. En revanche, les chiffres de 2024 offrent une vision plus fiable.

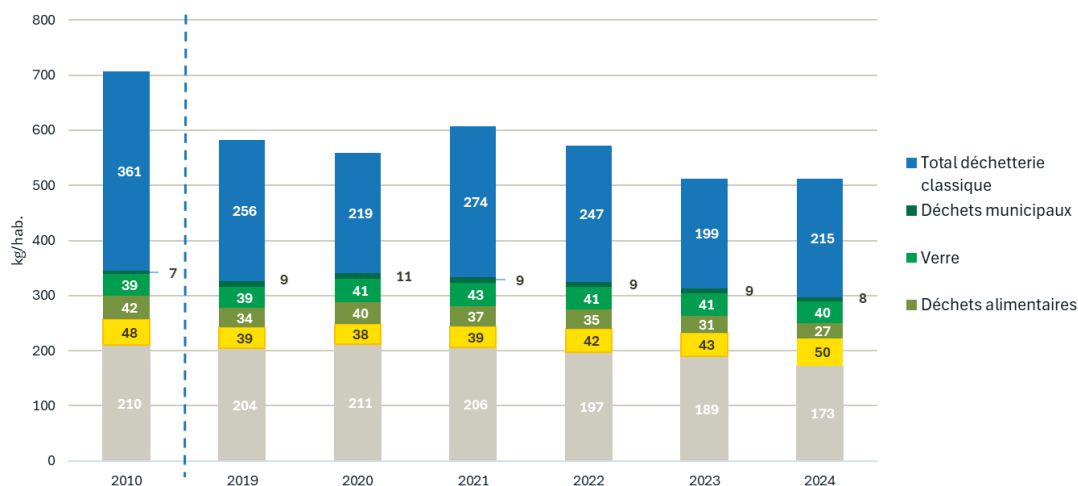


Figure 20. Evolution des ratios de DMA entre 2010 et 2024 sur le territoire du SCH

La diminution du ratio de **DMA entre 2010 et 2024** est liée à une forte diminution des ratios de déchets occasionnels collectés en déchèteries classiques (- 40 %).

Les ratios d'**OMR** connaissent également une baisse significative de **15%** entre 2010 et 2024. Les OMR, qui représentent plus de 30 % des DMA suivent une tendance à la baisse depuis 2021.

6.2.1.1. LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES DE REDUCTION EN MATIERE DE DMA

Pour rappel, les objectifs réglementaires qui s'appliquent aux DMA sont :

- 🌱 **Réduction de 15 % de la quantité des DMA** produits par habitant en **2030** par rapport à **2010** (LAGEC - Article 3).
 - => Objectif atteint.
- 🌱 **Réduire de 13 % la quantité de DMA** produits par habitant en **2025** par rapport à **2010** (PRPGD) d'Occitanie) et de **16 %** en **2031**.
 - => Objectif atteint.

6.2.2. Collectes séparées

Les ratios **d'emballages et papiers** ont augmenté + 4,2 % entre 2010 et 2024 et significativement à partir de 2021 avec l'extension des consignes de tri, la collecte des emballages et papiers en mélange et le nouveau schéma de collecte. A noter que les évolutions de ces flux sont relativement faibles vis-à-vis de celles du ratio global de DMA, les emballages et papiers représentant 9,5 % des DMA en 2024.

Les ratios du **verre** ont augmenté de + 2,6 % en 2024 par rapport à 2010, et sont assez stables.

Les **déchets alimentaires** présentent une tendance à la baisse depuis 2020, avec une réduction significative de 13 kg par habitants entre 2020 et 2024. La diminution du ratio de déchets alimentaires peut s'expliquer par l'application des consignes de collecte des bacs verts : seuls les bacs contenant des déchets alimentaires sont collectés, sans déchets végétaux (qui doivent être déposés en déchèterie).

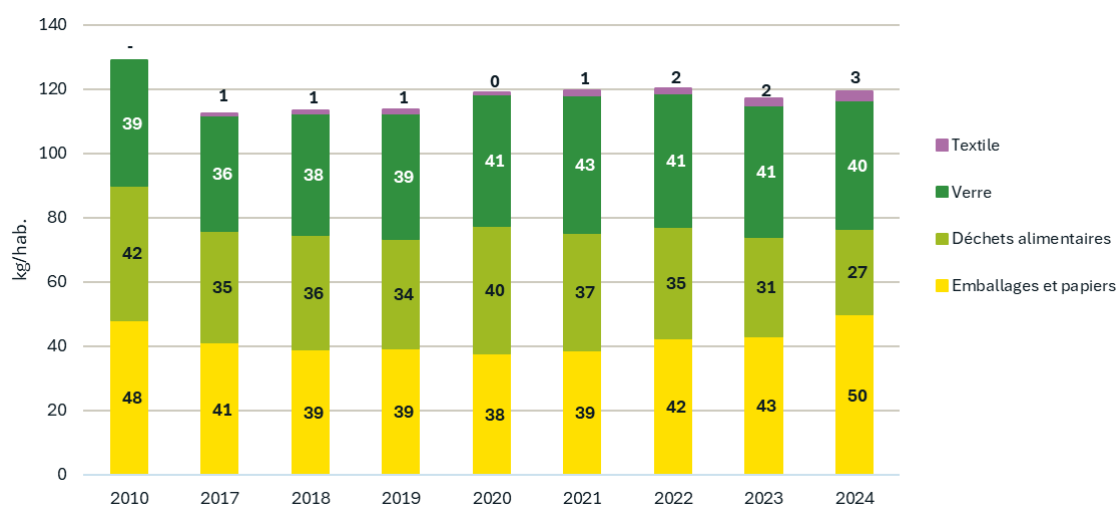


Figure 21. Évolution des flux de collecte séparée entre 2010 et 2024.

Le refus de tri de la collecte sélective oscille autour de 21% entre 2020 et 2024. Le taux de refus pour l'année 2024 était de 24 %.

Ce taux important et impactant a de multiples conséquences : financières, organisationnelles et environnementales. Une communication renforcée doit perdurer ainsi qu'une responsabilisation des usagers et d'autres mesures pourraient être envisagées. L'enjeu étant de limiter le taux de refus et ses impacts.

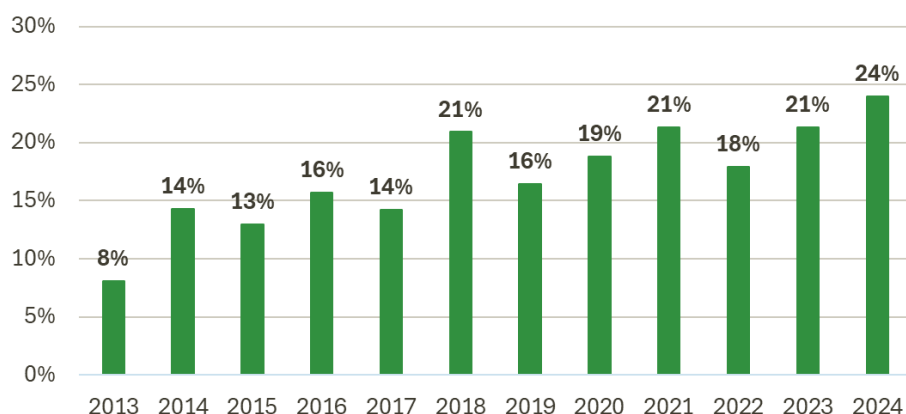


Figure 22. Taux de refus de tri entre 2013 et 2024.

À titre de comparaison, CITEO indique une moyenne de taux refus de tri **de 19,5 % en moyenne (données 2023)** pour les collectivités locales mixtes rurales, et **de 23,5 % en moyenne** pour les collectivités mixtes urbaines.

6.2.3. Déchets occasionnels

En 2024, **18 410 tonnes** de déchets occasionnels ont été collectés en déchèteries classiques et **6 858 tonnes** en déchèteries professionnelles (soit respectivement 215 kg/habitants et 80 kg/habitants.).

Les principaux flux collectés sont des **gravats** (23 % des tonnages, 49 kg/habitants), suivi des **végétaux** (21 % des tonnages, 46 kg/habitants) et des **non recyclables** (17 % des tonnages, 36 kg/habitants). À titre de comparaison, au niveau national, les végétaux représentent 28 % des tonnages collectés en déchèteries, les déblais et gravats 25 % et les non recyclables (encombrants) 23 % des tonnages.

La totalité des **flux composant les déchets occasionnels en 2024** sont présentés dans le graphique ci-dessous, en tonnages.

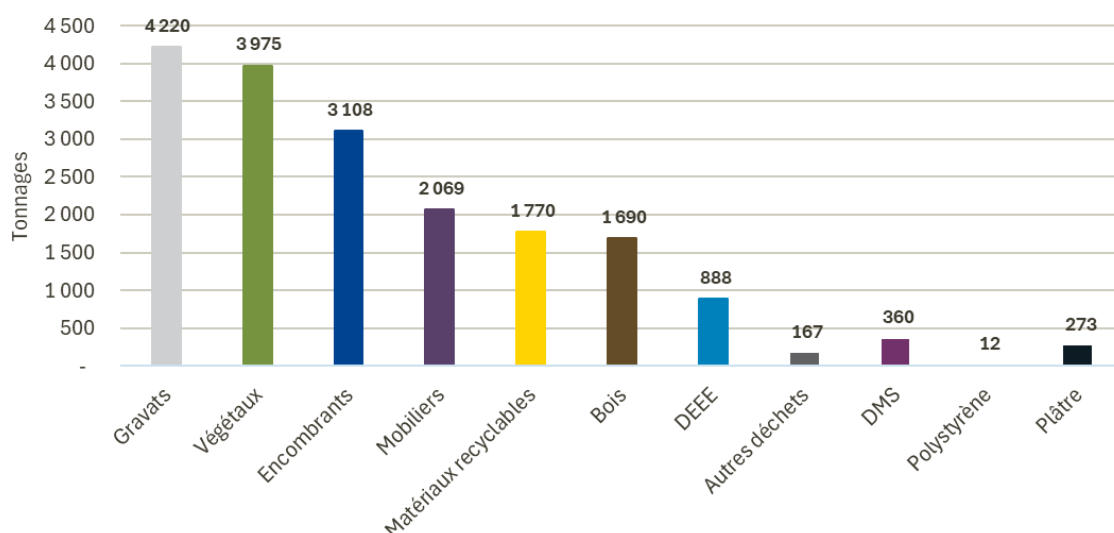


Figure 183. Composition des déchets de déchèterie collectés en 2024 en tonnes.

6.3. Gisements par modes de traitement et valorisation

6.3.1. Modes de traitement des DMA

La répartition des modes de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) du Syndicat Centre Hérault est présentée dans la figure ci-dessous (sans compter les déchets des professionnels).

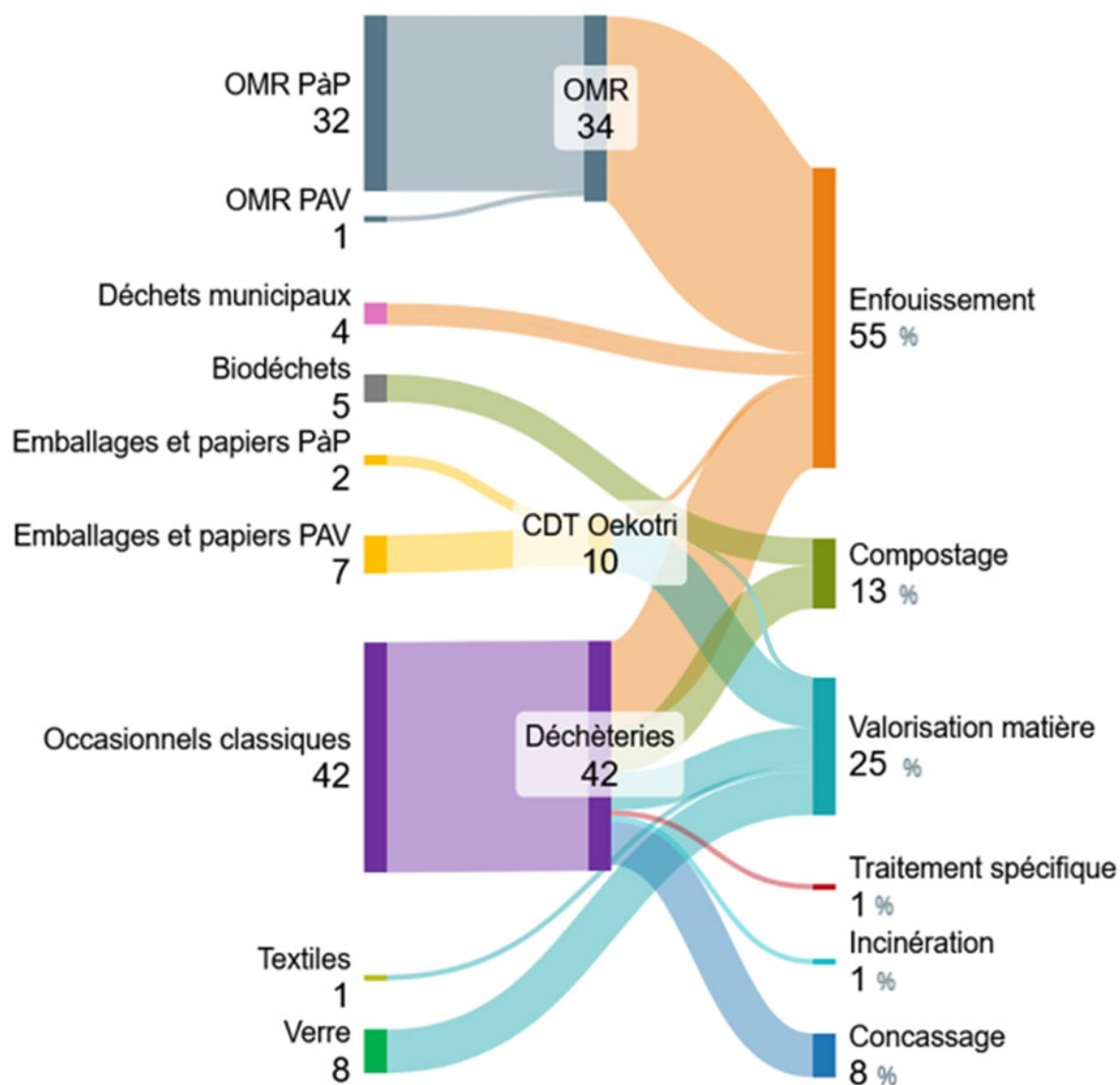


Figure 194. Modes de traitement des DMA du Syndicat Centre Hérault exprimés en pourcentage (%).

6.3.2. Objectifs règlementaires en matière de traitement

Voici un rappel des principaux objectifs fixés par la **règlementation en matière de traitement** des DMA, avec des échéances passées ou en cours :

- 🌱 La loi LTECV annonçait le passage de 100 % des collectivités françaises en **extension des consignes de tri** (ECT) avant au 31 décembre 2022.
 - ⇒ Le Syndicat Centre Hérault est passée à l'ECT en 2021.
- 🌱 **Réduction de 30 %** les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en **installation de stockage** en 2020 par rapport à 2010, et de **50 %** en 2025 (LTECV - Article 70.I.7°).
 - ⇒ Entre 2010 et 2024 le Syndicat Centre Hérault a **réduit de 8 %** les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage, en passant de 21 173 tonnes en 2010 à 18 559 tonnes en 2024.
- 🌱 **Obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets** (Loi AGEC) à partir du 1^{er} janvier 2024. Les collectivités sont tenues de proposer aux particuliers une collecte séparée et/ou une solution de valorisation organique in situ des biodéchets.
 - ⇒ Le Syndicat Centre Hérault a développé une collecte des biodéchets depuis 2003 sur son territoire et continue de promouvoir la pratique du compostage. Toutefois, la campagne de caractérisations de 2021, montrait la présence de près de 60 kg/an/habitants de déchets alimentaires encore présents dans les ordures ménagères.

Les autres échéances législatives arrivant à moyen terme (2025/2030/2035) sont rappelées ci-après :

- 🌱 **Réduction à 10 % des DMA** produits en masse et admis en **installation de stockage** en 2035 (AGEC - Article 10).
 - ⇒ Sur le territoire du Syndicat Centre Hérault la quantité de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2024 est encore de 45 %.
- 🌱 Développer le **réemploi** et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de **préparation à la réutilisation** (notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement) afin **d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des DMA en 2030** (AGEC - Article 4).
 - ⇒ Sur le territoire du Syndicat Centre Hérault, en 2024 ce sont 341 tonnes de déchets qui ont été détournées grâce au réemploi, soit moins de 1 % des tonnes de DMA.

6.4. Estimation des tonnages actuellement évités ou détournés

Dans les paragraphes ci-dessous, les quantités de déchets détournés ont été identifiées ou estimées.

Ces quantités représentent les objets ou les déchets détournés à la source, qui ne doivent pas être pris en charge par le SPPGD. Il s'agit des objets réemployés, ainsi que les biodéchets (déchets de table et de cuisine et les déchets de jardin) triés à la source via des solutions de gestion de proximité (compostage).

Ces données pourraient être affinées grâce à une enquête auprès de la population autour des pratiques de prévention et de gestion des déchets.

6.4.1. Gisement des objets réemployés

Une partie des objets sont collectés sur les zones de don des déchèteries classiques du territoire. En 2024, **341 tonnes d'objets réemployables** ont été collectés sur le territoire du Syndicat Centre Hérault, **145 tonnes** en **déchèteries classiques** et **196 tonnes** directement aux locaux de la **Ressourcerie Cœur d'Hérault et du Recyclage Lodévois**.

6.4.2. Gisement détourné par les solutions de tri à la source des biodéchets

Depuis 2003, 5 546 composteurs individuels ont été distribués par la collectivité. Toutefois, en considérant la durée de vie moyenne de 7 ans d'un composteur, 1 843 foyers seraient encore équipés d'un composteur fonctionnel sur le territoire¹². En considérant cette dotation ainsi que la composition des foyers sur le territoire (soit 2,2 personnes par ménage), les biodéchets d'environ 4 000 habitants du Syndicat Centre Hérault sont compostés dans leurs jardins.

Le ratio moyen de détournement des biodéchets en compostage individuel est évalué en moyenne à 39 kg/habitants/an¹³ pour les déchets alimentaires et à 13 kg/habitants/an pour les végétaux. Ainsi, au moins **210 tonnes par an de biodéchets seraient gérées à la source, en compostage individuel, sur le territoire** du Syndicat Centre Hérault. Ce gisement peut être sous-estimé car il ne prend pas en compte les usagers qui compostent par eux-mêmes en tas, avec un composteur qu'ils se sont procurés eux-mêmes, ou encore fonctionnel au-delà des 7 ans de durée de vie moyenne.

Le ratio moyen de détournement via le compostage partagé est estimé en moyenne à 40 kg/habitants/an. Une aire de compostage partagé du territoire touche en moyenne 70,4 personnes. En considérant la présence de 13 aires de compostage partagé sur le territoire, cela représenterait **36,6 tonnes** de biodéchets détournés.

6.5. Prospective des gisements d'évitement ou de détournement

6.5.1. Au sein des ordures ménagères résiduelles

Afin d'évaluer, au sein des OMR, le gisement d'évitement (c'est-à-dire les déchets qui pourraient être évités, ne pas être produits) et le gisement de détournement (les déchets produits, mais qui ne sont pas valorisés, par absence de filière ou par un mauvais geste de tri), les résultats des caractérisations peuvent être analysés.

Les caractérisations peuvent être effectuées selon différents modes opératoires afin de répondre à certains besoins et à la réglementation. Il est donc essentiel d'analyser les résultats avec prudence et de connaître le contexte et les modes de calculs.

Les données de caractérisation des OMR utilisées sont celles des campagnes réalisées en 2021 auxquelles sont ajoutées celles de 2025 sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.

Le gisement de la production des OMR sur le territoire du Syndicat Centre Hérault :

2021 - 206 kg/habitant

2025 - 153 kg/habitant

¹² Le nombre de composteurs distribués pour les années 2018 à 2020 a été extrapolé sur la moyenne de composteurs distribués annuellement entre 2021 et 2024, soit 263/an.

¹³ Article 5 de l'arrêté du 7 juillet 2021 relatif à l'application de l'article R. 543-227-2 du code de l'environnement

Les OMR contiennent **30% de biodéchets** (déchets alimentaires, végétaux, etc.), soit 60 kg/habitants/an. Parmi ces biodéchets, 12 kg/habitants/an correspondent à du **gaspillage alimentaire**, c'est-à-dire les produits alimentaires non consommés, sous emballages ou non. Les autres déchets alimentaires sont de l'ordre de 19 kg/habitants/an et représentent un gisement de détournement important au sein des OMR. Le reste des biodéchets est composé de déchets de jardins et d'autres putrescibles.
2025 – **40 kg/habitant soit 26%**

Les **emballages-papiers** (papiers et cartons, emballages multi matériaux, bouteilles et flacons en plastique ainsi que les emballages métalliques ferreux et en aluminium), collectés sélectivement en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire, représentent environ 23 % des OMR, soit **48kg/habitants/an**. Une partie de ces gisements peut être évitée grâce à des mesures de prévention des déchets.
2025 – **25 kg/habitant soit 16%**

Les **emballages en verre** représentent 11,5 kg/habitants/an des OMR. Le développement du réemploi des emballages en verre et un meilleur tri permettrait de réduire cette part de gisement des OMR.
2025 – **4 kg/habitant soit 3%**

Les **autres collectes spécifiques** représentent 11 kg/habitants/an et correspondent aux gisements qui devraient être collectés séparément, notamment en déchèterie, par exemple les textiles et les déchets dangereux.
2025 – **16 kg/habitant soit 10%**

Enfin, 92 kg/hab./an sont des **déchets résiduels**. Parmi ces déchets résiduels, les **fractions hygiéniques** représentent également un gisement non négligeable de 27 kg/habitants/an. En les remplaçant par des dispositifs lavables, ce gisement peut être évité.
2025 – **68 kg/habitant soit 45%**

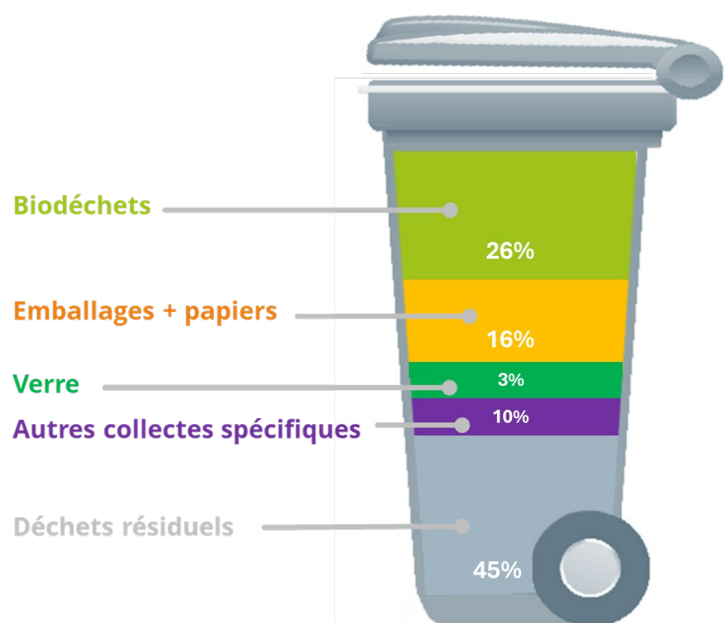


Figure 206. Analyse des ordures ménagères du territoire en 2025

Il est important de distinguer le **gisement évitable** (c'est-à-dire le déchet qui peut ne pas être produit) du **gisement détournable**, pour lequel des filières de valorisation existent. Toutefois, certains déchets peuvent être concernés par les deux catégories, notamment les déchets d'emballages.

6.5.2. Au sein des déchets de déchèterie

En complément, un gisement évitable et/ou de détournement est encore présent dans les diverses bennes de déchèterie du Syndicat Centre Hérault : non recyclables (encombrants), bois, meubles, déchets électriques et électroniques, gravats (évier, baignoire, carrelages réutilisables...), indésirables, etc.

La quantification de ce gisement est complexe et nécessite une étude locale ciblée car elle dépend des consignes de tri, du maillage des déchèteries, des habitudes de consommation des habitants, des offres de réemploi disponibles sur le territoire, etc. (pas de statistiques nationales disponibles...).

Les données de caractérisations des bennes « tout-venant » de déchèteries en 2024 montrent qu'un certain nombre de flux pourraient être **évités** ou **détournés**, tels que présentés dans le graphique ci-dessous : 13 % de flux sous REP, 8 % de flux recyclables (papiers, cartons, emballages en plastiques souples, etc.) ou encore 7% de textiles.

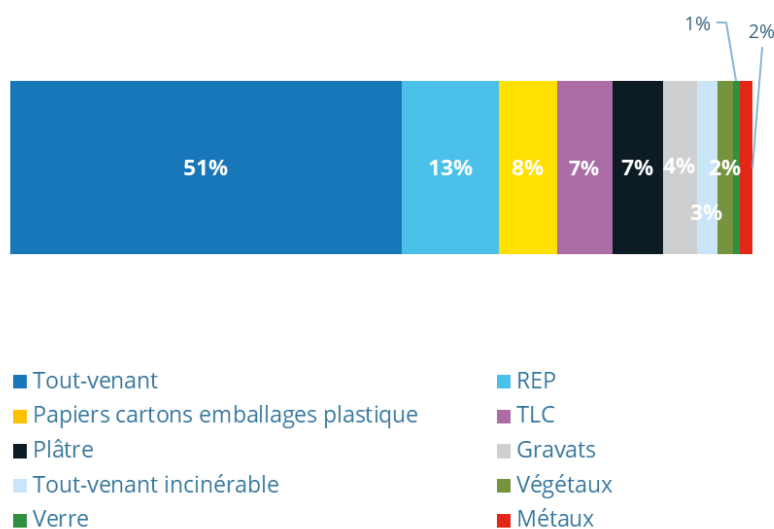


Figure 217. Composition des bennes de tout-venant de déchèteries (Source : Chiffres bruts de la campagne de caractérisations réalisée en 2024 sur le territoire du Syndicat Centre Hérault)

Pour connaître le taux spécifique de matériaux réemployables dans la benne « tout-venant », une campagne de mesures spécifique doit être menée. Le Syndicat Centre Hérault n'a pas mené de campagne de caractérisation en déchèteries spécifiquement pour le gisement de réemploi. Toutefois, certains retours d'expérience d'autres territoires indiquent les taux d'objets réemployables suivants :

- 🌱 10 à 20 % pour les bennes DEA métaux ;
- 🌱 5 à 10 % pour les non-recyclables (encombrants), sans caisson de réemploi en haut de quai.

De plus, les végétaux issus de la benne « végétaux » et « tout-venant » peuvent également être détournés via la promotion du jardinage raisonné, du broyage / paillage, de la tonte mulching, etc.

6.6. Conclusion



Synthèse de la production de déchets sur le territoire

- 🌱 Les DMA sont composés à 41 % de déchets occasionnels (déchèteries) et 34 % d'OMR ;
- 🌱 Les déchets liés à une collecte sélective sont majoritairement constitués des emballages (42 %), puis du verre (33 %), des biodéchets (22,5 %), et enfin du textile (2,5%). Le taux de refus en centre de tri est supérieur à 20 % ;
- 🌱 Les composteurs individuels distribués permettent d'éviter plus de 210 tonnes de déchets en 2024. À cela s'ajoute 36,6 tonnes de biodéchets évités via le compostage partagé ;

Points positifs :

- Le ratio de DMA produit est de 526 kg/habitants en 2024. Ce ratio est faible au regard des données de références régionales, départementales et de typologie mixte à dominante rurale, mais similaire aux moyennes nationales ;
- Le ratio de DMA est en baisse de 21,1% par rapport à 2010 avec une réduction accrue depuis 2022. Le territoire étant en déploiement de sa nouvelle stratégie de collecte, ses effets seront prochainement à observer.
- Les objectifs réglementaires fixés par la LTECV, la LAGEC, et le PRPGD Occitanie sont en voie d'être atteints, y compris ceux prévus pour 2030 et 2031 ;
- La Ressourcerie Cœur d'Hérault et le Recyclage Lodévois ont permis de détourner 341 tonnes de déchets en 2024, le territoire doit poursuivre sa montée en puissance du détournement de déchets via le réemploi pour atteindre les objectifs réglementaires. En effet, la loi AGECE fixe un objectif de 5 % des DMA orientés vers le réemploi et la préparation à la réutilisation d'ici 2030. Sur le territoire du Syndicat Centre Hérault, les tonnages détournés en 2024 représentent moins de 1 % des DMA.

Points d'attention :

- L'enfouissement est le mode de traitement principal des tonnages du Syndicat Centre Hérault, avec 43 % de l'ensemble des tonnages enfouis en 2024 (DMA, inertes et déchets dangereux) ;
- Une large part des OMR pourrait être détournée (55 % des tonnages d'OMR) vers le tri à la source des biodéchets, les collectes d'emballages, papiers et cartons, la collecte du verre, et d'autres collectes (notamment en déchèterie) ;



• Prévention des déchets

7.1. Analyse de la prévention

Dès 2003 avec la mise en place du tri à la source des biodéchets, son premier PLP en 2010, puis sa nomination en tant que lauréat de l'appel à projet national Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, le Syndicat Centre Hérault marque son engagement dans une démarche exemplaire en matière de prévention et de gestion des déchets.

7.1.1. Bilan des actions de prévention du dernier PLPDMA

7.1.1.1. BILAN DU PRECEDENT PLPDMA

Un Programme Local de Prévention des Déchets (**PLPD**) a été mis en place par la collectivité **entre 2010 et 2015**, suivi d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (**PLPDMA**) **entre 2019 et 2025**.

Les actions conduites dans le cadre de ce PLPDMA ont contribué à réduire la quantité globale de déchets ménagers et assimilés collectés et la quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) produites, malgré l'augmentation constante de la population du territoire (voir la section 6.2 Analyse par gisement).

Le précédent PLPDMA 2019 - 2025 regroupait 11 actions réparties dans 4 domaines :

- 🌱 **Axe 1** : Économie des ressources
- 🌱 **Axe 2** : Amélioration des performances de collecte
- 🌱 **Axe 3** : Maîtrise de la pression fiscale
- 🌱 **Axe 4** : Mobilisation citoyenne et éco-exemplarité

Certaines actions n'ont pas pu être menées intégralement pour diverses raisons identifiées par la collectivité (contextuelles, organisationnelles, techniques, de gouvernance, de portage...). Un bilan des actions est dressé ci-dessous, sur la base des retours du Comité territorial du Syndicat Centre Hérault du 28 mars 2025.

• **Action 1 : Réemploi :**

Bilan : Le Syndicat Centre Hérault a notamment signé des conventions de partenariat avec différentes associations pour développer le réemploi sur le territoire. La Grande Conserve par exemple, qui est une association et une plateforme dédiée au réemploi des matériaux de construction et qui coordonne depuis juillet 2023 un Pôle Territorial de Coopération Économique regroupant les acteurs du réemploi de matériaux de l'Est Occitanie. Le terrain est mis à disposition par le Syndicat Centre Hérault. Dans la convention de partenariat il est également prévu la sensibilisation des différents publics, la collecte de matériaux de réemploi sur le territoire, en déchèterie, et la contractualisation avec les éco-organismes dans le cadre notamment du déploiement de la filière REP Produit et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB). Le syndicat a également renouvelé sa convention de partenariat avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault (détaillée en partie 4.5.3.1), et a signé une convention avec un nouveau partenaire, l'EBE l'Abeille Verte (voir détails en partie 4.5.3.2).

Perspectives : Le syndicat souhaite poursuivre ses partenariats avec une stratégie globale ancrée sur le territoire, et développer une action sur le réemploi des emballages en verre en parallèle.

- **Action 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Bilan : Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ont été développées au début du PLPDMA 2019 – 2025 avec des campagnes de communication sur les gestes antigaspi et les dates limites de consommation ainsi qu'un diagnostic sur le potentiel d'évitement en restauration collective sur le territoire. Les opérations de sensibilisation ont été laissées à l'initiative d'autres acteurs comme le Pays Cœur d'Hérault.

Perspectives : Afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité du portage des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le Syndicat Centre Hérault a souhaité privilégier les collaborations et les partenariats sur le sujet avec le Pays Cœur d'Hérault, qui a intégré le gaspillage alimentaire dans un volet du Plan Alimentaire Territorial (PAT).

- **Action 3 : Compostage**

Bilan : Plus de 300 composteurs individuels ont été distribués chaque année depuis 2019 : le territoire compte, en 2025, un total de 1 927 composteurs individuels. De nombreuses évolutions ont eu lieu concernant les aires de compostage partagé. Le suivi, initialement assuré par l'association Terre en Partage a été transféré au SCH en 2019. Les moyens alloués n'ont cependant pas permis de maintenir la dynamique sur tous les sites et en développer de nouveaux. Ainsi, le nombre d'aires a progressivement diminué. De plus, la commune de Lodève et la CCLL sont devenues propriétaires des aires de compostage installées sur leurs territoires.

Perspectives : Le Syndicat Centre Hérault souhaite mettre en place un **schéma directeur de l'organique** pour coordonner l'ensemble des actions de tri à la source des biodéchets sur son territoire. Le schéma de l'organique devra être complémentaire de la politique de prévention des déchets menée sur le territoire concernant le volet de tri à la source des biodéchets. En parallèle, le syndicat est en train de mener une action de **relance du compostage partagé** et de **promotion de la gestion de proximité** des biodéchets.

- **Action 4 : Comportement d'achat :**

Bilan : Des actions auprès des commerçants avaient été envisagées mais le contexte (COVID19), les évolutions règlementaires et des difficultés de mise en place les ont stoppées. En effet la loi ayant rendue obligatoires certains gestes de prévention ont rendue l'action moins pertinente ou prioritaire. Ensuite les prises de contacts et adhésions des acteurs dans la démarche ont apparues très chronophage. La priorisation des actions ont relayée celle-ci et elle n'a donc pas été poursuivie. D'autres actions de sensibilisation à une consommation responsable ont été initiées, notamment la création d'une exposition sur les textiles (2024), ou le choix de la thématique de la SERD 2023 sur le thème de la consommation responsable à Noël.

Perspectives : Il semble important pour le Syndicat Centre Hérault de poursuivre des actions en matière de sensibilisation à une consommation responsable, via une sensibilisation par flux de déchets : plastique, textile, DEEE.

- **Action 5 : Stop-pub**

Bilan : Plus de 46 000 Stop-Pub ont été distribués en 6 ans, grâce à l'opération « boule de neige » pendant la SERD 2021 associant les écoles du territoire (concours de dessin du nouveau stop-pub, diffusion de stop-pub par l'intermédiaire des écoles partenaires et lieux d'accueil familiaux) et une distribution massive de Stop-Pub dans le magazine Esprit Zéro Déchet. Cela représenterait 40 kg/habitants de déchets papier évités.

Perspectives : L'action Stop-pub est désormais ancrée sur le territoire et pourrait suivre son cours en dehors du cadre du PLPDMA.

- **Action 6 : Couches lavables :**

Bilan : Des ateliers de découverte des couches lavables pour les familles ont été organisés (21) et ont mené 52 familles à tester gratuitement les kits de prêts. Un partenariat avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault a été mis en place afin de gérer le stockage, la remise et l'hygiénisation des kits entre chaque prêt et l'usage des locaux de la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour les ateliers de sensibilisation. Cette action permet d'éviter en moyenne 1 tonne de déchets produits par bébé.

Des réunions d'informations à destination des assistantes maternelles et deux tests d'accompagnement de crèches et une assistante maternelle à passer en couches lavable ont également été réalisées.

Perspectives : L'action est à poursuivre avec le vote d'une aide à l'acquisition de couches lavables pour les jeunes parents. Un élargissement de la thématique aux protections menstruelles lavables est envisagé tout comme une mobilisation massive des acteurs de la petite enfance sur la thématique.

- **Action 7 : Vers un service déchèterie rationnel et de qualité :**

Bilan : L'ensemble des actions prévues dans le dernier PLPDMA 2019 – 2025 pour faire évoluer le service d'accueil en déchèterie ont été réalisées : mise en place du contrôle d'accès par badge et faire évoluer les filières collectées en déchèteries pour intégrer les REP.

Perspectives : Les résultats de ces actions sont la réduction de 23 % des tonnages de déchèteries depuis 2019. Le Syndicat Centre Hérault est en cours de lancement d'un **schéma du réemploi et de la réparation** qui devrait poursuivre cette dynamique de réduction des tonnages de déchèteries en les orientant vers des filières de réemploi, et souhaiterait étudier l'opportunité de la mise en place d'une déchèterie inversée¹⁴.

- **Action 8 : Tarification incitative et redevance spéciale**

Bilan : Une étude pour diminuer l'enfouissement, réduire les OMR à 120 kg/habitant et maîtriser les coûts a identifié deux leviers pour y parvenir : l'un technique avec la modification des équipements et des collectes et l'autre financier avec le passage en tarification incitative. Sur le volet technique le nouveau schéma de collecte a été déployé à partir de 2023 participe à ce changement.

Perspectives : Sur le volet financier la mise en œuvre de la tarification incitative et de la redevance spéciale est en cours d'étude sur le territoire par les Communautés de communes et le Syndicat Centre Hérault. Ce dernier est là pour accompagner sur le volet sensibilisation et communication, sur la partie technique et la poursuite du déploiement.

- **Action 9 : Eco-exemplarité**

Bilan : Concernant l'éco-exemplarité des collectivités, le SCH a mis en place une charte d'éco-exemplarité à destination des communes, testée avec une première commune volontaire : Paulhan. L'objectif pour la commune était de faire un auto-diagnostic de ses pratiques (tri, achats durables, prévention, etc.) afin de les faire évoluer, et ainsi de montrer l'exemple.

Sensibilisation des agents et élus : le syndicat a organisé régulièrement des réunions d'information ainsi que des groupes de travail thématiques pour les élus, et propose annuellement des formations pour les agents.

¹⁴ Le Syndicat Centre Hérault entend par le terme de déchèterie « inversée », un espace dans lequel il est possible de déposer les objets dont on a plus le besoin et que d'autres peuvent venir prendre. Le principe est le suivant : « donnez – prenez – recyclez ». L'idée est d'initier un changement de comportement des usagers en leur donnant la possibilité de ne plus penser l'objet comme un déchet mais comme une ressource. Dans une déchèterie « inversée » l'usager circule devant toutes les étapes de transformation du déchet en ressource et se débarrasse des encombrants à l'étape ultime. Le concept peut être agrémenté, en fonction des besoins et de l'espace, d'endroits dédiés à la réparation et la création d'objet, à la formation, à la sensibilisation, etc.

Le SCH a également testé l'auto-diagnostic et la charte d'éco-exemplarité dans sa propre structure. Cela a abouti sur la mise en œuvre d'actions concrètes favorisant la prévention et le tri des déchets dans ses locaux.

Perspectives : développer le projet avec d'autres communes tout au long du prochain PLPDMA. À noter que d'après la CCES, le Syndicat Centre Hérault est attendu comme relai de bonnes pratiques.

Action 10 : Sensibiliser le grand public lors des manifestations du territoire et visites des équipements du Syndicat Centre Hérault

Bilan : Des animations de stands et des visites des sites du Syndicat Centre Hérault à destination du grand public ont été réalisées tout au long des 6 dernières années du PLPDMA. Entre 2019 et 2025, 43 opérations de sensibilisation du grand public ont été effectuées (Festi'Compost, Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Foire expo de Gignac, Fête de la Nature, ou opération de sensibilisation autour des aires de compostage partagé et autres rendez-vous organisés par les communes ou associations du territoire, etc.). Ces actions mobilisent des publics déjà sensibilisés et convaincus. Les animations sur les stands ne rencontrent pas le succès escompté : il apparaît nécessaire de changer de méthode pour toucher le public non sensibilisé.

Le Syndicat Centre Hérault a réalisé un grand nombre d'actions visant à promouvoir l'éco-exemplarité sur les événements. Certaines actions, notamment le projet LEADER, ont permis d'outiller les acteurs avec du matériel de sensibilisation (carrefour du tri) ou réemployables (vaisselle réutilisable). Des outils de diagnostic et de conseil pour la prévention et gestion des déchets lors d'un événement ont pu être proposés pendant le précédent PLPDMA.

Perspectives : Il y a une volonté de poursuivre ces actions de sensibilisation tout en portant une attention privilégiée à l'identification des lieux les plus pertinents, des opportunités et des supports de communication afin de capter le public non-sensibilisé qui manque d'informations. L'animation de stand traditionnelle doit être revue. Le maintien du lien avec les partenaires afin d'être des relais de supports et de bonnes pratiques apparaît nécessaire. Le lien avec les acteurs du territoire, comme les associations ou les entreprises et collectivités, doit être privilégié pour intégrer des visites de sites dans le cadre de leurs activités internes. Les visites des sites de traitement comme moyen de sensibilisation sont de plus en plus privilégiées et leur promotion sera un objectif de développement.

Le Syndicat Centre Hérault souhaite poursuivre l'implication et la mobilisation de tous lors des manifestations car la production de déchets dans ce cadre est une problématique très visible et le Syndicat Centre Hérault est attendu comme relai de bonnes pratiques. Le Syndicat Centre Hérault doit jouer un rôle incitatif et faire passer le relai sur le terrain en faisant du lien, informant, relayant les bonnes pratiques et outillant. Sur le volet éco-manifestation, le Syndicat Centre Hérault réfléchit à la possibilité de créer un partenariat avec la Ressourcerie Cœur d'Hérault pour le prêt de vaisselle réutilisable en faïence et non en plastique, l'accompagnement des petits événements notamment sportifs ou vœux des communes, la promotion des toilettes sèches lors des événements ou encore le fait de réaliser des diagnostics ou sondages pour évaluer cette action auprès des organisateurs d'événements.

• Action 11 : Sensibilisation des publics scolaires

Bilan : Les visites de sites et animations en classe ont permis de sensibiliser 12 557 élèves, soit environ 2 000 élèves par an. Au total, 130 visites de sites à destination des scolaires ont été réalisées sur la période, ce qui correspond à plus de 20 par an.

Perspectives : Le Syndicat Centre Hérault prévoit de poursuivre le travail entamé sur la sensibilisation par le biais d'interventions, de formations, de renforcement des liens avec relais (éco-délégués et établissements engagés) et de visites des sites (via une aide à la location de bus).



Plan d'action Territoire zéro déchet, zéro gaspillage

Parallèlement au PLPDMA, le Syndicat Centre Hérault a développé un plan d'action 2019-2025 « *Vers un territoire zéro déchet, zéro gaspillage* ». Il s'agit d'une feuille de route de la gestion de déchets comprenant un volet collecte et traitement, en plus du volet prévention. En matière de prévention le plan se concentre sur 6 thématiques : les déchets alimentaires, le compostage partagé, le Stop-Pub, les ressourceries, les textiles sanitaires, l'achat éco-responsable en vrac.

Dans ce cadre, le Syndicat Centre Hérault a misé sur des actions de prévention autour de la dynamique du « zéro déchet » : rencontre des consommateurs, organisation de journées portes ouvertes, formation des plus jeunes, etc.

4 axes présentés dans le PLPDMA correspondent à 4 des 6 axes retenus dans le plan d'action « *Vers un territoire zéro déchet, zéro gaspillage* »

- 🌿 Axe 1 : Économie des ressources
- 🌿 Axe 2 : Amélioration des performances de collecte
- 🌿 Axe 3 : Responsabilisation du citoyen et des acteurs économiques
- 🌿 Axe 4 : Mobilisation citoyenne et Eco exemplarité

7.1.1.2. PRIORISATION DES FLUX

Le bilan du PLPDMA 2019 – 2025 a permis de solliciter les acteurs sur une priorisation des flux sur lesquels travailler lors du prochain PLPDMA.

La liste des flux qui ont émergé :

- 🌿 Les emballages plastiques
- 🌿 Les textiles
- 🌿 Les déchets alimentaires
- 🌿 Les DEEE

7.1.2. Mise en perspective des actions planifiées avec les 10 axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME

Les 10 axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME dans son *Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA* (2016) sont rappelés ci-dessous. Ils sont catégorisés en deux parties : les axes transversaux et les axes thématiques.

On peut considérer que le Syndicat Centre Hérault couvre, à travers ses actions existantes et son premier PLPDMA, **la plupart des principaux axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME** : on trouve ainsi des actions sur la sensibilisation des publics et des scolaires (actions 10 et 11), la consommation responsable (action 4), la réparation et le réemploi (axe 1), la gestion de proximité des biodéchets (axe 3), le gaspillage alimentaire (action 2), l'éco-exemplarité des acteurs publics (axe 9), qui peuvent être vus comme 7 des axes les plus incontournables des PLPDMA sur les 10 identifiés par l'ADEME.

Les axes partiellement couverts à ce stade sont ceux des déchets des entreprises.

L'axe sur les déchets marins (sauvages par extension) n'est pas couvert par le précédent PLPDMA.

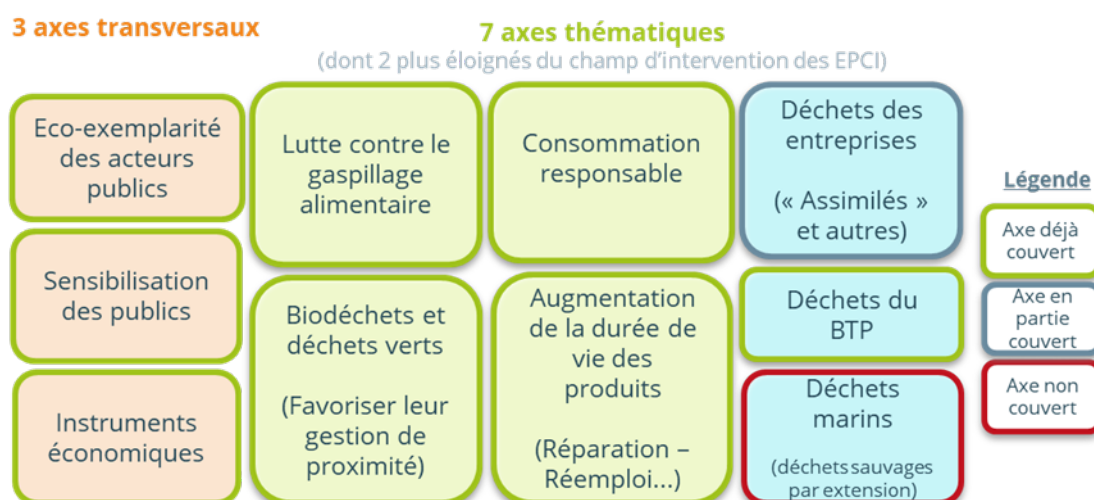


Figure 228. Les 10 axes des PLPDMA identifiés par l'ADEME dans son « Guide pour l'élaboration et la conduite des PLPDMA » (2016)

7.2. Analyse des messages et des canaux de communication

La communication est un aspect essentiel et transversal qui résulte tant d'une **obligation** réglementaire¹⁵ pour les collectivités que d'une **nécessité** pour engager plus largement les usagers dans une démarche collective de réduction de la production de déchets.

Le Syndicat Centre Hérault dispose d'un **service Développement Territorial et Communication** divisé en deux pôles : le pôle Prévention et économie circulaire, qui porte les projets de prévention des déchets tels que le PLPDMA et entretient les relations avec les acteurs locaux (élus, partenaires, habitants, etc.) et le **pôle** dédié à la **Communication** interne et externe du Syndicat.

Le Syndicat Centre Hérault a développé une stratégie de communication sur la thématique du zéro déchet. Conformément au plan d'actions 2019-2025 « *Vers un territoire zéro déchet, zéro gaspillage* », structuré autour des 3 objectifs issus de la loi TECV (réduire la production de déchets, valoriser la matière et réduire sensiblement les déchets enfouis), le Syndicat a mené de nombreuses actions de communication dans ce sens. Les messages sur le sujet sont diversifiés en fonction des cibles et les supports sont multiples (magazine dédié, site internet, etc.).

7.2.1.1. LES SUPPORTS PAPIERS

Le Syndicat Centre Hérault édite un magazine semestriel intitulé « Esprit zéro déchet », imprimé en 35 000 exemplaires et envoyé à chaque foyer du territoire.



Figure 2923. Magazine trimestriel « Esprit zéro déchet »

¹⁵ L'article L.125-1 du code de l'environnement énonce l'information du public comme un de ses grands principes. Il s'agit d'informer le public « sur les effets préjudiciables pour la santé de l'homme et l'environnement du ramassage, du transport, du traitement, du stockage et du dépôt des déchets », ainsi que sur les mesures éventuellement prises pour prévenir ou compenser ces effets.



Figure 30. Guide dédié au tri

Le guide du tri est mis à disposition à l'accueil de chaque Communauté de communes et mairies du territoire. Il est distribué lors des remises d'équipements (bacs ou badges) aux habitants. Il est également disponible et téléchargeable sur le site internet du SCH.



Figure 24. Guide dédié au compostage

Le guide du compostage est distribué par les Communautés de communes lors de la mise à disposition d'un composteur individuel, pour accompagner étape par étape l'utilisation. Ce guide est un outil pédagogique essentiel pour tendre vers moins de déchets et plus de valorisation locale. Tout comme le guide du tri, il est disponible sur le site internet du SCH.

7.2.1.2. LES RESEAUX SOCIAUX

Le Syndicat est présent en ligne sur les réseaux : Facebook, LinkedIn et Instagram. La fréquence de parution des posts du Syndicat Centre Hérault concernant la gestion et la prévention des déchets est réulière (1 à 2 fois par semaine).

Depuis 2024, le Syndicat Centre Hérault propose deux nouveaux rendez-vous sur les réseaux sociaux :

- 🌱 Coach de tri : une experte explique pourquoi et comment faire le tri ;
- 🌱 Mercredis éco-rigolos proposant des vidéos de tutoriel DIY ou recettes antigaspi à destination des enfants ;
- 🌱 Etc.

A l'occasion de la SERD 2024, le Syndicat Centre Hérault a aussi collaboré avec une influenceuse Instagram pour toucher un public plus large et apporter de la nouveauté aux contenus.

Le Syndicat Centre Hérault a aussi organisé une campagne multimédia dont l'objectif est de promouvoir le tri des déchets alimentaires en vidéos.

Sur Instagram, le Syndicat Centre Hérault a lancé un compte Instagram spécifique Esprit zéro déchet ([instagram.com/esprit.zero.dechet/](https://www.instagram.com/esprit.zero.dechet/)) proposant des sorties Zéro déchet, des activités DIY, des recettes antigaspi dans le but de sensibiliser les familles à une consommation responsable et éduquer les enfants à l'écocitoyenneté.

7.2.1.3. LE SITE INTERNET

Le Syndicat Centre Hérault possède un site internet très complet :

- 🌱 Une **rubrique « Vos déchets en pratique »** rassemble des informations les déchèteries, propose une carte interactive et répertorie les consignes de tri. Parallèlement, un moteur de recherche sur le tri est proposé, ainsi qu'un mémo tri téléchargeable.
- 🌱 Une **rubrique "Adoptez l'Esprit zéro déchet"** rassemble les articles sur le mode de vie zéro déchet, avec un classement par thématique (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre, Recettes, etc.).
- 🌱 Un **flash info** proposant des informations de dernière minute sur le tri et les déchèteries est aussi actif sur le site.
- 🌱 Un **espace pédagogique** est également mis à disposition proposant notamment des jeux et idées d'animation et l'organisation de visites de sites.
- 🌱 Des liens et contacts pour la réparation, le don, l'échange, ou la seconde main, ainsi que le formulaire de convention de prêt des gobelets réutilisables sont présents sur le site.
- 🌱 Enfin, une page présentant les produits à la vente (terre criblée, compost) complète le menu du site.

7.2.1.4. LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Le Syndicat Centre Hérault organise également des **campagnes de communication annuelles** depuis 2020 pour sensibiliser au tri des déchets alimentaires. Les outils de communication déployés pour médiatiser cette campagne sont les suivants :

- 🌱 Affiche à destination du grand public
- 🌱 Communiqué de presse
- 🌱 Infos Plus à destination des agents, partenaires et élus
- 🌱 Annonce presse et digital Midi Libre
- 🌱 Spot Radio
- 🌱 Article sur site internet et les deux extranets
- 🌱 Publications sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn)
- 🌱 Bandeaux site et réseaux sociaux
- 🌱 Courriers aux communes et aux Communautés de communes (postal + mail)



Figure 25. Exemples de campagnes de communication menées depuis 2022

7.3. Conclusion



Synthèse de la prévention des déchets

- ✔ Territoire avec une politique structurée depuis plusieurs années, un affichage politique fort et des élus engagés par la mise en place de différents programmes structurants (PLPDMA, CODEC, TZDZG).
- ✔ Des actions de prévention assez classiques et emblématiques ont été développées sur le territoire comme la distribution gratuite de composteurs individuels, le développement du compostage collectif, la distribution de Stop Pub ou encore les animations scolaires.
- ✔ En 2013, la Ressourcerie Cœur d'Hérault est née de la volonté du Syndicat Centre Hérault de réduire la production de déchets, de promouvoir le réemploi, de travailler avec les structures de l'ESS.
- ✔ Une dynamique partenariale forte et pérenne avec des acteurs importants du territoire, notamment le Pays Cœur d'Hérault.
- ✔ Une volonté d'assurer une cohérence territoriale avec l'ensemble des acteurs du territoire.
- ✔ Des actions plus structurantes témoignant d'une volonté forte de réduire les déchets ont été entreprises, telle que l'ouverture d'une Ressourcerie du bâtiment sur le territoire : la Grande Conserve, avec laquelle le Syndicat Centre Hérault a conventionné.
- ✔ En matière de communication :
 - Le Syndicat Centre Hérault dispose d'une bonne maîtrise de la communication sur le territoire :
 - Le **site internet** de la collectivité est à jour et riche en informations concernant la prévention ;
 - Le Syndicat Centre Hérault est actif et régulier sur les **réseaux sociaux**, il propose des formats et contenus innovants grâce à des collaborations et références actuelles (ton, recours à des influenceurs, formats...) ;
 - Le Syndicat Centre Hérault organise des **campagnes récurrentes** à des moments clés de l'année.
 - Points d'attention et recommandations :
 - Une enquête en ligne ou sur des sites stratégiques, permettrait de cerner un peu mieux les connaissances et préoccupations des usagers du Syndicat Centre Hérault quant aux actions menées, voire les freins actuels à débloquer ;
 - Un lien accru avec les relais de terrain est à privilégier davantage.



8

• Analyse des acteurs du territoire

8.1. La méthodologie du recensement

8.1.1. Périmètre et objectifs du recensement

Le recensement des acteurs du territoire consiste à établir un tableau listant les acteurs présents sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ou agissant à une échelle plus large qui englobe le territoire du Syndicat Centre Hérault (échelle du Syndicat, Département de l'Hérault, Région Occitanie, etc.).

Ces acteurs peuvent mener ou avoir mené des actions de prévention, ou bien, être de potentiels partenaires voire de simples relais de communication pour de futures actions. L'importance de l'acteur sur le territoire en général (jugée par exemple à l'aune de sa mission ou de ses effectifs) peut en outre suffire pour que celui-ci soit inclus dans le tableau de recensement.

Il peut s'agir des communes, d'acteurs institutionnels, d'associations, de commerces ou entreprises du territoire, d'établissements publics, de services du Syndicat Centre Hérault, de porteurs de projets privés, de médias ou encore de représentants du monde économique (chambres consulaires, associations de commerçants).

En revanche, ne sont pas recensés dans ce tableau les acteurs et réseaux nationaux sur la prévention des déchets tels qu'AMORCE, Zéro Waste France, Réseau Consigne, Réseau Vrac, Réduire+, Compost Citoyen...

Le recensement des acteurs du territoire complète le diagnostic territorial. Outre son rôle informatif, **il vise à fournir une base de données d'acteurs mobilisables par la suite**. Il permet notamment de fournir des pistes d'acteurs à rencontrer pour échanger sur leurs actions et d'identifier d'éventuelles opportunités de partenariat.

8.1.2. Structuration du tableau de recensement

En mobilisant plusieurs sources (rapports annuels, recherches internet par mots-clés...) et en s'appuyant sur les connaissances du type d'acteurs impliqués sur la prévention des déchets sur d'autres territoires, un **tableau de recensement d'acteurs du territoire** a été réalisé au format Excel. Pour chaque acteur, ce tableau précise :

- 🌿 Son **identité** : nom de l'acteur, nombre (s'il s'agit d'un intitulé d'acteur générique), type d'acteur (association, institution, commerce, entreprise hors commerce...), domaine d'action (environnement, action sociale, logement, éducation, économie...) ;
- 🌿 Des **informations générales** à son sujet : adresse, mission, échelle d'action (Syndicat Centre Hérault, département, région...) ;
- 🌿 Son **lien avec la prévention des déchets** : actions liées à la prévention des déchets, gisement principal concerné (ex : général, emballages et plastique à usage unique, verre, textiles, biodéchets, objets réemployables, DEEE, etc.) ;
- 🌿 Les **coordonnées** éventuelles d'un contact au sein de la structure (pour les acteurs rencontrés ou impliqués au cours de l'élaboration du PLPDMA).

8.1.3. La classification des acteurs suivant différents critères

Les critères tels que le type d'acteur, le domaine d'action structurant, l'échelle d'action, le gisement principal concerné font l'objet d'une classification respectant les 3 principes suivants :

1. La classification des acteurs dans ces critères est exhaustive ;
2. Il y a un nombre limité d'items possibles par critère (ce qui se traduit concrètement par l'utilisation de « listes déroulantes de choix » sur Excel) ;
3. Afin de limiter le nombre d'items, chaque acteur se voit attribuer un et un seul item.

Ces différents points permettent d'obtenir des données chiffrées plus représentatives et plus compréhensibles, moyennant quelques simplifications. Ces informations sont à mettre au regard de l'onglet STATS du fichier de recensement.

Notamment, en ce qui concerne le troisième point, bon nombre d'acteurs pourraient dans les faits se voir attribuer plusieurs items pour un critère donné, bien que rattachés à un seul item considéré comme essentiel. Par exemple, un acteur associatif peut avoir pour domaines d'action à la fois l'environnement et l'action sociale. De même, un acteur de l'alimentation peut être concerné à la fois par les biodéchets et par les emballages et plastiques à usage unique.

8.2. Type d'acteurs recensés

Les principaux éléments concernant le recensement des acteurs sont les suivants :

- 263 acteurs ont été recensés.
- Le principal domaine d'action des acteurs recensés est **l'environnement** dû à la proximité d'un milieu environnemental sensible à protéger et du dynamisme des activités associatives ou entrepreneuriales d'économie circulaire. Le second domaine est celui « **de l'éducation** » regroupant les collèges et lycées.
- L'échelle d'action la plus représentée est celle du **Syndicat Centre Hérault**, soit les 3 communautés de communes : Le Clermontais, Lodévois & Larzac et Vallée de l'Hérault, suivie **de l'échelle du département**, puis **de celle de la municipalité** notamment avec de multiples acteurs répertoriés à Lodève et Clermont l'Hérault.
- Chaque acteur a été rattaché à un gisement de déchets principal qui le concerne. Ceux qui arrivent en tête sont le **flux général**, qui correspond à l'absence de gisement identifié et englobe en théorie l'ensemble des DMA, suivi des **biodéchets** (qui comprennent les végétaux). Les autres flux concernent peu voire très peu d'acteurs.

8.3. Synoptique des acteurs

L'analyse des acteurs a permis **d'identifier et de classer les acteurs selon leurs rôles** : co-porteurs, porteurs opérationnels, relais et partenaires. Il s'agit d'**acteurs à mobiliser** pour mener le PLPDMA futur, selon leurs rôles et les actions.

Les éléments ci-dessus permettent de classer en **4 catégories** les acteurs recensés, quant à leurs **contextes et perspectives de contribution à la prévention des déchets sur le territoire**. Ces catégories sont représentées dans le synoptique ci-après. Il s'agit là d'une typologie indicative, qui ne garantit pas l'exhaustivité.

1. **Les porteurs opérationnels** : acteurs qui portent déjà des actions phares et semblent amenés à continuer de jouer un rôle important sur la prévention des déchets, notamment au regard de leurs réflexions, projets et perspectives de développement dans ce domaine. Ils sont majoritaires à être spécialisés dans le réemploi, la réparation et la seconde main ainsi que le tri à la source des biodéchets. Ce sont également des acteurs engagés pour l'environnement mais leur activité principale est liée à une fonction sociale (insertion, structures d'accueil...), l'environnement étant

principalement une activité ressource, permettant le financement ou le fonctionnement en partie de leur action sociale.

- ➔ **Plusieurs acteurs** sont identifiés comme « porteurs opérationnels » selon ces critères : des associations environnementales (CPIE Causses méridionaux, Demain la Terre, Terre contact, le Recyclage Lodévois, Terre en partage, etc.), des acteurs de l'ESS (Ressourcerie Cœur d'Hérault, Abeille verte – EBE, la Grande Conserve, Feuille d'Erable, etc.) mais aussi des entreprises privées (restaurateurs éco-responsables engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, centrale de lavage Oc'Consigne, L'Alternateur, etc.).
 - ➔ Pour ce type d'acteurs, les enjeux qui pourraient se présenter pour le Syndicat Centre Hérault sont de consolider, accompagner et rendre visible les projets, mais également d'œuvrer à la complémentarité des actions portées par chacun. Il pourrait également s'agir de savoir s'appuyer sur eux comme forces de proposition.
2. Les **co-porteurs** : structures porteuses d'actions liées au champ d'intervention pôle environnement et valorisation du Syndicat Centre Hérault. Ces acteurs sont des alliés importants dans l'instauration des actions de prévention.
- ➔ **Quatre types acteurs** ont été identifiés comme « co-porteurs » selon ces critères : le Pays Cœur d'Hérault avec les services aménagement-environnement, culture-tourisme et économie ; les Communautés de communes avec les services Déchets et Développement Durable ou Petite enfance et jeunesse, les Services techniques, etc.
 - ➔ L'objectif pour le Syndicat Centre Hérault auprès de ces acteurs est de définir une gouvernance adaptée de manière à imbriquer les politiques de prévention et d'économie circulaire engagées à différentes échelles. Il s'agit également de travailler conjointement sur les moyens de consultation et concertation des acteurs du territoire, afin de ne pas les sur-solliciter pour les différentes démarches.
3. Les **partenaires actuels et potentiels** : Acteurs qui sont engagés aux côtés du Syndicat Centre Hérault en tant qu'accompagnateur (soutien méthodologique par exemple) et/ou financeurs, avec un rôle opérationnel faible.
- ➔ **Dix types d'acteurs** sont identifiés comme « partenaires actuels et potentiels » selon ces critères, qui regroupent des acteurs très différents : l'ADEME, les éco-organismes, le conseil régional et départemental, la SPL Oekomed, le réseau des Répar'acteurs, le réseau Réduire + et les Établissements scolaires (lycée agricole, restau. Co., accueil de loisirs, etc.), le Réseau Compost Citoyen, Compostons.
 - ➔ Pour ce type d'acteurs, l'enjeu pourrait être de se pencher sur des actions de prévention pour lesquelles ils pourraient jouer un rôle clé, dans le cadre des problématiques de gestion actuelle, et définir un moyen de les impliquer ou de les solliciter.
4. Les **relais** : acteurs qui grâce à leurs activités permettent la visibilité des actions de prévention. Ces acteurs ont des activités en relation avec les publics variés. Leurs interventions peuvent apporter une approche différente de la prévention des déchets, à travers par exemple des événements culturels (ciné-débats, animations, etc.). Ce groupe regroupe des acteurs qui restent, pour le moment, éloignés du sujet de la prévention des déchets, comme les offices du tourisme ou les bailleurs. Ces acteurs se sentent avant tout concernés par des enjeux de gestion des déchets (collecte, tri, dépôts sauvages, etc.) et peuvent avoir des réticences par rapport aux démarches de prévention ou bien ne s'être simplement pas encore beaucoup penchés sur le sujet. De petites actions contribuant à la prévention peuvent avoir été menées mais celles-ci ne sont pas intégrées à une véritable stratégie visant à réduire les déchets à la source.
- ➔ **Neuf types d'acteurs** sont identifiés comme « relais » selon ces critères : les bailleurs et syndicats, les offices du tourisme et les Grands sites, les comités des fêtes, les centres sociaux, les Services économiques et les services enfance/ jeunesse des communes, les associations communales et les associations de commerçants.

- ➔ Pour ce type d'acteurs, l'enjeu pourrait être de les informer sur les actions de prévention, en leur proposant un rôle participatif, pour les inclure à la démarche et qu'ils deviennent relais et jouent un rôle clé dans la promotion de la prévention.

Le synoptique ci-dessous reprend les différents rôles et pouvoirs de décision sur les projets visant à la réduction des déchets.

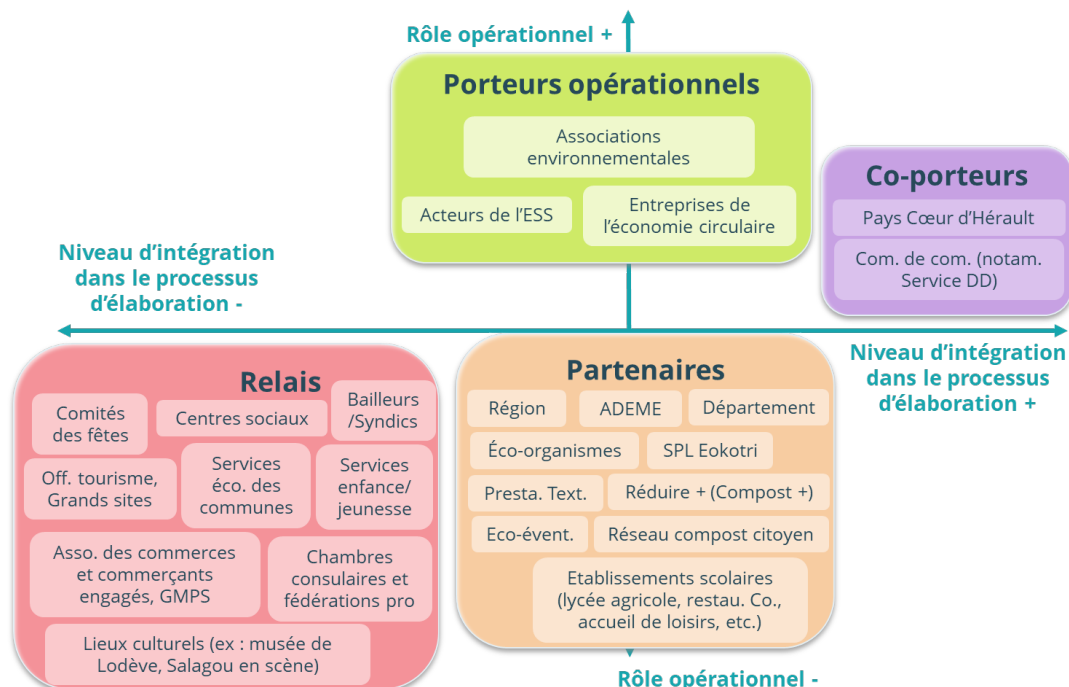


Figure 26. Synoptique des acteurs.

8.4. Conclusion



Synthèse des acteurs présents sur le territoire

- Le territoire dispose de **nombreux porteurs opérationnels** qui ont déjà développé des initiatives phares et peuvent continuer de jouer un rôle important sur la prévention des déchets. Ils sont majoritaires à être spécialisés dans le réemploi, la réparation et la seconde main ainsi que le tri à la source des biodéchets.
- Le Syndicat Centre Hérault a déjà su tirer profit de cette dynamique en nouant notamment **de multiples partenariats avec des acteurs clés du territoire** : l'Abeille verte, la Grande conserve, Gammes, le Pays Cœur d'Hérault, et le Syndicat mixte grand site Salagou Mourèze.

9

Atout - Faiblesse - Opportunités - Menaces (AFOM)

La grille AFOM ci-après synthétise les Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, identifiés lors du diagnostic et de la CCES avec les acteurs, au regard notamment de la prévention des déchets sur le territoire.



Figure 27. Principe d'une grille AFOM

La matrice AFOM pour la mise en place de la prévention sur le territoire du Syndicat Centre Hérault est présentée ci-dessous :

Atouts :

- Service public de gestion des déchets de **qualité**, permis par une **volonté politique forte**, sous la forme d'une régie publique. Le Syndicat Centre Hérault et ses équipements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue (ISO 9001, ISO 14 001) et d'exemplarité via la politique environnementale du Syndicat
- **Positionnement novateur** du Syndicat Centre Hérault et politique structurée depuis plusieurs années : collecte séparée des biodéchets dès 2003, contribuant à des performances de tri significatives ; mise en œuvre d'un premier PLPD dès 2009, territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, etc.
- Actions de sensibilisation auprès de **publics variés**, y compris le public scolaire et les élus locaux (mobilisation de référents communaux « Déchets et Économie Circulaire »)
- **Mise en place d'une** démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) portée par **le Pays Cœur d'Hérault** dans le but de préserver les ressources, de réduire les déchets et de renforcer l'économie local

- Outils de gestion de collecte : maillage du territoire important (PAV, points de regroupement, déchèteries, zones de réemploi, conventions de partenariats avec des associations de réemploi, etc.)
- **Nombreux programmes d'actions** mis en œuvre autour de la préservation de l'environnement et de l'économie circulaire sur le territoire : PCAET, PAT, Syn'Eccho et Économie Circulaire portés par le PCH pour lesquels le Syndicat Centre Hérault est également partenaire
- Étude sur l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative et nouveau schéma de collecte
- **Des partenariats (certains via des conventions) avec les entités du territoire**, les structures de l'ESS qui permettent de mettre en place et de pérenniser des actions en termes de gestion et de prévention

Faiblesses

- Morcellement de la compétence de gestion des déchets entre la collecte et le traitement
- Autorisation d'exploitation de l'ISDND courant jusqu'en 2031
- **Précarité réelle** (chômage élevé, taux de pauvreté, fracture sociale entre certains groupes de population), particulièrement marquée sur le territoire du Lodévois et Larzac
- Territoire subissant des **flux touristiques importants toute l'année** renforçant les enjeux de tri et de propreté...
- Territoire composé de **3 intercommunalités**, aux **politiques différentes** (visions stratégiques divergentes, avec ou sans redevance spéciale, faisant des choix de collecte et de prévention différents...)
- Faible priorité des sujets de prévention des déchets dans les instances de décision du territoire
- **Coût** associé à la **collecte et au traitement** des déchets représentant une part très élevée des budgets des collectivités
- Absence de chef de file pour la gestion des déchets des professionnels : plusieurs interlocuteurs
- Beaucoup de petites entreprises présentes sur le territoire, difficulté à cibler, sensibiliser les plus petits acteurs

Opportunités

- **Contexte réglementaire** et objectifs législatifs, touchant à la fois les collectivités et les entreprises
- Economie circulaire au sens large, **porteuse de créations d'emplois**, et d'emplois de solidarité, comme on peut déjà le voir dans le cadre des activités de la Feuille d'Erable, de la Ressourcerie Cœur d'Hérault, de l'Abeille Verte...
- **Jeunes générations** (et sans doute les futures générations) plus sensibilisées que leurs aînés en matière de tri et de prévention
- Liens et échanges avec les autres collectivités d'Occitanie
- **Tissu économique** dynamique reposant essentiellement sur la sphère présentielle et l'agriculture
- **Tissu associatif dense**, sensibilisé, portant de nombreuses initiatives citoyennes
- Partenariats avec la Société Publique Locale pour centre de tri de Saint Thibéry (territoire plus large que le syndicat)
- Membre du réseau Réduire +, cela permet d'exercer un plaidoyer politique, et d'appuyer les démarches engagées
- Développement des éco-organismes

- Multiplicité des acteurs engagés sur la thématique (PCH, CC, EBE, Eco-organismes,...)
- **Évolution importante des comportements** ces dernières années et conscience environnementale en progression dans l'opinion publique
- Marges de manœuvre significatives sur un certain nombre de gisements, notamment ordures ménagères (pour éviter et valoriser)

Menaces

- Augmentation significative **des coûts** face à la pression législative (augmentation attendue du poids de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour la collectivité et les contribuables)
- Défiance, propagation de fausses informations et légendes urbaines sur le traitement des déchets, engendrant une méconnaissance sur la collecte des déchets et une lassitude sur le tri
- Multiplicité des flux, complexité en termes de compréhension
- REPs inadaptées en termes de réemploi
- Affluence touristique difficile à capter
- Contexte anxiogène fait que le sujet de la prévention ne représente pas une priorité
- Contexte économique qui ne favorise pas l'achat de produits locaux et qualitatifs
- Comportements des usagers enclins à la surconsommation
- Absence de possibilité d'agir à court terme afin de lutter contre le phénomène de **suremballage** et la surconsommation face au lobbying des industriels

Partie 2

Objectifs et orientations stratégiques

1 • Objectifs quantitatifs

1.1. Échéances

L'échéance à considérer est celle de 2031. Elle correspond à :

- L'échéance du **PLPDMA**, programme engagé pour une **durée de 6 ans** (2026-2031) ;
- L'échéance des derniers objectifs de réduction de **-16 % des DMA** fixés par le **PRPGD de la région Occitanie** ;
- Une année après l'échéance de l'**objectif de réduction des DMA de 15 %** à partir de l'année de référence 2010 de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (LAGEC).

En complément, les cibles fixées pour l'échéance de 2031 seront subdivisées en cibles à atteindre annuellement.

1.2. Objectifs quantitatifs de réduction des DMA

Les objectifs quantitatifs de réduction des DMA, doivent être conformes aux objectifs fixés au niveau national et régional. La collectivité est libre d'en fixer sur d'autres flux plus ciblés.

Pour rappel, la réduction de DMA était de 21 % entre 2010 et 2024 (avec les déchets assimilés et les gravats).

Il a été retenu de poursuivre un objectif ambitieux de réduction de **25 % de DMA en 2031 par rapport à 2010, soit - 24 kg/hab. entre 2024 et 2031**.

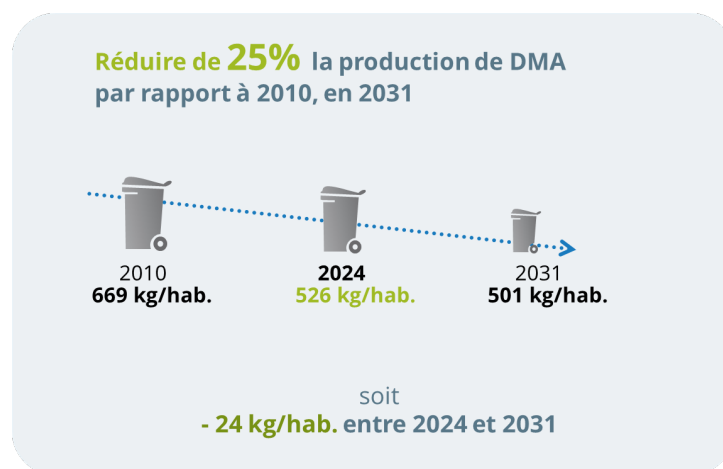


Figure 28. Objectif de réduction des DMA à horizon 2031



2. Orientations stratégiques

- **Rôle des orientations stratégiques**

Les orientations stratégiques posent le cadre dans lequel les actions du PLPDMA se construisent en visant :

- ✓ Le respect des **obligations règlementaires** par le Syndicat ;
- ✓ La capacité à **atteindre les objectifs** fixés.

...Mais aussi :

- ✓ Le **bon déroulement** du PLPDMA ;
- ✓ La **cohérence** avec les actions déjà menées et les caractéristiques du territoire et les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- ✓ La capacité du programme de prévention à **évoluer en fonction du contexte** local, régional et national ;
- ✓ Le maintien d'une **dynamique territoriale** autour de la prévention.

Elles sont structurées et concourent à une vision commune.

- **Orientations stratégiques retenues pour le PLPDMA**

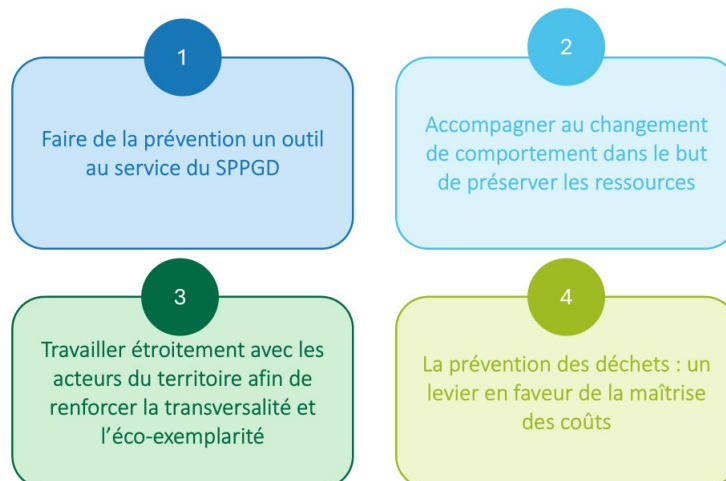


Figure 29. Les orientations stratégiques du PLPDMA

2.1. Orientation stratégique n°1 : Faire de la prévention des déchets un outil au service du SPPGD

Le Syndicat Centre Hérault s'est engagé dans une **politique environnementale ambitieuse** désormais largement reconnue et saluée au niveau local et régional. Désireux de se positionner comme un **acteur pionnier** au service d'un **territoire vertueux et économe en ressources**, le SCH souhaite impulser une réelle dynamique sur son territoire en matière de prévention et d'économie circulaire.

Le SCH souhaite œuvrer pour que la prévention des déchets soit **partie intégrante des projets structurants** développés sur son territoire. La prévention des déchets doit être au cœur des projets portés par le SCH pour offrir un service de gestion des déchets de qualité et performant. Elle doit aussi s'inscrire dans les projets futurs du territoire tels que la mutualisation, l'accompagnement vers la mise en place d'une tarification incitative, ou l'étude d'une déchèterie inversée.

Le SCH, en tant qu'acteur clé de cette démarche, souhaite se positionner à la fois comme porteur d'initiatives et force de propositions, en s'appuyant sur ses services techniques, et comme partenaire incontournable d'acteurs du territoire (aménagement, urbanisme, développement économique, etc.)

Le SCH souhaite en ce sens, continuer à mobiliser l'ensemble de ses moyens (humain, financier et matériel) au service de projets innovants dans le domaine de la prévention des déchets.

2.2. Orientation stratégique n°2 : Accompagner au changement de comportement dans le but de préserver les ressources

L'**accompagnement au changement de comportement** est un enjeu crucial en termes de prévention des déchets et de préservation des ressources. Impulser des changements de comportements ne va pas de soi, il remet en question certaines normes, bouscule les habitudes, aussi bien à l'échelle individuelle que collective, notamment lorsqu'il s'agit **d'aller vers une consommation sobre, sortir du jetable** ou **favoriser le réemploi**, à l'opposé du consumérisme.

Il sera important de **sensibiliser** tout en offrant des **solutions concrètes** pour mettre en œuvre des gestes de prévention recommandés. Ainsi, pour chaque geste de prévention suggéré aux habitants, il sera nécessaire de se demander **ce que la collectivité peut faire pour accompagner les habitants dans cette voie**. Parfois il pourra s'agir de **mettre des outils à disposition**, d'autres fois de **montrer par l'exemple**, ou d'**informer et sensibiliser sur les solutions existantes** sur le territoire, en valorisant ainsi les acteurs locaux et initiatives inspirantes.

2.3. Orientation stratégique n°3 : Travailler étroitement avec les acteurs du territoire afin de renforcer la transversalité et l'éco-exemplarité

Une variété d'acteurs publics et privés, sont actuellement partenaires du Syndicat Centre Hérault dans le domaine de la prévention des déchets. Afin de contribuer au **rayonnement des démarches** et à **l'éco-exemplarité** du territoire, le Syndicat renforcera sa position d'**animateur territorial et de relai** sur la prévention des déchets. Ce rôle implique de **fédérer un réseau de partenaires**, d'insuffler des dynamiques de travail en transversalité et de favoriser les dynamiques d'insertions par la création d'activités. Le SCH devra aussi poursuivre les missions de sensibilisation et formation de tous les acteurs ou encore renforcer les partenariats existants en matière d'Economie Circulaire avec des acteurs qui agissent à une échelle plus large.

2.4. Orientation stratégique n°4 : La prévention des déchets : un levier en faveur de la maîtrise des coûts

L'évolution des modes de vie et de consommation a conduit à multiplier par deux les déchets produits par les ménages en 40 ans. Les déchets générés tant par les foyers que les entreprises représentent un gaspillage de ressources et engendrent des coûts importants pour leur gestion (collecte et traitement). Si les choix politiques et techniques sont cruciaux pour atteindre les objectifs de réduction, de valorisation des déchets et de **maîtrise des coûts**, ces actions ne peuvent être efficaces que si elles sont accompagnées de **mesures fortes de prévention**.

La prévention des déchets concourt à la diminution des coûts de traitement, à la diminution de l'enfouissement et à l'amélioration globale des performances de tri. Des actions de communication et sensibilisation encourageant les comportements et initiatives en faveur de la réduction à la source des déchets permettront ainsi de diminuer les coûts associés à leur gestion. Le SCH œuvrera pour accompagner la mise en place de leviers incitatifs permettrait également de réduire la production de déchets et de réduire les coûts de traitement.

C'est en contribuant à l'atteinte des objectifs de performance du service de collecte et de traitement du Syndicat et à l'atteinte des objectifs législatifs, que la prévention participe à la démarche de maîtrise des coûts du SPPGD.

Partie 3

Programme d'actions



1

• Bilan des actions retenues

1.1. Identification des actions

À l'issue de la démarche d'élaboration du programme d'actions, 11 actions et 4 projets ont été retenus. Ces actions sont le fruit d'un travail en plusieurs étapes :

- ✓ Les sessions de bilan du précédent PLPDMA en Comité territorial, afin de dresser un bilan des actions menées dans le cadre du précédent PLPDMA, prioriser les flux sur lesquels travailler, proposer des pistes d'actions ;
- ✓ Les sessions de concertation avec les services, agents et partenaires du PLPDMA pour faire émerger des pistes d'actions (COTECH et CCES).

Ces propositions d'actions ont été complétées avec les retours d'expériences ADEME et d'autres PLPDMA. Ces actions ont été classées en fonction des moyens à déployer, de leur pérennité, de la faisabilité technique et organisationnelle, du potentiel de réduction et de la priorité au regard des éléments du diagnostic.

Sur la base de ce classement, **onze actions ont été retenues par le Syndicat Centre Hérault**, en accord avec les orientations stratégiques et les objectifs du PLPDMA.

1.2. Elaboration des fiches actions

Pour chaque action, des **fiches actions détaillées** ont été réalisées.

Un cadre d'évaluation et de suivi a en parallèle été établi afin de synthétiser les **objectifs chiffrés à atteindre** propres à chaque action ainsi que **moyens humains et financiers** estimés. Des **potentiels de réduction** ont également été calculés pour les actions pour lesquelles cela était possible.

Les fiches actions sont uniformisées et précisent, outre les éléments présents dans le cadre de suivi, des éléments tels que le contexte, le phasage, les modalités de mise en œuvre, les points d'attention, les objectifs qualitatifs, les acteurs à associer, les modalités de communication, etc.

La mise en œuvre des actions a été **échelonnée et planifiée sur les 6 années du PLPDMA** afin d'assurer un lissage des moyens humains et financiers sur la période.



2

• Fiches actions

Sommaire

Fiches Actions



Axe 1 : Végétaux et restes alimentaires

[Action 1](#) – Acter une stratégie autour de la matière organique

[Action 2](#) – Promouvoir le compostage partagé et la gestion de proximité des biodéchets



Axe 2 : Augmentation de la durée de vie des objets

[Action 3](#) – Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi



Axe 3 : Consommation Responsable

[Action 4](#) – Réduire les déchets grâce à une consommation sobre et responsable

[Action 5](#) – Développer le réemploi des emballages en verre

[Action 6](#) – Accompagner et promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables



Axe 4 : Sensibilisation des publics

[Action 7](#) – Piloter la stratégie de communication au service de la prévention

[Action 8](#) – Sensibiliser et éduquer tous les publics et les scolaires



Axe 5 : Eco-exemplarité

[Action 9](#) – Accompagner le territoire vers des pratiques éco-responsables sur les événements

[Action 10](#) – Favoriser l'éco-exemplarité des structures et des partenaires du territoire

[Action 11](#) – Collaborer en réseau et communiquer avec les acteurs relais du territoire



Axe 6 : Instruments économiques

[Action 12](#) – Accompagner le déploiement d'une tarification incitative

Fiches Projets



[Projet 1](#) – Renforcer et promouvoir les achats durables

[Projet 2](#) – Pérenniser, consolider et renforcer la démarche d'Economie Circulaire sur le territoire

[Projet 3](#) – Accompagner le territoire vers un tourisme durable

[Projet 4](#) – Lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Action n°1

Acter une stratégie autour de la matière organique

Contexte

Le Syndicat Centre Hérault est établi sur un territoire rural, fortement tourné vers le travail de la terre (viticulture, oléiculture, maraîchage), qui subit un fort appauvrissement des sols. Le tri à la source des biodéchets est en place depuis 2003 avec une transformation en local de la matière en un amendement organique labellisé de grande qualité. Un schéma de gestion de la matière organique semble essentiel à mettre en place sur le territoire au vu des gisements, des besoins et des dernières obligations réglementaires, notamment les obligations légales de débroussaillage (OLD).



Objectifs

- Diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères
- Favoriser le retour au sol
- Accompagner le territoire vers de nouvelles pratiques plus vertueuses en s'appuyant sur la réglementation (OLD, brûlage, tri à la source, etc.)
- Mettre en place un circuit cohérent de l'ensemble de la matière organique en lien avec les besoins, opportunités et acteurs du territoire
- Poursuivre et renforcer l'accompagnement des différents publics pour encourager le tri des déchets alimentaires (communication, équipements, etc.)

Portée opérationnelle

Priorité : ●●●●○
 Difficulté : ●●●●●

Elevée
Très élevée



Public visé
Tout public



Flux impacté
Toutes catégories de biodéchets



Potentiel de réduction DMA
Non évaluable



Rôle du SCH
Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Quantité de biodéchets restante dans les OMR*(au verso)	40 kg	-	-	-	-	30 kg
Adoption du schéma de l'organique	-	1	-	-	-	-
Indicateur de suivi						
Nombre de campagne sur le tri des biodéchets	1	1	1	1	1	1

Moyens prévisionnels



Humains

- Étude : estimation 70 jours, 0,30 ETP/an
- Action : à estimer lors de l'étude



Financiers

- 30 K€ HT pour l'élaboration du schéma de la matière organique

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Développement durable
- Technique

Partenaires

- Communautés de communes
- Pays Cœur d'Hérault

Acteurs du territoire

- Communes, services techniques des communes
- Département
- Professionnels du secteur aménagements paysagers
- Associations

Déroulé de l'action

2026

Etat des lieux :

- Elaboration de **bases de données** (acteurs, gisements, etc.)
- **Identification des acteurs ressources, actions, projets locaux**
- **Recensement des producteurs** (public et privé)
- **Enquête des pratiques** actuelles de prévention et de gestion des déchets des acteurs locaux (communes, CC et privés)
- **Etat des lieux du gisement** par filières de matière organiques (activités, lieux...), collecte de données, analyse de données, estimation
- **Recueil** de l'ensemble **des réglementations, plans et programmes** pour chaque filière de matière organique
- **Recensement des solutions** de gestion existantes, des pratiques, échanges avec les acteurs
- Etude de **l'impact global de l'organique** du territoire
- Identification de **leviers prioritaires** pour améliorer la gestion de la matière organique
- Etude de la complémentarité des pratiques (prévention, collecte, plateforme de compostage, compostage de proximité / in situ)
- Etude du développement de filières de réemploi locales (palettes, broyat) + capacité de portage par les acteurs locaux de l'ESS

2027-2029

Mise en œuvre des zones tests

Pratiques, relevés agronomiques qualité du sol, dynamique d'animation (quantifier le nombre d'initiatives sur une zone et étudier la capacité de diffusion de bonnes pratiques)

2027-2031

Mise en place de la stratégie, animation, déploiement, pilotage, suivi bilan

Ressources

Légales

- **Tri à la source des biodéchets** : depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé et concerne tous les professionnels et particuliers.
- **Obligation légale de débroussaillage** : l'OLD, issue de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.
- Réglementation **ICPE** applicable au broyage des végétaux, plateforme de compostage, etc.
- Réglementation sanitaire européenne en matière de **sous-produits animaux** (SPAN) est définie dans deux règlements européens : le règlement (CE) n°1069/2009 complété par son règlement d'application (UE) n°142/2011

Planification

- Plan régional de prévention et de gestion des déchets, PRPGD Occitanie (2019)
- Schéma National Biomasse et Schéma régional biomasse d'Occitanie (2019)
- Charte forestière du Pays Cœur d'Hérault
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) / Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Partenaires

- AMORCE
- Réduire +

* **Quantité de biodéchets restante dans les OMR** : C'est lors des campagnes de caractérisations que l'on peut « estimer » la part de chaque flux présente, notamment celle des biodéchets dans les OMR.
Point d'attention : la méthode de calcul est essentielle et doit être prise en compte pour la compréhension des résultats.

Lien avec action  et projet 

Orientation stratégique correspondante : 

Action n°2

Promouvoir le compostage partagé et la gestion de proximité des biodéchets

Contexte

Le Syndicat Centre Hérault est engagé depuis 2003 dans le tri à la source des biodéchets et a développé différentes solutions de tri. Le compostage partagé se développe à l'échelle nationale et de nombreuses associations se saisissent de cette opportunité. La réglementation est également en progression sur la gestion de proximité des biodéchets. Le SCH souhaite promouvoir cette pratique qui tend à se démocratiser avec la collaboration et l'appui des partenaires (associations, communes et communautés de communes) du territoire.



Objectifs

- Diminuer la présence de biodéchets au sein des OMR
- Intégrer la gestion de proximité des biodéchets aux stratégies et outils déjà en place
- Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et le compostage partagé
- Développer les composteurs de proximité et mobiliser et maintenir un réseau de référents de site
- Développer le broyage des végétaux des communes pour alimenter les composteurs partagés

Portée opérationnelle

Priorité : ●●●○ Moyenne
 Difficulté : ●●●●○ Elevée



Public visé

Tout public



Flux impacté

Biodéchets, ordures ménagères résiduelles



Potentiel de réduction DMA

0,18 kg/hab./an



Rôle du SCH

Opérateur (compétence avec les CC)

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateur de réussite						
Tonnages détournés par les composteurs partagés (0,7t/site/an) avec 11 sites en 2027	–	7,7t	11,2t	14,7t	18,2t	21,7t
Indicateurs de suivi						
Nbre de référents de sites actifs et formés par site	2	3	3	3	3	3
Nbre de nouveaux sites de compostage partagé sur le territoire	5	5	5	5	5	5

Moyens prévisionnels



Humains

- 0,5 ETP en 2026 et augmentation vers 0,9 ETP en 2031



Matériels

- Aires de compostage partagé de proximité et matériel d'entretien et panneaux
- Matériel pédagogique d'animation
- Broyeurs à végétaux



Financiers

- 20 K€ HT/an pour les aires de compostage partagés et matériel

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Com. et développement territorial

Partenaires

- Communes : référents « Déchets et Économie Circulaire » et/ou Maires + services techniques (utilisation, fourniture de broyat, gestion)
- Communautés de communes (compétence gestion des déchets)
- Organismes de formation; RCC / RCCO

Acteurs du territoire

- Associations spécialisées biodéchets, de jardins partagés familiaux ou solidaires, d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Compos'tri citoyenne de EBE l'Abeille Verte
- Écoles et Accueils de Loisirs Périscolaires
- Citoyens engagés



Déroulé de l'action

2026

Reprise de l'action

- Révision des conventions avec les communes : participation financière, approvisionnement autonome en broyat et désignation d'un agent communal au poste de référent de site
- Intégration des communautés de communes au projet : choix des emplacements,...

Installation de nouvelles aires de compostage

- Installation de 5 nouveaux sites
- Inauguration et sensibilisation des usagers

Création d'un réseau de référents de site

- Recrutement (charte), formation et accompagnement (fourniture d'outils) de référents de site pour toutes les aires (désignation systématique d'un référent communal)

Poursuite du projet

- Lancement du 1er AMI pour l'installation de 5 nouvelles aires de compostage/an
- Rédaction d'un marché d'appel Offre pour la fourniture de 5 nouveaux sites par an.

2027-2031

Renforcement de l'entretien du parc et du réseau de référents de sites

- Déploiement de 5 nouveaux sites par an
- Suivi renforcé des nouvelles aires de compostage partagé sur la base d'un contrat d'entretien
- Animation du réseau de référents de sites
- Poursuite des recherches d'autonomisation en apport de broyat

2026-2031

Maintien des voies de communication et de sensibilisation

- Organisation d'animation lors d'événements nationaux type « Tous au compost »
- Communication : promotion du compostage via tous les canaux du SCH et partenaires relais
- Relance des propositions d'interventions pédagogiques sur toutes les communes détentrices d'un site.
- Adhésion et participation au RCCO



Ressources

- Guide ADEME « [Comment réussir son compost ?](#) »
- Outils pédagogiques du [Réseau Compost Citoyen](#) et leurs formations Pgprox ([catalogue des formations](#))
- Fiche « [Organiser un atelier sur le compostage](#) » de la CDPNE et l'ADEME
- Boîte à outils déchets - [Tri à la source des biodéchets d'Amorce](#)
- [Guide pratique](#) de la collecte séparée des biodéchets de Réduire +
- « [Tous au Compost](#) », un événement national annuel qui valorise la pratique du compostage de proximité des déchets organiques
- [Réseau RCCO](#) : mise à disposition de supports et d'informations, réseaux d'échanges avec les pairs et formations.



Outils

- Guide du compostage comportant toutes les astuces et les bonnes pratiques pour fabriquer un compost de qualité
- Charte des référents de site
- Tableaux de suivi - logiprox
- Conventions
- Affiches et flyers de communication
- Fiches techniques du RCC
- Outils et EPI
- Programme de formation

Le SCH dispose dans son équipe d'une guide compostrice et d'une maître compostrice

Action n°3

Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi

Contexte

Le réemploi et la réparation constituent des leviers majeurs pour réduire la production de déchets et prolonger la durée de vie des objets. Ils permettent d'agir au plus près des habitants en proposant des solutions concrètes de prévention et en favorisant des comportements de consommation plus responsables. Ces activités participent également au développement de l'économie locale et à la création de lien social, notamment à travers des associations, artisans et structures de l'économie sociale et solidaire. Le réemploi est un enjeu favorisé par la réglementation qui fixe un objectif de 5 % de réemploi des DMA collectés à horizon 2030. Le Syndicat Centre Hérault atteint un taux global de 0,70% de réemploi (collecte en déchetteries et en Ressourceries) en 2024.



Objectifs

- Sensibiliser et encourager la réparation et le réemploi à l'échelle du territoire
- Dynamiser et structurer l'offre locale de réemploi et de réparation
- Recenser et valoriser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire

Portée opérationnelle

Priorité : ● ● ● ○ ○

Difficulté : ● ● ● ● ●



Public visé

Tout public



Flux impacté

Tous les flux réemployables



Potentiel de réduction DMA

15 kg/hab.,
soit 1 432 tonnes par
an à horizon 2031



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Élaboration d'un schéma du réemploi et de la réparation	1	-	-	-	-	-
Pourcentage de tonnages réemployés	1%	2%	3%	4%	5%	5%
Etude de l'opportunité et la faisabilité d'une déchetterie inversée	1	-	-	-	-	-
Indicateurs de suivi						
Nombres d'ateliers de réparation (repair café) et couture	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Étude : estimation 50 jours, soit 0,22 ETP/an
- Action : à estimer lors de l'étude



Matériels

- Annuaire des structures



Financiers

- 30 K€ HT / étude (schéma du réemploi et déchetterie inversée)
- 400 € HT / atelier

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communautés de communes (Développement Économique)

Acteurs du territoire

- Structures œuvrant dans le domaine de la réparation et du réemploi : La grande conserve, L'EBE l'Abeille verte (Recyclage Lodévois, Rembobinez), Gammes (Ressourcerie Cœur d'Hérault, Interludes)
- Associations
- Artisans du domaine de la réparation (vêtements, chaussures, petits appareils électroménagers, informatique, ...)
- Communes (accueil des événements et relais de l'information)
- Département (volet social et insertion) ;
- Éco-organismes



Syndicat Centre Hérault

Action n°3 – Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi



Déroulé de l'action

2026

Étude - État des lieux

Identification des gisements, des ressources et des filières existantes ainsi que des acteurs et partenaires potentiels.

Définition du plan d'actions, des indicateurs et des potentiels de développement.

Étude de la faisabilité et d'opportunité **d'une déchèterie inversée**

2027

Mise en place

d'un Schéma directeur de la réparation et du réemploi

Accompagnement vers le développement/la création du réseau de réparateurs

2028

Perspective d'évolution

Éditer un annuaire de la réparation

2026-2031

Développement et pérennisation des partenariats avec les acteurs.

Participation aux journées d'échanges avec les partenaires acteurs du réemploi

Promotion des événements dédiés au réemploi, à la réparation, aux thématiques (BTP, textiles, etc.), repair café, ateliers coutures upcycling, etc.

Communication

sur le bonus réparation et l'indice de réparabilité
sur l'offre locale de réparation



Réemploi dans le BTP

➤ La Grande Conserve est une plateforme de matériaux d'occasion implantée sur le territoire.

En 2019, le Recyclage Lodévois, accompagné par le Syndicat Centre Hérault, a mené comme projet la création d'une ressource dédiée aux matériaux du bâtiment à Lodève.

La Grande Conserve collecte, valorise et répare des matériaux, outils et machines du bâtiment qui sont revendus à des prix accessibles à destination des entreprises comme des particuliers. Elle propose également de la déconstruction sélective, des diagnostics ressources et la réalisation de chantier avec des matériaux de réemploi.

➤ Sur le territoire, le réemploi dans le BTP est également porté par le **Pays Cœur d'Hérault** et son service développement économique, qui met en œuvre des actions dans le cadre du projet Economie Circulaire (ECi) (cf. [Fiche Projet n°2](#))



Ressources

- [Longue vie aux objets](#) de l'ADEME
- Annuaire des [Répar'acteurs](#) de la CMA (intégré à celui de l'ADEME)
- [Liste des réparateurs Qualirépar - Ecosystem](#)
- [Liste des réparateurs é-reparation - Ecologic](#)
- [Liste des réparateurs labellisés par Refashion \(TCL\)](#)
- [Liste des réparateurs labellisés par ECOMAISON](#)

Lien avec actions **4** et **11** et projet **2**

Orientations stratégiques correspondantes : **1** et **2**

Action n°4

Réduire les déchets grâce à une consommation sobre et responsable

Contexte

Un grand nombre de dispositions des lois AGEC et Climat et Résilience accompagnent et promeuvent la consommation responsable. Le Syndicat Centre Hérault s'inscrit pleinement dans cet accompagnement du territoire vers une consommation responsable et souhaite accompagner tous les publics dans le changement de comportement. Pour faire évoluer les pratiques de surconsommation et lutter contre l'obsolescence programmée, la fast-fashion ou encore le fast-mobilier, il est essentiel d'encourager les alternatives et de se focaliser autour des principaux flux : les plastiques, les textiles et les équipements électriques et électroniques.



Objectifs

- Faire évoluer les habitudes de consommation des habitants (encourager une consommation textile plus responsable, réduire l'utilisation des plastiques à usage unique et développer le vrac).
- Promouvoir une consommation sobre et proposer des solutions locales et alternatives de consommation pour limiter la production de déchets
- Dynamiser l'économie locale, promouvoir la location, le partage et la mutualisation et accompagner le développement de solutions locales

Portée opérationnelle

Priorité : ● ● ● ○ ○
Difficulté : ● ● ○ ○ ○



Public visé

Consommateurs, commerçants, restaurateurs, marchés locaux



Flux impacté

DMA, OMR, emballages, textiles, DEEE



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Adhérer à la charte plastique de la Région	1					
Indicateurs de suivi						
Nbre d'actions de sensibilisation (ateliers, temps de travail)	-	3	3	3	3	3
Nbre d'actions de communication (posts, articles) sur chacun des 3 flux principaux : plastique, textile, DEEE	5	5	5	5	5	5

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,12 ETP/an en moyenne à partir de 2027, soit ~ 20 jours/an



Matériels

Supports de communication (affiches, guides)



Financiers

- Inclus budget de l'action communication (action 7)
- Ateliers à définir

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Développement Durable

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communautés de communes
- Communes
- Région

Acteurs du territoire

- Associations de commerçants locaux, restaurateurs, entreprises du textile, Grandes et Moyennes Surfaces, magasins bio, épiceries
- Plateformes de mutualisation
- CMA, CCI, Réseau consigne,...
- Fournisseurs et producteurs de produits alimentaires et boissons
- Associations d'éducation à l'environnement
- Associations engagées dans la transition écologique et l'économie sociale et solidaire



Syndicat Centre Hérault

Action n°4 – Réduire les déchets grâce à une consommation sobre et responsable



Déroulé de l'action

2026

Adhésion à la [Charte Plastique de la Région Occitanie](#) : définition des actions à déployer

2027

Études d'opportunités - Veille autour des flux cibles

identification des réseaux, des actions et plans existants, des partenaires qui œuvrent déjà afin de définir des actions en cohérence.

Se baser sur des travaux de recensement déjà existants, réseaux EPCI et communes, réseau de l'ADEME, en partenariat avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat

Étude comportementale afin de connaître et comprendre les habitudes de consommation

Définition d'actions et rencontres avec les acteurs :

- Temps de travail et d'échanges avec les acteurs, de partages d'expériences,

2026-2031

Actions de sensibilisation et de mobilisation des publics :

- Ateliers de fabrication, réparation

Communication

- Communiquer sur chacun des flux prioritaires tous les ans
- sur l'indice de recyclabilité
- sensibilisation des usagers

Plateforme de l'ADEME [Epargnons Nos ressources](#)

Cibler les flux
Plastiques, textiles, DEEE



Perspectives d'évolution

Développer la mutualisation

- **Prêt d'outils** : les habitants sont invités à prêter les outils dont ils se servent peu à des personnes intéressées, promotion des bricothèques.
- **Partage de compétences** : les habitants partagent leurs savoirs, ou des spécialistes intéressés sur la base du volontariat (qui pourraient être identifiés via les Repair Café, etc.)
- **Acquisition en commun** : la question de la propriété des objets peut être abordée dans le cadre de cette action. Dans une optique de consommation collaborative, certains habitants pourraient se regrouper pour acheter des outils en commun et les mutualiser, ce qui peut représenter une organisation plus efficace que le prêt. La mutualisation à l'échelle communale et entre collectivités peut être encouragée et impulsée. Les mutualisations peuvent se faire dans des locaux en physique ou de manière virtuelle.



Les ressources

- La Région Occitanie a adopté en 2020 son **Plan Zéro Plastique Ultime** **enfouis** à l'horizon 2030 Les collectivités volontaires de relever le défi d'un modèle circulaire du plastique peuvent s'engager au travers d'une [Charte Plastique Région Occitanie](#)
- Le [Réseau Vrac & Réemploi](#) et la Région Occitanie pour connaître la filière du vrac sur un territoire.
- Le réseau [Réduire](#) + qui organise les Journées Territoire et Réduction et les réduc 'café sur des thématiques liées à la consommation responsable.
- Les éco-organisme des filières : emballages ménagers, textiles linges de maison et chaussures, ameublement, équipements électriques et électroniques, jeux et jouets, articles de bricolage et jardin, et sport et loisirs.

Lien avec actions **3**, **5**, **10** et **11**

Orientation stratégique correspondante : **2**

Action n°5

Développer le réemploi des emballages en verre

Contexte

Le projet de réemploi du verre porté par le Syndicat Centre Hérault s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire visant à réduire la quantité de déchets en verre à usage unique sur le territoire. Il s'agit de mettre en place une boucle locale de collecte, lavage et réemploi des bouteilles en verre. Il s'intègre dans les objectifs de la loi AGECE qui prévoit 10 % des emballages réemployés d'ici 2027. Le territoire a reçu une opportunité favorable de la part du comité de programmation Leader du Pays Cœur d'Hérault. Le projet repose sur la mobilisation des acteurs locaux pour développer un réseau structuré de points de collecte et de massification. En favorisant une dynamique territoriale, cette initiative contribue à la réduction des déchets, au développement économique local et à la sensibilisation vers une consommation plus durable.



Objectifs

- Augmenter le pourcentage d'emballages réemployés et réduire les emballages à usage unique
- Faire évoluer les habitudes de consommation moins génératrices de déchets en favorisant la pratique du réemploi
- Visibiliser les acteurs locaux de la consigne du verre

Portée opérationnelle

Priorité :     
 Difficulté :     



Public visé

Toute la chaîne des producteurs aux consommateurs



Flux impacté

Emballages en verre



Potentiel de réduction DMA

0,01 kg/hab./an, soit 72 tonnes/an



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Réalisation d'un diagnostic de territoire	1	-	-	-	-	-
Nbre de points de collecte installés	-	-	20	-	-	-
Indicateurs de suivi						
Nbre d'acteurs démarchés (producteurs et distributeurs)	20	20	5	5	5	5

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : ~ 0,38 ETP/an, soit ~ 148 jours/an sur 2026/2028



Matériels

- Autocollants à apposer sur les colonnes à verre pour promouvoir le réemploi



Financiers

- 125 000 € sur 2026/2027 (subvention LEADER)

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Développement Durable

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communautés de communes (Développement économique)

Acteurs du territoire

- Centrale de lavage
- Producteurs (viticulteurs, brasseurs, presseurs, etc.).
- Entreprises pouvant mettre ou ayant déjà mis en place la consigne du verre sur le territoire (moyennes surfaces de la distribution alimentaire, ...)
- Chambres consulaires (CMA, CCI) et éco-organismes gérant les emballages ménagers et professionnels



Déroulé de l'action

2026

Réalisation d'un **diagnostic de territoire** avec :

- Qualification des acteurs de la filière et constitution d'une base de données
- Étude des gisements et identification des points de distribution potentiels (rencontre avec les gros producteurs, enquêtes téléphoniques/emails auprès des plus petits, identification des gammes déjà en réemploi et leur distribution sur le territoire, inventaire en magasin)
- Identification des collecteurs potentiels (acteurs de l'ESS, grossiste potentiel)

2027

Sensibilisation des producteurs (via les têtes de réseaux et en direct) et des **lieux de consommation**

Accompagnement des producteurs et distributeurs

2028

Tester l'apposition d'une campagne de communication sur les points d'apport volontaire verre pour faire connaître le réemploi et son logo.



2026-2031

Cartographie des boucles de collecte et accompagnement de la mise en œuvre opérationnelle

Installation de points de collecte

Organisation de rencontres thématiques sur le développement du réemploi du verre avec les acteurs de la filière, le grand public, etc. à l'occasion de la SERD

Suivi de l'émergence d'aides au développement de la consigne du verre chez certains éco-organismes

Visibiliser les projets réemploi du verre (producteurs, commerçants, etc.).



Les ressources

➤ France Consigne est la fédération nationale des industriels du réemploi du verre. Elle vise à structurer et accélérer la filière de la consigne pour réemploi des emballages en verre en France, notamment les bouteilles. Son rôle est de standardiser les pratiques, labelliser les références réemployables (plus de 750) et garantir la cohérence opérationnelle de cette boucle circulaire à grande échelle.

➤ Le Réseau Vrac a développé un **guide** à destination des collectivités pour accompagner le réemploi du verre et du vrac sur les territoires.



Guide d'action du Réseau Vrac pour les collectivités



Communication et accompagnement

Message :

- Le **réemploi des emballages en verre** désigne le fait de collecter, laver et remettre en circulation des emballages qui ont été conçus pour durer. La **collecte des emballages** en verre dans un système de réemploi est dite **préservante** afin que les bouteilles, bocaux, etc. ne se cassent ou ne se brisent pas. A la différence du **tri des emballages** en verre qui est aujourd'hui réalisé au moyen de colonnes à verre sur le territoire, à destination de verreries qui s'occupent de fondre le verre pour ensuite former de nouvelles bouteilles.
- Le verre est une ressource qui peut être réutilisée.

Cibles : Tout public

Modalités :

- Site internet, flyer, magazine du syndicat, panneaux d'affichage, réseaux sociaux, etc.
- Cartographie des points de collecte du verre consigné

Lien avec action **4**

Orientations stratégiques correspondantes : **2** et **3**



Syndicat Centre Hérault

Axe 3 – Consommation responsable



Action n°6

Accompagner et promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables

Contexte

Les textiles sanitaires sont composés de fractions hygiéniques (couches, protections menstruelles, lingettes, etc.) qui peuvent être réduites grâce à l'utilisation de produits réutilisables / lavables.

Un enfant utilise environ 5 000 couches jusqu'à sa propreté, soit environ 1 tonne de déchets. Une personne menstruée peut utiliser jusqu'à 15 000 protections périodiques dans sa vie, soit environ 150 kg de déchets.

En France, 1,7 million de personnes n'auraient pas les moyens de se procurer régulièrement des protections périodiques, c'est ce que l'on appelle la précarité menstruelle.

Le Syndicat souhaite accompagner le changement de comportement et favoriser l'accès de l'utilisation de textiles sanitaires lavables. Ce gisement représente l'un des plus gros potentiels de réduction des ordures ménagères.



Objectifs

- Diminuer la quantité de textiles sanitaires dans les OMR
- Encourager le recours au réutilisable en levant les appréhensions
- Favoriser l'accès à des produits d'hygiène et de protection lavables en accompagnant les particuliers (animation et aide à l'achat)

Portée opérationnelle

Priorité :

Moyenne

Difficulté :

Moyenne



Public visé

Grand public, jeunes parents, structures d'accueil et professionnels de la petite enfance, EPHAD



Flux impacté

Textiles sanitaires à usage unique



Potentiel de réduction DMA

0,08 kg./hab./an, soit 6 tonnes/an



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Taux (en %) de familles sensibilisées qui continuent la démarche (même en mixte)	60%	65%	70%	75%	75%	75%
Nbre de crèches ou micro-crèches en couches lavables	-	-	1 établissement sur le territoire			
Indicateurs de suivi						
Nbre d'ateliers de sensibilisation	4	4	4	4	4	4
Nbre d'ateliers pour les pros	1	1	1	1	1	1

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,18 ETP/an en moyenne, soit ~ 20 jours/an



Matériels

- Kits de démonstration et de prêts, expositions, livrets, fiches pratiques et questionnaires de suivi



Financiers

- 2 400 €HT/ an (aide à l'acquisition couches et protections menstruelles lavables)
- 600 €/an prestation d'animation des ateliers
- 10 700 €HT aides à l'achat pour une crèche accompagnée

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Professionnels de la petite enfance et de soins : crèches, micro-crèches, assistantes maternelles, PMI, sage-femmes, gynécologues et pédiatres, EPHAD
- Associations qui accueillent des temps d'échanges avec les familles
- Etablissements scolaires, infirmerie scolaire
- Prestataires autour des couches lavables
- Pharmacies et Grandes et Moyennes Surfaces et magasins bios



Déroulé de l'action

2026

Élargir le domaine du champ d'actions au-delà des couches lavables avec les protections menstruelles lavables : ateliers, aides à l'achat

2026-27

Réalisation d'un **état des lieux des professionnels** du territoire (identifier les solutions et acteurs existants en matière d'hygiène durable : les professionnels qui utilisent les couches lavables, qui acceptent les couches lavables, les établissements intéressés, etc.)
Rencontre avec les professionnels du territoire (cf. acteurs à mobiliser) et partenaires institutionnels (CAF, PMI) **construction d'un réseau d'acteurs relais**

2028

Identification d'une ou plusieurs crèches partenaires pour mener une expérimentation

Poursuite des actions auprès des familles autour des couches lavables :
Ateliers découverte animés avec des partenaires, prêts de kits et aides à l'achat
Participation à des temps d'échanges, partages d'expériences
Veille sur les évolutions réglementaires et plaidoyers pour la mise en valeur des alternatives à l'usage unique

2029

Expérimentation d'une crèche en couches lavables

2026-2031

Communication et promotion

- des dispositifs d'aide à l'achat
- des pratiques responsables et alternatives durables



Perspectives d'évolution

- En partenariat avec des associations ou entreprises du territoire, organisation de sessions de formation, mise en place d'ateliers de fabrication afin de promouvoir l'usage des produits hygiéniques lavables et alternatives textiles lavables.
- S'inspirer d'une mallette pédagogique sur les protections menstruelles, leur composition et leur impact, Mallette pédagogique Rouge Party créée par Trivalis
- Relais des guides et documentation existante



Ressources et partenaires



- L'association nationale des professionnels de la couche lavable, le Réseau couches lavables.
- La plateforme Lave ta Couche, qui a pour objectif de recenser tous les spécialistes et les événements autour de la Couche Lavable.
- Le réseau des collectivités engagées dans la réduction des déchets Compost Plus, devenu Réduire +
- L'association Zéro Waste France
- La plateforme Idealco pour des retours d'expériences
- La CAF



Communication

Modalités :

- Auprès des pharmacies, Grandes et Moyennes Surfaces, magasins bio
- Dans les salles d'attente des praticiens de soins et de la petite enfance
- Canaux de communication du Syndicat (réseaux sociaux et magazine)
- Canaux de communication des partenaires

Lien avec action **4**

Orientations stratégiques correspondantes : **2** et **3**

Action n°7

Piloter la stratégie de communication au service de la prévention

Contexte

La communication est un aspect transversal et nécessaire pour engager plus largement les usagers dans une démarche collective en faveur de la réduction des déchets.

Le SCH a développé au fil des années des outils et utilisé des supports de communication variés. Le souhait est aujourd'hui de se baser sur une stratégie pluriannuelle toujours plus innovante, adaptée et ciblée autour de la prévention et de la gestion des déchets à destination de tous les acteurs : usagers, élus, agents et partenaires.



Objectifs

- Toucher l'ensemble de la population, renforcer l'adhésion de tous, notamment le public qui se sent initialement moins concerné.
- Favoriser la transparence et la confiance
- Proposer des supports et des contenus adaptés aux différents publics, innovants et ludiques
- Mobiliser les relais en interne et en externe
- Avoir un planning de communication pour les actions du PLPDMA en partageant leurs mises en place et résultats ;

Portée opérationnelle

Priorité :  **Moyenne**

Difficulté :  **Moyenne**



Public visé

Tous types de public
L'action de communication devra être construite selon le type d'acteur ciblé.



Flux impacté

DMA



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateur de réussite						
Taux d'engagement moyen sur les réseaux sociaux	5%	5%	5%	5%	5%	5%
Augmentation moyenne du nombre de followers sur les réseaux sociaux	20%	20%	20%	20%	20%	20%
Indicateurs de suivi						
Nbre de campagnes de communication sur la prévention	2	2	2	2	2	2
Nbre de publications (Magazine Esprit Zéro Déchet)	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,08 ETP/an en moyenne, soit ~ 18 jours/an
- Communication : ~ 0,53 ETP/an en moyenne, soit ~ 122 jours/an



Matériels

- Supports de communication (affiches, magazines, guides, flyers, ...)



Financiers

- Budget communication : 90 K€ HT/an, soit 1 €/hab./an

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Réseau de communicants (service communication des communes, communautés de communes, partenaires)
- Relais de communication : communes, lieux culturels, presse locale, bailleurs, syndicats
- Associations et partenaires du territoire et institutionnels
- Eco-organismes



Déroulé de l'action

2026

Finalisation du plan de communication adapté aux besoins, aux publics et aux thématiques

2027-2031

Mise en place de la stratégie de communication

- Choix de supports
- Partage de contenu

Réalisation des supports de visite

- Livrets et vidéos

Maintien du réseau d'acteurs communicants autour de la prévention

Suivi du plan de communication

- Suivi en fonction du planning défini
- Ajustements si nécessaire



Les clés du succès

- Entretenir un **réseau de communicants et les acteurs relais**, rassemblant service communication, communes, associations, partenaires, élus référents
- Mettre en place une communication cohérente avec les autres structures du territoire: communautés de communes, Grands sites, communes, etc.)
- Travailler en collaboration avec les partenaires (Eco-organismes, ADEME, Région, Communautés de communes, Grands sites, membres d'Oekomed, associations, réseaux ...) afin de relayer les messages et de s'appuyer sur des outils existants
- Maintenir un lien avec les élus et techniciens afin d'obtenir des retours réguliers sur les réalités du terrain.



Supports de communication

- Vidéos supports des différents sites de traitement
- Livrets de visites
- Création de supports pédagogiques (panneaux, expositions, signalétiques, etc.)
- Maintien des différents supports : magazines (papier), réseaux sociaux, affichages (Médiaffiche), site internet (tout public) et extranets (agents, élus)
- Maintien de l'harmonisation des supports via la charte graphique



Contenus innovants

- Mise en scène d'usagers dans lesquels chacun peut se reconnaître
- Création de contenu ludique et positif favorisant les changements de comportements (nudges par exemple)
- Communication en lien avec les tendances actuelles
- Proposer des communications et des temps forts dans l'année (campagnes, magazines)
- Renforcer la sensibilisation et la communication sur les différents sites de traitement (devenir des déchets)

Orientation(s) stratégique(s) correspondante(s) : 1

Action n°8

Sensibiliser et éduquer tous les publics et les scolaires

Contexte

La sensibilisation est fondamentale pour la prévention des déchets : elle apporte des connaissances et incite à l'action. Depuis 2003 le Syndicat Centre Hérault, dans le cadre de sa mission prévention, sensibilise tous les publics à la gestion, au tri, à la prévention des déchets et à l'économie circulaire. Ainsi sont organisées des visites des sites de traitement ou du centre de tri, des interventions en milieu scolaire et des actions thématiques ou généralistes. Enfin, depuis 2023, le SCH œuvre à la formation de publics relais.



Objectifs

- Sensibiliser tous les publics en se concentrant sur des publics relais (éco-délégués, associations, services jeunesse) et inciter à la réduction des déchets
- Améliorer le niveau de connaissance des publics autour des enjeux environnementaux, de la prévention et gestion des déchets et de l'économie circulaire
- Diffuser les bonnes pratiques et donner des outils pour agir concrètement en faveur de la réduction des déchets
- Améliorer et alimenter les circuits des visites de sites
- Accompagner les scolaires et leurs projets

Portée opérationnelle

Priorité :  Très élevée
Facile
Difficulté :  Facile



Public visé

Tous les publics



Flux impacté

DMA



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateur de réussite						
Nombre de personnes sensibilisées	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Indicateur de suivi						
Nbre de rencontres, actions ou formations pour chacun des 3 publics relais identifiés	1 par public relai	1	1	1	1	1
Nbre d'actions réalisées dans le cadre de la SERD	3	3	3	3	3	3
Nbre de visites organisées	20	20	20	20	20	20

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,45 ETP/an en moyenne, soit ~ 96 jours/an



Matériels

- Supports de formations (présentations, vidéos)
- Supports de communication (guides, affiches, expositions)
- Outils pédagogiques en prêt



Financiers

- 6 500 € HT/an pour l'animation d'atelier pendant la SERD par des associations

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Établissements scolaires : élèves, éco-délégués, enseignants, périscolaire
- Associations œuvrant à la prévention des déchets, généralistes et d'éducation à l'environnement
- Prestataires
- Communes, Communautés de communes, élus
- Services jeunesse, services socio-éducatifs



Déroulé de l'action

2026

Préparation de la sensibilisation des publics

- Collaboration avec les associations afin d'être complémentaires et de proposer des ateliers aux différents publics – notamment dans le cadre de la SERD
- Diffuser l'aide à la location de bus

2027

Préparation de la sensibilisation des publics

- Définition d'un plan d'action, d'axes de travail et de communication avec les publics relais
- Améliorer / finaliser les parcours de visites

2026-2031

Formations, interventions et visites de sites

- Amélioration et mise à jour régulière des outils supports (présentations, guides, livrets, jeux, outils, ...)
- Formation des 3 types de publics relais identifiés : éco-délégués, associations, services jeunesse
- Poursuite des interventions en milieu scolaire
- Promotion des visites de site :
 - Organisées par le SCH : 5 par an
 - Co-portées avec des structures : 5 par an
 - Visites avec des scolaires (avec promotion aide au transport) : 10 par an

Organisation annuelle de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

- Communication annuelle avec les établissements scolaires sur les projets à venir et les actions SERD
- Définition d'une thématique annuelle pour la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)
- Mise en place de 3 actions annuelles
 1. Création d'une campagne et de supports de communication (exposition)
 2. Organisation d'une action pour le grand public et/ou les scolaires sur une thématique par an dans le cadre de la SERD
 3. Organisation d'une action pour les agents en interne au SCH



Ressources

Ressources pédagogiques

- Liste des animations et ressources associées disponibles sur le site de la SERD de l'ADEME et sur le site M Ta Terre
- Jeux des ressources du réseau Compost Citoyen : Jeu « Compost / pas compost », Memory du Compost, Les P'tites bêtes du sol
- Ressources des éco-organismes avec des supports pédagogiques prêts à l'emploi



Outils

Outils supports du SCH

- Présentations
- Vidéos supports des sites
- Vidéos supports externes pour sensibiliser
- Livrets de visites
- Guides pédagogiques
- Outils de prêts
- Conventions de prêts
- Règlement et convention d'aide à la location bus pour les scolaires

Orientations stratégiques correspondantes : 2 et 3

Action n°9

Accompagner le territoire vers des pratiques éco-responsables sur les évènements

Contexte

Le SCH a déjà réalisé un grand nombre d'actions visant à outiller les manifestations avec du matériel de sensibilisation (carrefour du tri) ou réemployable (vaisselle réutilisable).

Cette action se focalise sur les déchets générés lors d'événements organisés sur le territoire du SCH. Il s'agit notamment de collaborer avec les partenaires relais afin d'accompagner les organisations dans la prévention des déchets et de leur permettre de s'inscrire dans une démarche d'éco-événement.



Objectifs

- Changer durablement les pratiques événementielles
- Réduire les déchets produits à l'occasion des manifestations du territoire.
- Accompagner les organisateurs d'événements et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires
- Accompagner à la mise en œuvre du tri et à la prévention lors des événements
- Sensibiliser les usagers à l'extérieur de leur foyer.
- Créer un réseau de relai de prévention autour des événements
- Promouvoir les manifestations produisant moins de déchets.

Portée opérationnelle

Priorité :  Moyenne
Difficulté :  Elevée



Public visé

Les communes, les organisateurs d'événements et le grand public



Flux impacté

Déchets communaux et des événements



Potentiel de réduction DMA
Non évaluable



Rôle du SCH
Opérateur
Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
<i>Cibler et accompagner à l'organisation d'un événement zéro déchet</i>	0	0		1		
Indicateurs de suivi						
<i>Nbre d'événements accompagnés avec de la vaisselle réutilisable</i>	20	20	20	20	20	20
<i>Nbre structures accompagnées sur la prévention et mise en place du tri</i>	3	3	3	3	3	3

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention: 0,10 ETP/an en moyenne, soit ~ 23 jours/an



Matériels

- Kit éco-événement
- Kit vaisselle réutilisable
- Carrefour du tri



Financiers

- 1 250 € HT/an prestation ressource
- 1 500€ HT/an dépenses matériels et réassort de vaisselle

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

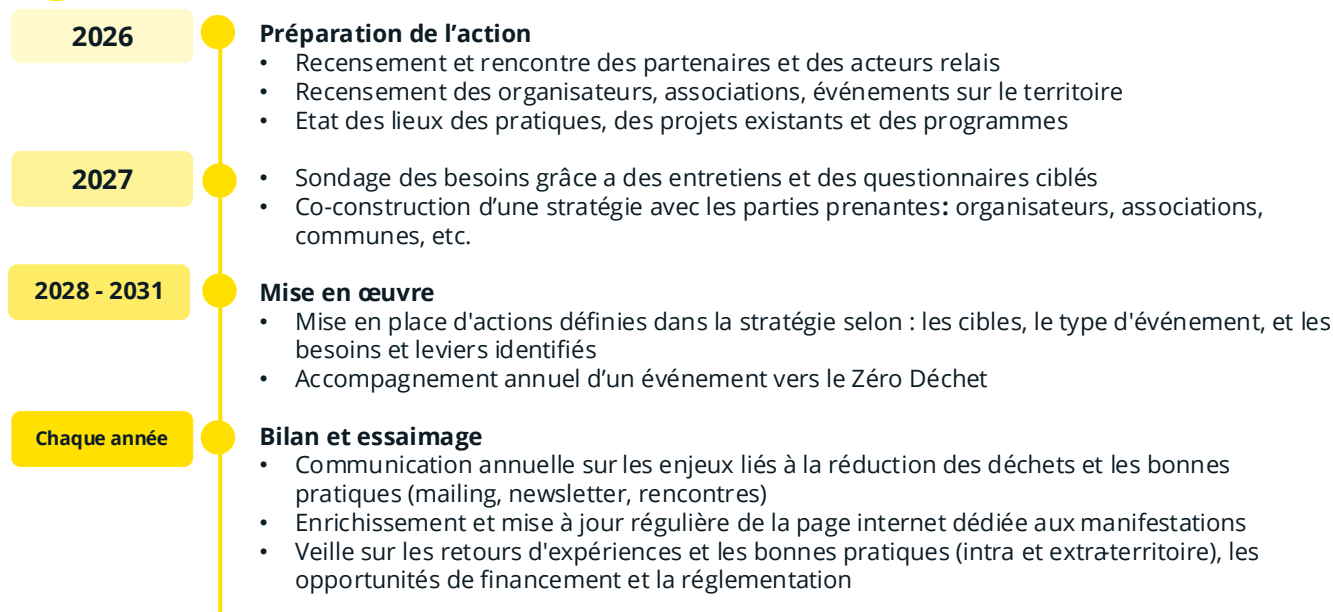
- Communication et développement territorial

Acteurs du territoire

- Services des communautés de communes (déchets, culture, activités de plein air, développement durable)
- Communes
- Structures organisant des événements culturels, sportifs ou manifestations
- Structures du réemploi pour fourniture de matériel de seconde main et/ou récupération de matériel pour un événement
- Grands sites, offices de tourisme et partenaires



Déroulé de l'action



Les outils

- Les carrefours du tri
- Les fiches pratiques
- Le formulaire éco-événement (outil d'autodiagnostic)
- Les affiches de tri
- Supports "j'apporte ma propre vaisselle"

Communes, des interlocutrices privilégiées :

Maintenir la communication et développer des actions en partenariat avec les communes. Action en lien avec l'action n°10 : favoriser l'éco-exemplarité des structures et des partenaires



Les ressources

- Le guide « Mon Évènement Zero Waste » de Zero Waste France ;
- La page « Évènementiel responsable » de l'ADEME;
- L'outil ADERE de l'ADEME, permettant de réaliser un autodiagnostic environnemental d'un événement
- Réglementation du tri hors foyer
- La charte des 15 engagements éco-responsables du ministère des sports
- La charte des manifestations durables de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

Boîte à idées :

- Focus "j'apporte ma propre vaisselle"
- Focus sur zéro plastique à usage unique dans les événements
- Intégrer les temps d'échanges des acteurs et partenaires
- Développer de nouveaux partenariats pour le prêt de vaisselle
- Développer la gamme d'éléments de vaisselle
- Tester la vaisselle en inox et/ou en faïence
- Promouvoir l'utilisation des toilettes sèches
- Tester des critères d'éco-conditions sur les manifestations
- Valoriser et s'inspirer des chartes éco-responsables en œuvre sur le territoire

Orientation(s) stratégique(s) correspondante(s) : 2 et 3

Action n°10

Favoriser l'éco-exemplarité des structures et des partenaires du territoire

Contexte

Être éco-exemplaire doit faire partie du quotidien des différents services publics, de l'organisation du travail en passant par les achats et marchés publics, jusqu'aux messages diffusés à la population.

Mener une action d'éco-exemplarité auprès des communes et structures partenaires du SCH, au plus proche des usagers est essentiel pour embarquer la population et assurer la légitimité des actions de prévention proposées aux citoyens.

Accompagner les services des communes et partenaires du territoire dans l'amélioration de la gestion des déchets et dans leur réduction doit également permettre de diminuer la quantité de déchets produits.



Objectifs

- Montrer l'exemple afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets et adopter des pratiques vertueuses
- Accompagner les communes et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires
- Réduire la quantité de déchets municipaux
- Diffuser les bonnes pratiques et créer une cohérence entre les pratiques du SCH et des communes et communautés de communes
- Promouvoir le projet d'éco-exemplarité des structures et les accompagner selon un plan de déploiement
- Valoriser et partager les retours d'expérience

Portée opérationnelle

Priorité : ●●●●● **Très élevée**
 Difficulté : ●●●●● **Elevée**



Public visé

Les services et équipements communaux et les partenaires



Flux impacté

Déchets assimilés et déchets d'activités des communes



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Opérateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Partage du bilan annuel des structures accompagnées	-	100%	100%	100%	100%	100%
Indicateurs de suivi						
Nbre de structures accompagnées	0	3	3	3	3	3
Nbre de formations groupées pour les structures partenaires et communes	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : ~ 0,15 ETP/an en moyenne, soit ~ 33 jours/an



Matériels

- Convention COEEC et Charte
- Supports de formation



Financiers

- Aides à l'équipement des structures accompagnées : 200€/structure

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Service développement durable

Acteurs du territoire

- Tous les services, les locaux et équipements des communes et communautés de communes du territoire du SCH (écoles, bibliothèques, services technique/espaces vert, salles des fêtes/manifestions)
- L'ensemble des élus à l'environnement et/ou à la vie associative des CC et des communes
- Partenaires (PCH, Ressourceries, etc.)



Déroulé de l'action

2026 - 2027

Préparation de l'action

- Benchmark des projets en cours sur le territoire
- Définition du projet
- Présentation du projet et des modalités auprès des élus pour validation

Eco-exemplarité interne au syndicat :

- Développer et déployer des actions :
- Projet d'aménagement du SCH ;
 - Promotion et renforcement des achats durables

2027

Diffusion du projet « structures exemplaires » et sélection des candidats

2028-2031

Accompagnement des structures :

- Rencontres, engagements, et signatures de la convention et des chartes
- Partage des outils (voir ci-dessous)
- Mise en place d'actions de tri et de prévention : formations des agents (avec visites de sites), manifestations, gestion intégrée des espaces verts, interventions scolaires, achats durables, etc.

Suivi et bilan

- Collecte des retours d'expériences et des bonnes pratiques afin de les valoriser et de les partager
- Récupération des bilans annuels de chaque structure grâce aux tableaux de suivi
- Communication annuelle des résultats obtenus



Perspectives d'évolution

- La charte COEEC (Collectivité Exemplaire Engagée dans l'Economie Circulaire) pourrait intégrer de nouvelles actions liées au label TETE économie circulaire
- Intégrer des engagements d'achats durables avec intégration d'éléments d'un SPASER et/ou d'une démarche RSO



Outils

- Guides du tri et du compostage
- Affiches de tri
- Charte COEEC
- Charte de l'agent/gagé
- Charte de l'élève engagé
- Convention de partenariat collectivité exemplaire
- Logo COEEC
- Mode opératoire du tri



Sensibilisation et formation des agents du territoire

- En interne, les agents du SCH sont formés chaque année sur une thématique
- Des formations généralistes ou spécifiques sont proposées aux agents des collectivités (agents de collecte, ambassadeurs du tri, agents techniques,...) : gestion des déchets, prévention et économie circulaire; compostage; nouveau schéma de collecte ; ...



Ressources

- Guides et publications sur la librairie de l'ADEME, notamment : « [Prévention des déchets - 25 fiches actions à l'usage des élus](#) », ainsi que les [fiches retours d'expérience](#)
- Guides et publications AMORCE, notamment « [Guide | L'Élu, les déchets et l'économie circulaire](#) »
- Guide du [ministère de l'Écologie sur l'économie circulaire](#)
- Charte de l'environnement
- Label Territoire en Transition TETE

Lien avec fiche projet : 1

Orientation(s) stratégique(s) correspondante(s) : 2 et 3

Action n°11

Collaborer en réseau et communiquer avec les acteurs relais du territoire

Contexte

Les actions en faveur de la prévention des déchets sont nombreuses sur le territoire du SCH ainsi qu'à l'échelle régionale ou encore nationale.

Afin de les mettre en valeur, de renforcer leur visibilité et de promouvoir les bonnes pratiques, il faut créer des réseaux d'acteurs par thématiques.

Les groupes d'élus référents, des structures engagées ou des partenaires constituent de forts relais potentiels. S'appuyer sur ces relais est une clé pour entretenir des réseaux d'acteurs.



Objectifs

- Cibler les typologies d'acteurs et identifier les relais potentiels afin de créer des réseaux de communication spécifiques
- Faciliter la rencontre d'acteurs, identifier des enjeux communs, créer des transversalités et échanger des bonnes pratiques
- Favoriser l'intégration de la prévention dans les réseaux d'acteurs
- S'appuyer sur le réseau d'élus relais

Portée opérationnelle

Priorité : ● ● ● ● ○

Difficulté : ● ● ● ○ ○



Public visé

Professionnels et associations, agents, élus tout public



Flux impacté

Tous les flux



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable



Rôle du SCH

Mobilisateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Créer un réseau d'élus relais (1/commune)	1					
Indicateurs de suivi						
Nbre de rencontres des groupes de travail thématiques	2	2	2	2	2	2
Nbre de rencontres du réseau des élus relais	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,15 ETP/an en moyenne, soit ~ 35 jours/an



Financiers

- 200 € HT/an en moyenne pour les rencontres du réseau

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

Com. et développement territorial

Partenaires

- Pays Cœur d'Hérault
- Communauté de communes et communes

Acteurs du territoire

- CMA, CCI, réseau consigne,...
- Associations de commerçants locaux, réparateurs,
- Référents de site de compostage, élus référents déchet
- Agents des collectivités : ambassadeurs du tri, écogardes, animateurs, ...
- Associations d'éducation à l'environnement
- Réseau des Tiers-Lieux animés par le PCH



Syndicat Centre Hérault

Action n° 11 - Collaborer en réseau et communiquer avec les acteurs relais du territoire



Déroulé de l'action

2026 - 2028

Préparation

- Identifier les nouveaux membres du réseau d'élus référents relais
- Cibler et recenser les acteurs du territoire autour de la prévention des déchets
- Organiser des temps d'échanges avec les acteurs

2028 - 2031

Mise en œuvre

- Une CCES chaque année à destination de tous les acteurs : suivi PLPDMA et autres projets du SCH
- Deux réunions sous format d'ateliers/groupes de travail avec une ou deux thématiques ciblées aux acteurs concernés
- Deux rencontres avec les élus référents
- Questionnement des acteurs sur la faisabilité de devenir des relais
- Partage des bonnes pratiques avec visites le cas échéant

2029-2031

Diffusion

- Réalisation de listings de contacts
- Création d'outils pour diffuser les bonnes pratiques (annuaire, stickers...)

Suivi et bilan



Sensibilisation et formation des élus relais

Le SCH dispose d'un réseau d'élus référents déchets économie circulaire. Des rencontres sont organisées trois fois par an. Ces élus participent aux Comité Territorial (rencontre de suivi annuelle), à des visites de sites et formations ainsi qu'à des temps d'échanges. Ils sont informés des actions en cours via un extranet et des newsletters.



Ressources

- La plateforme des acteurs de l'économie circulaire en Occitanie [Cycl-Op](#)
- Le réseau [Réduire](#) + qui organise les Journées Territoire et Réduction et des Réduc'café avec retours d'expérience



Les acteurs relais autour de la prévention

Le Syndicat Centre Hérault travaille en transversalité avec les acteurs du territoire et nationaux, et s'appuie sur des réseaux de relais. Ils sont essentiels au portage des actions et à leur rayonnement. Il apparaît primordial de maintenir ces réseaux et de les vivre afin de poursuivre la dynamique et de coopérer pour mieux agir.

Action liée à l'action **4**

Orientation(s) stratégique(s) correspondante(s) : **2** et **3**

Action n°12

Accompagner le déploiement d'une tarification incitative

Contexte

La loi TECV encourage la généralisation de la Tarification Incitative (TI). Pour cela, elle fixait un objectif de 25 millions d'habitants concernés en 2025, objectif non atteint. Le PRPGD prévoyait le déploiement de la TI pour 2,1 millions d'habitants en 2025 (36%). Le SCH s'est engagé dans la stratégie « Objectif 120 kg », visant à diminuer significativement les tonnages d'OMR enfouies, dans un objectif de maîtrise des coûts et de l'impact environnemental du SPPGD. Le déploiement de la tarification incitative constitue le second levier du projet « Objectif 120kg », qui intervient après la généralisation du nouveau schéma de collecte sur le territoire. Actuellement, le financement du service repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), payée par les administrés. La mise en place d'une TI constitue un levier majeur pour faire évoluer les comportements, et permettra notamment d'encourager la prévention, le tri et la valorisation des déchets, de responsabiliser les usagers selon le principe « pollueur-payeur » tout en leur permettant de maîtriser leur facture.



Objectifs

- Faire diminuer significativement les tonnages enfouis
- Accompagner les collectivités, les techniciens, les élus et les usagers vers un nouveau mode de tarification
- Coordonner la stratégie de communication accompagnant le déploiement de la tarification incitative
- Proposer un accompagnement dans les temps d'échanges (réunions publiques, rencontres d'élus, de techniciens, formations d'agents)

Portée opérationnelle

Priorité : ●●●●● Très élevée
●●●●● Modérée *
 Difficulté : ●●●●●
 * accompagnement des CC



Public visé

Tous les usagers
(ménages et pros)



Flux impacté
Tous les flux
DMA



Potentiel de réduction des DMA
Évalué dans l'étude d'opportunité



Rôle du SCH
Coordinateur

Indicateurs	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Indicateurs de réussite						
Nombre de CC en Tarification Incitative		1	2			
Indicateurs de suivi						
Nombre de CC accompagnées dans le déploiement et la communication sur la TI		1	2			

Moyens prévisionnels



Humains

- Prévention : 0,2 ETP/an en moyenne, (coordination et participations aux rencontres)
- Communication : 0,2 ETP/an en moyenne, (coordination, création, diffusion,...)



Matériels

- Médias numériques, affichage, dépliants, courriers, supports de présentation, ...



Financiers

Investissements sur le volet technique et dépenses de fonctionnement prévues dans l'étude

Acteurs à mobiliser

Services du SCH

- Communication et développement territorial
- Pôle collecte du service technique
- Service finances

Acteurs du territoire

- Communautés de communes (CC) : élus et agents, ambassadeurs du tri
- Communes : élus, agents
- ADEME

Déroulé de l'action

2026 - 2028

Étude sur les modalités de mise en œuvre d'une tarification incitative

- Réalisation de l'étude sur le territoire pour chaque communauté de communes
- Réunions de sensibilisation des élus au changement de tarification

2026 - 2031

Accompagnement

Coordination par le SCH d'une mission de communication pour le déploiement de la TI sur le territoire, incluant élaboration stratégique et déclinaison des supports de communication :

- Sensibilisation des élus communaux et intercommunaux
- Rencontres inter-territoires avec retours d'expériences (voyages d'études)
- Réunions publiques, et campagne d'information des usagers
- Création et déclinaison de supports de communication

Ressources

- [La tarification incitative en zone touristique](#), AMORCE 2018
- [La concertation : un atout pour réussir la tarification incitative – Plaquette / Rapport](#), ADEME 2024
- [Fiche déchets tarification incitative – 12 retours d'expérience](#), ADEME 2022
- [Tarification incitative: acteurs, modalités et obstacles –Rapport / Recommandations pour l'action publique](#), ADEME, ECOGEOS, ZERO WASTE France, 2021
- [La tarification incitative sur les déchets – Pratiques pour accompagner le changement de comportement](#), ADEME, CAFOC, 2023
- [Communiquer sur la tarification incitative](#) (Ref. 8056), ADEME 2014
- [Guide de conseils et retours d'expérience](#), ADEME, AMORCE 2014
- La [CA Versailles Grand Parc](#) a décliné un accompagnement adapté à chaque situation d'usagers

Enjeux et objectifs de la mise en place de la tarification incitative

La mise en place de la TI est une décision qui relève des Communautés de communes du territoire, le SCH a pour rôle de les accompagner et de coordonner ce dispositif à l'échelle du territoire. Les objectifs et enjeux de la mise en place sont :

- Réduire significativement la quantité de déchets résiduels (OMR)
- Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets
- Augmenter la qualité du tri et les tonnages valorisés
- Favoriser une équité financière entre usagers et producteurs de déchets

Retour d'expérience

- Les élus du territoire ont déjà effectué un voyage d'étude auprès de la Communauté de communes Minervois Caroux et échangé actuellement avec le SICOVAL, deux collectivités en tarification incitative

Orientation(s) stratégique(s) correspondante(s) : **1** et **4**

FICHE PROJET n°1

Renforcer et promouvoir les achats durables

Contexte

Engager les marchés publics dans une politique d'achats durables, c'est utiliser un puissant levier d'actions afin de repenser les besoins, les pratiques d'achats et l'utilisation des produits. Du matériel bureautique, aux équipements en passant par les produits ménagers, ou encore les travaux, repenser les achats et la fin de vie (donner, vendre plutôt que jeter) permet d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de participer au développement économique local.

Cette action s'adresse à tous les acteurs publics du territoire.



Objectifs

- Prioriser le réemploi, les circuits courts, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire et la mutualisation
- Sensibiliser et former aux bonnes pratiques d'achats (en interne) ; échanges avec les partenaires
- Mettre en place une politique d'achats durables en intégrant des objectifs du SPASER
- Intégrer des critères environnementaux et sociaux

Règlementation

Le Code de la commande publique (CCP) impose :

- la prise en compte des objectifs de développement durable (art. L.3-1 du CCP) ;
- l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les marchés (loi Climat et Résilience, 2021) ;
- l'obligation d'achats issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage pour certaines catégories de produits (art. L.2111-3 et suivants)

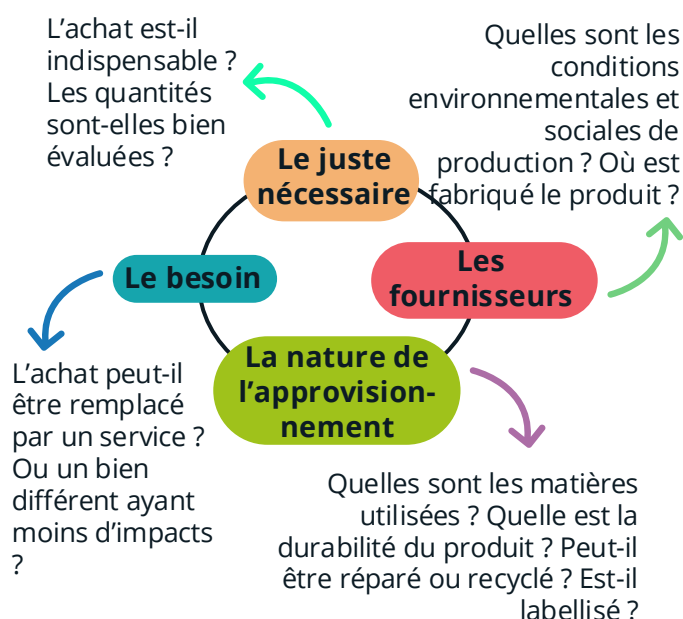


Le rôle du SCH

- Appuyer les réflexions du PCH dans la mise en place du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER)
- S'inspirer du SPASER en interne et former aux bonnes pratiques
- Mobiliser les acteurs publics du territoire vers une politique d'achats durables en vue de respecter la réglementation et de promouvoir des pratiques innovantes et de mutualisation.
- Mettre en place des temps d'échanges autour de bonnes pratiques et retours d'expériences du territoire



S'interroger pour mieux décider



Les ressources sur les achats durables

- Adhérer au [RES'OCC](#) – Le réseau des Achats Responsables en Occitanie
- Le [portail des achats durables](#)
- Rubrique « Acheter durable » à destination des acheteurs publics de l'ADEME
- Etudier les [labels environnementaux](#) existants ;
- Présentation des [produits biosourcés](#) durables pour les acheteurs publics et privés
- CNFPT : [module e-formation](#) sur le déploiement d'une stratégie achats responsables

Publics visés :

SCH, PCH,
Communauté de
communes,
Communes.

En lien avec l'action **10**

FICHE PROJET n°2

Pérenniser, consolider et renforcer la démarche d'Economie Circulaire sur le territoire

Contexte

Le SCH a initié il y a quelques années une expérimentation d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). En accord avec les trois Communautés de communes et après validation des comités syndicaux la mission a été transférée au SYDEL (Syndicat mixte de développement local), pour qu'il développe cette démarche territoriale, à travers le prisme du développement économique.

Une convention pluriannuelle lie les deux syndicats autour d'axes stratégiques et notamment : Ecologie Industrielle et Territoriale et soutien aux porteurs de projets et aux actions expérimentales, politiques territoriales : PCAET, SCoT, PLPDMA, PAT...

Le PCH a lancé en janvier 2025 Syn'Eccho, une démarche d'EIT visant à créer des synergies entre acteurs économiques locaux publics/privés. Le but est d'optimiser les ressources, de valoriser les matières secondaires, dites renouvelables. Ce projet est devenu une démarche de développement territorial d'économie circulaire validée par l'ADEME.



Objectifs du SCH

- Réduire la quantité de déchets produite et gérée sur le territoire
- Promouvoir et accompagner le déploiement des piliers de l'économie circulaire
- Assurer le copilotage de la démarche d'économie circulaire portée par le pays cœur d'Hérault



Les missions du projet et les actions

- Accompagner les acteurs économiques (publics et privés) vers des modèles plus sobres et performants en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire
- Compléter le PLPDMA avec une approche de développement économique et notamment une approche par filière de ressources du territoire : bois, carton, matériaux du BTP, etc.
- Recenser les acteurs du territoire qui œuvrent en matière d'Economie Circulaire ;
- Organiser des rencontres annuelles avec l'ensemble de la communauté + des rencontres thématiques (cf. *fiche 11 Mettre en réseau et communiquer avec les acteurs du territoire relai*) ;
- Sensibiliser les entreprises et administrations
- Contribuer à une économie locale sobre et tournée vers l'économie circulaire et l'EIT ;
- Informer et coordonner les acteurs économiques sur les solutions de partage de ressources et collaboration et en développant l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- Responsabiliser les acteurs économiques.

Vis-à-vis des acteurs économiques

- Accompagner la mise en place de filières locales de la matière
- Proposer des parcours d'accompagnement aux entreprises vers des modèles économiques plus vertueux

Vis-à-vis des collectivités

- Formation des parties prenantes à l'Economie Circulaire
- Agir en transversalité entre collectivités et services au profit d'un projet d'Economie Circulaire

Domaine d'intervention :

Domaine d'intervention (lien avec politiques publiques) : Référentiel Economie Circulaire de l'Ademe, Schéma Régional de Développement Economique et d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et Plan Régional d'Action pour l'Economie Circulaire (PRAEC) de la Région, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA), Plan Climat Air Energie (PCAET), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)... du territoire.

Publics visés : acteurs économiques (publics et privés), représentants de filières et consulaires, collectivités, habitants

FICHE PROJET n° 3

Accompagner le territoire vers un tourisme durable

Contexte

Le territoire du SCH est confronté à une importante activité touristique toute l'année. Cette population touristique entraîne une production de déchets irrégulière mais importante (campings, aires de camping-car, restaurants, résidences secondaires et meublés du tourisme) et peut être plus difficile à cibler en termes d'actions de prévention.

Face à ces constats partagés, les équipes du PCH et du SCH ont engagé une collaboration visant à apporter une réponse collective, structurée et adaptée aux enjeux, tant en matière de prévention des déchets que de gestion.



Objectifs

- Œuvrer à l'amélioration de la gestion des déchets et aux gestes de prévention en collaboration avec le Pays Cœur d'Hérault
- Travailler en concertation avec les acteurs publics et privés (grands sites, Office du Tourisme, structures d'accueil touristiques)
- Sensibiliser les établissements touristiques à la préservation des ressources et à la réglementation
- Informer la population touristique en harmonisant les messages et les supports
- Renforcer l'attractivité durable et l'image du territoire



Articulation du projet

› Le label Green Destinations



- › Le Pays Cœur d'Hérault s'est engagé dans une démarche ambitieuse : la labellisation Green Destination, synonyme de tourisme responsable, respectueux du territoire et de ses habitants.
- › Green Destinations est une association internationale basée aux Pays Bas, accréditée pour porter un label et une certification reconnue par le Conseil Mondial du Tourisme Durable, la plus haute instance traitant du tourisme durable au niveau international.

Le Tri hors foyer :

Depuis le 1er janvier 2025, la loi AGECE impose le tri sélectif des déchets hors foyer dans les espaces publics => réaliser des recherches réglementaires et en assurer la communication et le suivi

Les moyens

› Organisation de rencontres avec les professionnels du tourisme

Organisées 1 fois par an au sein de chaque Communauté de communes. Partage du kit, d'outils de communication, d'infos réglementaires nouvelles, partage d'expériences / recensement des besoins

› Organisation de rencontres avec les partenaires

Groupe de travail constitué des grands sites, services déchets, développement durable et développement économique des Communautés de communes dont l'objectif est de collaborer sur une communication commune (exemple affiche *Aucune trace, que des souvenirs*), sur des projets de mutualisation et échanges de bonnes pratiques avec retours d'expériences et de lutter contre les dépôts sauvages

Les actions de communication

- Distribution d'un kit de communication : mémo tri, affiches consignes de tri, mode opératoire du tri, fiches d'informations pratiques et réglementaires, fiche d'informations sur les dépôts sauvages

Acteurs : Offices du tourisme et Grands sites, Communautés de communes (service développement économique et gestion des déchets et développement durable)

FICHE PROJET n°4

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Contexte

Le Syndicat Centre Hérault (SCH) s'est engagé dans une démarche zéro déchet, zéro gaspillage depuis 2014. Dans ce cadre, le SCH a misé sur des actions contre le gaspillage alimentaire : journées portes ouvertes, formation des plus jeunes, campagnes de communication sur les gestes antigaspi, diagnostics sur le potentiel d'évitement en restauration collective sur le territoire, etc.

D'autre part, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault (PCH) porte le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Démocratique, Durable, Décloisonné (3D) et qui implique depuis 2021 l'ensemble des acteurs agissant en faveur de la transition agricole et alimentaire du territoire.

Dans le cadre du PAT, depuis 2025, les acteurs de l'éducation à l'environnement et à l'alimentation (associations, collectivités, établissements, médiathèques, espaces de vie sociaux) s'unissent pour mettre en œuvre un programme d'éducation à l'alimentation, comprenant un volet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Des expérimentations sont également menées pour valoriser les surplus agricoles et mettre en place un réseau de glanage sur le territoire. Enfin, une réflexion est en cours pour valoriser les excédents de la restauration collective et envisager des partenariats entre acteurs de la restauration collective et associations œuvrant pour la solidarité alimentaire.

Une convention pluriannuelle lie désormais le (SCH) et le (PCH) autour d'axes stratégiques, d'actions expérimentales et de politiques territoriales : PCAET, SCoT, PLPDMA, incluant ainsi le PAT.



Objectifs du SCH

- Encourager, promouvoir et accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire existantes, afin de renforcer l'efficacité et la lisibilité de leur portage.
- Être acteur de la lutte contre le gaspillage alimentaire au cœur du projet du PAT



Les missions du projet

- › Coordination du PAT 3D et recherche de financements pour le déploiement des actions ;
- › Animation d'un réseau des acteurs de la restauration collective du territoire et accompagnement sur leurs démarches d'amélioration de la qualité de la restauration collective ;
- › Mobilisation des acteurs dans le cadre du développement d'un programme d'éducation à l'alimentation (acteurs de la restauration collective et de l'enseignement, EVS, etc.) ;
- › Formation des enseignants et éducateurs, diffusion d'un livret d'éducation au goût adapté au territoire (« le livret du petit goûteur »), appui aux collectivités et établissements sur la mise en œuvre d'une stratégie d'éducation à l'alimentation et conception d'une mallette pédagogique comprenant un volet lutte contre le gaspillage alimentaire.
- › Étude et expérimentations sur la mise en place d'un réseau de glanage sur le territoire en lien avec associations, agriculteurs et communes (pour les arbres situés sur l'espace public) ;
- › Valorisation des initiatives et actions de lutte contre le gaspillage alimentaire mises en œuvre par les acteurs du territoire.



Le rôle du SCH

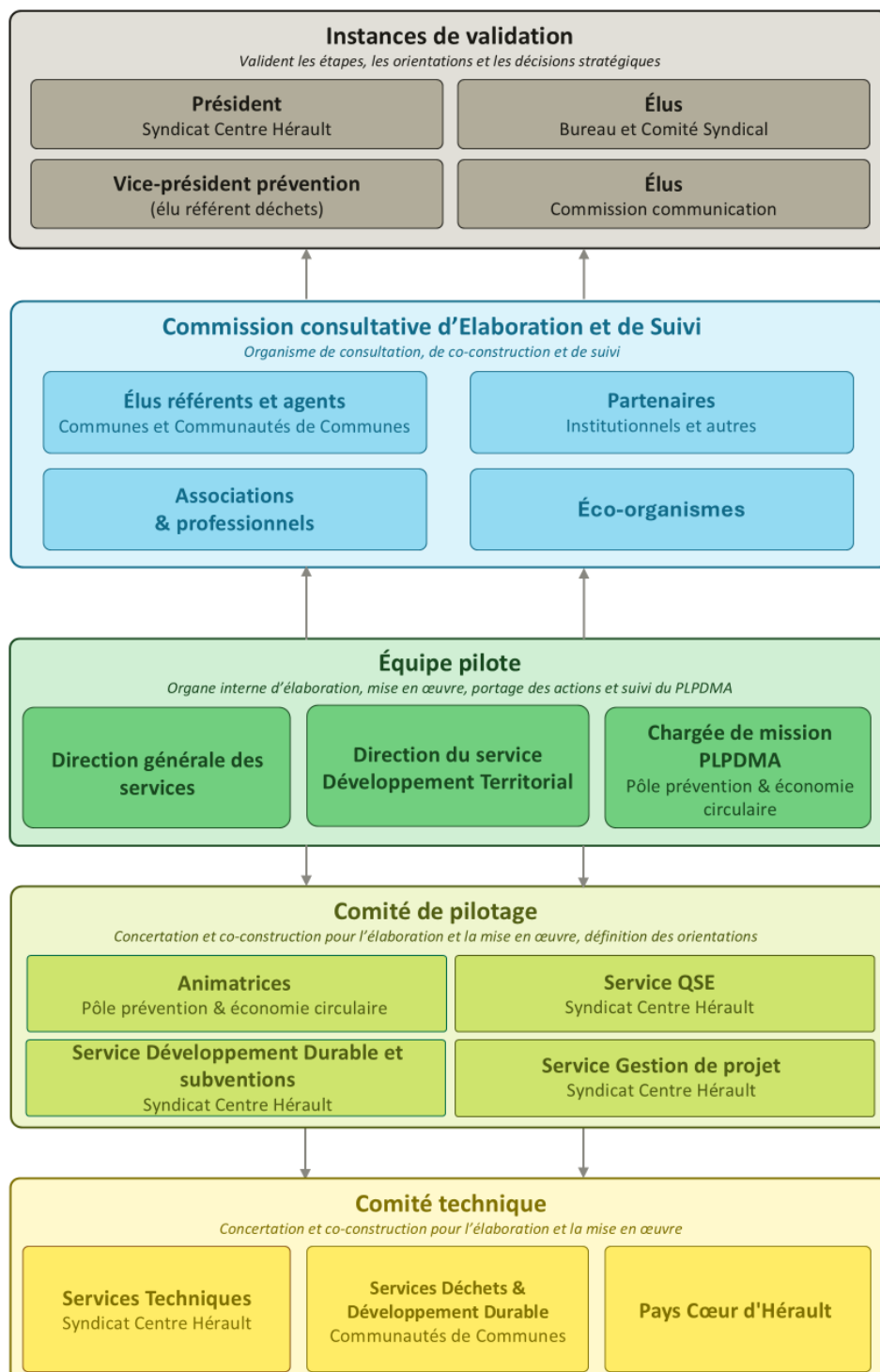
- › Valoriser des acteurs (restaurateurs par exemple) éco-responsables engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- › Sensibiliser les particuliers sur leurs pratiques au quotidien (achat, conservation, cuisine...) ;
- › Relayer les actions auprès de acteurs, des structures et des élus.
- › Participer au pilotage des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du PAT.

Publics visés : Grand public, scolaires, restaurateurs engagés, etc.

Partie 4

Gouvernance et suivi

1. Gouvernance



2 • Tableau de suivi

N°	Objectifs	Indicateurs		Potentiel de réduction pour 2031
Axe 1 : Végétaux et restes alimentaires				
Action 1 : Acter une stratégie autour de la matière organique				
1	-Diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères -Favoriser le retour au sol -Accompagner le territoire vers de nouvelles pratiques plus vertueuses en s'appuyant sur la réglementation (OLD, brûlage, tri à la source, etc.) -Mettre en place un circuit cohérent de l'ensemble de la matière organique en lien avec les besoins, opportunités et acteurs du territoire -Poursuivre et renforcer l'accompagnement des différents publics pour encourager le tri des déchets alimentaires (communication, équipements, etc.)	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		Quantité de biodéchets restante dans les OMR	40 kg en 2026 30 kg en 2031	
		Adoption du schéma de l'organique (en 2027)	1	
		Indicateur de suivi		
		Nombre de campagnes sur le tri des biodéchets (par an)	1	
Action 2 : Promouvoir et développer le compostage partagé et la gestion de proximité des biodéchets				
2	- Développer les composteurs de proximité et mobiliser et maintenir un réseau de référents de site - Diminuer la présence de biodéchets au sein des OMR - Intégrer la gestion de proximité des biodéchets aux stratégies et outils déjà en place - Promouvoir la gestion de proximité des biodéchets et le compostage partagé - Développer le broyage des végétaux des communes pour alimenter les composteurs partagés	Indicateurs de réussite		0,18 kg/hab./an
		Tonnages détournés par les composteurs partagés avec 11 sites en 2027	0,7t/site/an	
		Indicateur de suivi		
		Nbre de référents de sites actifs et formés par site	2 puis 3 à partir de 2027	
		Nbre de nouveaux sites de compostage partagé sur le territoire par an	5	

Axe 2 : Augmentation de la durée de vie des objets				
Action 3 : Développer une stratégie intégrée pour favoriser la réparation et le réemploi				
3	- Dynamiser et structurer l'offre locale de réemploi et de réparation - Sensibiliser et encourager la réparation et le réemploi à l'échelle du territoire - Recenser et valoriser les acteurs du réemploi et de la réparation sur le territoire	Indicateurs de réussite		15 kg/hab., soit 1432 tonnes par an à l'horizon 2031
		Élaboration d'un schéma du réemploi et de la réparation (en 2026)	1	
		Pourcentage de tonnages réemployés	1% en 2026 2% en 2027 3% en 2028 4% en 2029 5% en 2030 5% en 2031	
		Etude de l'opportunité et la faisabilité d'une déchetterie inversée (en 2026)	1	
		Indicateur de suivi		
		Nombre d'ateliers de réparation (repair café) et couture par an	2	

N°	Objectifs	Indicateurs		Potentiel de réduction pour 2031	
Axe 3 : Consommation responsable					
Action 4 : Réduire les déchets grâce à une consommation sobre et responsable					
4	- Promouvoir une consommation sobre et proposer des solutions locales et alternatives de consommation pour limiter la production de déchets - Dynamiser l'économie locale, promouvoir la location, le partage et la mutualisation et accompagner le développement de solutions locales - Faire évoluer les habitudes de consommation des habitants (encourager une consommation textile plus responsable, réduire l'utilisation des plastiques à usage unique et développer le vrac).	Indicateurs de réussite		Non évaluable	
		Adhérer à la charte plastique de la Région	1 en 2026		
		Indicateur de suivi			
		Nbre d'actions de sensibilisation (ateliers, temps de travail)	3 par an à partir de 2027		
		Nbre d'actions de communication (posts, articles) sur chacun des 3 flux principaux : plastique, textile, DEEE	5 par an		
Action 5 : Développer le réemploi des emballages en verre					
5	- Augmenter le % d’emballages réemployés et réduire les emballages à usage unique - Faire évoluer les habitudes de consommation moins génératrices de déchets en favorisant la pratique du réemploi - Visibiliser les acteurs locaux de la consigne du verre	Indicateurs de réussite		0,01 kg/hab./an, soit 72 tonnes/an	
		Réaliser un diagnostic de territoire	1 en 2026		
		Nbre de points de collecte installés	20 en 2028		
		Indicateur de suivi			
		Nombre d'acteurs démarchés (producteurs et distributeurs)	20 en 2026 et 2027 puis 5 par an		
Action 6 : Accompagner et promouvoir l'utilisation des textiles sanitaires lavables					
6	- Favoriser l'accès à des produits d'hygiène et de protection lavables en accompagnant les particuliers (animation et aide à l'achat) - Encourager le recours au réutilisable en levant les appréhensions - Diminuer la quantité de textiles sanitaires dans les OMR	Indicateurs de réussite		0,08 kg./hab./an, soit 6 tonnes/an	
		Taux (en %) de familles sensibilisées qui continuent la démarche (même en mixte)	60% en 2026 65% en 2027 70% en 2028 75% à partir de 2028		
			Nombre de crèches ou micro-crèches en couches lavables		1 sur le territoire à partir de 2028
			Indicateurs de suivi		
			Nombre d'ateliers de sensibilisation		4 par an
		Nombre d'ateliers pour les pros			1 par an

Axe 4 : Sensibilisation des publics				
Action 7 : Piloter la stratégie de communication au service de la prévention				
7	- Toucher l'ensemble de la population, renforcer l'adhésion de tous, notamment le public qui se sent initialement moins concerné. - Favoriser la transparence et la confiance - Avoir un planning de communication pour les actions du PLPDMA en partageant leurs mises en place et résultats ; - Proposer des supports et des contenus adaptés aux différents publics, innovants et ludiques - Mobiliser les relais en interne et en externe	Indicateurs de réussite		Non évaluable
		Taux d'engagement moyen sur les réseaux sociaux	5% chaque année	
		Augmentation moyenne du nombre de followers sur les réseaux sociaux	20% chaque année	
		Indicateurs de suivi		
		Nbre de campagnes de communication sur la prévention	2 par an	
		Zéro Déchet)	2 par an	
Action 8 : Sensibiliser et éduquer tous les publics et les scolaires				
8	- Sensibiliser tous les publics en se concentrant sur des publics relais (éco-délégués, associations, services jeunesse) et inciter à la réduction des déchets - Diffuser les bonnes pratiques et donner des outils pour agir concrètement en faveur de la réduction des déchets - Améliorer et alimenter les circuits des visites de sites - Accompagner les scolaires et leurs projets - Améliorer le niveau de connaissance des publics autour des enjeux environnementaux, de la prévention et gestion des déchets et de	Indicateur de réussite		Non évaluable
		Nombre de personnes sensibilisées	1500 par an	
		Indicateurs de suivi		
		Nombre de rencontres, actions ou formations pour chacun des 3 publics relais identifiés	1 par public relai par an	
		Nombre d'actions réalisées dans le cadre de la SERD	3 par an	
		Nombre de visites organisées	20 par an	

N°	Objectifs	Indicateurs	Potentiel de réduction pour 2031
Axe 5 : Eco-exemplarité			
Action 9 : Accompagner le territoire vers une optimisation des pratiques éco-responsables sur les manifestations			
9	- Accompagner les organisateurs d'événements et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires - Accompagner à la mise en œuvre du tri et à la prévention lors des événements - Créer un réseau de relai de prévention autour des événements - Changer durablement les pratiques événementielles - Promouvoir les manifestations produisant moins de déchets. - Réduire les déchets produits par les manifestations du territoire. - Sensibiliser les usagers à l'extérieur de leur foyer.	Indicateurs de réussite	Non évaluable
		Cibler et accompagner l'organisation d'un événement vers le zéro déchet	
		1 à partir de 2028	
		Indicateurs de suivi	
		Nombre structures accompagnées sur la prévention et la mise en place du tri	
10	- Accompagner les communes et structures partenaires dans l'adoption de pratiques éco-exemplaires - Diffuser les bonnes pratiques et créer une cohérence entre les pratiques du SCH et des communes et communautés de communes - Promouvoir le projet d'éco-exemplarité des structures et les accompagner selon un plan de déploiement - Montrer l'exemple afin d'inciter les habitants à réduire leurs déchets et adopter des pratiques vertueuses - Valoriser et partager les retours d'expérience - Réduire la quantité de déchets municipaux	Indicateurs de réussite	Non évaluable
		Partage du bilan annuel des structures accompagnées	
		100% à partir de 2027	
11	- Cibler les typologies d'acteurs et identifier les relais potentiels afin de créer des réseaux de communication spécifiques - Faciliter la rencontre d'acteurs, identifier des enjeux communs, créer des transversalités et échanger des bonnes pratiques - Favoriser l'intégration de la prévention dans les réseaux d'acteurs - S'appuyer sur le réseau d'élus référents	Indicateurs de suivi	Non évaluable
		travail thématiques	
		Nbre de rencontres du réseau d'élus relais	

Axe 6 : Instruments économiques			
Action 12 : Accompagner le déploiement d'une tarification incitative			
12	- Promouvoir les avantages de ce système de tarification - Accompagner les collectivités, les techniciens, les élus et les usagers vers un nouveau mode de tarification - Créer et proposer des supports de communication adéquats - Proposer un accompagnement dans les temps d'échanges (réunions publiques, rencontres d'élus, de techniciens, formations d'agents)	Indicateurs de suivi	Évalué dans l'étude d'opportunité
		Nombre de CC accompagnées dans le déploiement et la communication sur la TI	
		1 en 2027 2 en 2028	
		Indicateur de réussite	
12		Nombre de CC en TI	Évalué dans l'étude d'opportunité
		1 en 2027 2 en 2028	

Bibliographie



Textes réglementaires

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>.

LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>.

LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031044385&categorieLien=id>.

Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/10/DEVP1427461D/jo>.

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434>.

Guides et études nationales

ADEME, 2021. Les achats responsables. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4115-achats-responsables-les.html>.

ADEME, ECOGEOS, août 2020, Territoires pionniers de la prévention des déchets. Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/territoires-pionniers-prevention-dechets>.

ADEME, avril 2020, Déchets Chiffres-clés. Disponible en ligne : <https://www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles>.

ADEME, 2019. Tri à la source et collecte séparée des biodéchets. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1076-tri-a-la-source-et-collecte-separee-des-biodechets.html>.

ADEME, 2018. La tarification incitative du service public des déchets. Disponible en ligne : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/tarification-incitative_argumentaire_010223.pdf.

ADEME, septembre 2018. Bilan de l'opération « 1001 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/1180-bilan-de-l-operation-1000-ecoles-et-colleges-contre-le-gaspillage-alimentaire.html>.

ADEME, mars 2018. Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1912-reduire-le-gaspillage-alimentaire-en-restauration-collective-9791029708794.html>.

ADEME, 2017. Programme National de Synergies Interentreprises. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/1747-programme-national-de-synergies-interentreprises.html>.

ADEME, 2017. Panorama de la deuxième vie des produits en France. Réemploi et réutilisation - Actualisation 2017. Disponible en ligne : <https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3632-panorama-de-la-deuxieme-vie-des-produits-en-france-reemploi-et-reutilisation-actualisation-2017.html>.

ADEME, décembre 2016. Guide pour l'élaboration et la conduite des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Disponible en ligne : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide_plpdma_201612_rapport.pdf.

ADEME, janvier 2016. Étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités. Disponible en ligne : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/gisements_potentielsreduc_impactsenvtx_201601_rapport.pdf.

ADEME, 2014. Organiser des collectes séparées préservantes en vue d'activités de réemploi et de réparation – Synthèse de 3 initiatives. Disponible en ligne : https://www.optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/Synthese_Cat6_Collecte_preservante.pdf.

MEINER S., Dangeard I. et Dupré M., 2018. Efficacité d'un feedback hebdomadaire sur la réduction du poids des ordures ménagères résiduelles. Pratiques Psychologiques, Elsevier Masson, 2018, 24 (1), pp.79-97. Disponible en ligne : <https://hal.univ-rennes2.fr/hal-01960243/document>.

Zero Waste France, 2016. Organiser un défi Familles Zéro Déchet. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/03/organiser-un-defi-familles-zero-dechet.pdf>.

Zero Waste France, 2015. Mon événement zero waste. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/projet/evenementiel-zero-dechet/>.

Zero Waste France, 2015. Mon commerçant zéro déchet. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/publication/mon-commercant-zero-dechet/>.

Zero Waste France, Zéro Déchet au bureau. Disponible en ligne : <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/07/zd-au-bureau-zwf.pdf>.